



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN CÔTE D'IVOIRE ETUDE D'EVALUABILITÉ

**Rapport
April 2017**

Equipe

Cécile Collin
Juana de Catheu
Charlotte Gendre

QA

Catherine M.

TRANSTEC

Avenue de Tyras 75
1120 Brussels – Belgium
Tel. : +32 2 266 49 68
Fax : +32 2 266 49 65
mcorbisier@transtec.be
www.transtec.be

Remerciements :

L'équipe adresse ses vifs remerciements au Secrétariat technique du PBF pour l'organisation de la mission de terrain, ainsi qu'à tous les acteurs rencontrés pour leur disponibilité et leur appui précieux à l'étude, notamment les coordonnateurs des programmes et projets PBF à Abidjan et sur le terrain, les autorités centrales et locales, les membres de la société civile, et les Ivoiriens et Ivoiriennes dans les différentes localités visitées.

Table des matières

Acronymes.....	5
Résumé exécutif.....	6
1. Introduction.....	7
2. Contexte	7
3. Rappel des objectifs de l'étude.....	9
4. Méthodologie	10
5. Cohérence	12
5.1. THEORIE DU CHANGEMENT	12
REVUE DES THÉORIES DU CHANGEMENT PAR INTERVENTION.....	14
5.2. COHERENCE DE LA CHAÎNE DE RESULTATS.....	23
5.3. LIEN PROJET / PROGRAMME	25
5.4. CONVERGENCE.....	27
5.5. GESTION DES RISQUES	28
6. Mise en œuvre et faisabilité des objectifs.....	29
6.1. POTENTIEL D'ATTEINTE DES RESULTATS	29
6.2. PRISE EN COMPTE DES BESOINS ET DYNAMIQUES CONTEXTUELLES	36
6.3. MODE D'EXECUTION	37
6.4. INTEGRATION DES ACTEURS PERTINENTS.....	37
6.5. COMMUNICATION / COORDINATION	38
7. Suivi-Evaluation.....	39
7.1. SYSTEME DE S&E	39
7.2. QUALITE DES INDICATEURS	42
7.3. DONNEES DE BASE	45
7.4. GROUPE TEMOIN.....	46
8. Pertinence d'une évaluation	46
8.1. PARAMETRES D'UNE EVALUATION.....	47
8.2. GESTION DES RISQUES POUR L'EVALUATION	49
8.3. IMPLICATION DES ACTEURS DANS UNE EVALUATION	50
9. Aspects transversaux.....	52

9.1. GENRE	53
9.2. INTEGRATION D'AUTRES GROUPES	57
9.3. <i>Do No HARM</i>	58
10. Conclusions.....	58
11. Recommandations	59
Annexe 1. Plan de travail	62
Annexe 2. Bibliographie.....	66
Annexe 3. Taux de décaissement.....	67
Annexe 4. Cadres de résultats (nouveau Plan de Suivi/Evaluation)	68
Annexe 5. Correspondance des indicateurs du Plan prioritaire avec les indicateurs des Programmes et Projets.	80
Annexe 6. Listes des projets recensés en matière de consolidation de la paix	82
 Table 1 - Distinction niveau central / local par intervention	 13
Table 2 - Logique d'intervention reconstituée du Plan prioritaire et des hypothèses principales par niveau de résultat.....	19
Table 3 - Correspondance entre les résultats attendues du Plan prioritaire et du PBF	25
Table 4 - Comparaison des cadres de suivi et de résultats.....	42
Table 5 - Risques liés à une évaluation	49
Table 6 - Intérêt des acteurs.....	50
Table 7 - Scores en matière de genre (Gender Marker)	55

Acronymes

ALPC : Armes légères et de petit calibre
CDVR : Commission Dialogue Vérité et Réconciliation
CNE : Commission Nationale d'Enquête
CONARIV : Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes
CSEI : Cellule spéciale d'enquête et d'instruction
CCSR : Cellule de Coordination, de Suivi et de Réinsertion
DDR : Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population
HCDH : Haut Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
DFJP SEM : Département Fédéral de Justice et de Police, Secrétariat d'Etat aux Migrations
INS : Institut National de la Statistique
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONP : Office National de la Population
ONU : Organisation des Nations Unies
ONUCI : Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PBF : *Peacebuilding Fund*
PBSO : Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix des Nations Unies
PND Plan National de Développement
PNCS : Programme National de Cohésion Sociale
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPU : Programme Présidentiel d'Urgence
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
RCI : République de Côte d'Ivoire
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RSS : Réforme du Secteur de la Sécurité
RUNO : Organisation des Nations Unies Récipiendaires
SNU : Système des Nations Unies
ST : Secrétariat Technique
TdR : Termes de Référence
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Résumé exécutif

(A insérer en dernier)

1. Introduction

Ce rapport est la version révisée de l'étude d'évaluabilité du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) en Côte d'Ivoire, pour le compte du PBSO (*Peacebuilding Support Office*). Il présente le contexte général des interventions, la méthodologie utilisée, et l'analyse d'évaluabilité, sous les différentes dimensions : (i) cohérence de la théorie du changement et logique d'intervention ; (ii) niveau de mise en œuvre des actions ; (iii) système de suivi évaluation ; (iv) paramètres requis pour une évaluation ; et (v) une prise en compte du genre et de la sensibilité aux conflits.

2. Contexte

A partir de la fin des années 90, la Côte d'Ivoire a vécu une décennie de grande instabilité politique, marquée par un coup d'état en 1999 (qui a porté une junte militaire au pouvoir) et par deux guerres civiles, dont la dernière a pris fin en 2011. En 2002, pendant la présidence de Laurent Gbagbo, une importante crise militaro-politique a eu comme conséquence la scission du pays entre la zone centre-nord-ouest du pays sous le contrôle d'anciennes forces rebelles et la partie sud sous autorité gouvernementale.

Malgré les accords de paix, signés sous les auspices de la communauté internationale (Ouagadougou, 2007), et la mise en place d'un gouvernement de coalition, et suite à la décision du président sortant Laurent Gbagbo de ne pas reconnaître l'élection d'Alassane Ouattara, une crise postélectorale a replongé le pays dans une spirale de violence de décembre 2010 à mai 2011. Le pays a alors été le théâtre de violations de droits humains commises par les forces fidèles aux deux camps, aboutissant à des pertes en vies humaines considérables (au moins 3000 personnes décédées) et plus d'un million de déplacés internes et exilés dans les pays voisins.

Le contexte de la consolidation de la paix a évolué depuis le début des efforts engagés pour un retour à la normalisation et le démarrage des financements accordés par le PBF en Côte d'Ivoire en 2008. Depuis mai 2011, date de début de l'exercice du pouvoir par les autorités actuelles, des résultats ont été obtenus en matière de reconstruction post-crise et travail de résolution des causes profondes du conflit, bien qu'une très large partie des problématiques identifiées restent à résoudre. Depuis 2015, les élections se déroulent dans le calme, même si la situation reste toujours fragile. De nombreux enjeux liés au passif de la crise et aux dynamiques structurelles restent encore à traiter.

Clivages ethno-régionaux persistants et formes d'exclusion

Les crises ivoiriennes se sont bâties sur de multiples et complexes facteurs, notamment des rapports communautaires caractérisés par des tensions historiques et « des inégalités structurelles dans l'accès aux services sociaux de base et par rapport aux opportunités de développement » (UNICEF, 2014). Leur instrumentalisation dans un environnement politique « exclusionniste » - fondé sur l'idéologie de « l'ivoirité » (Babo, Droz, 2008) - a stimulé des fractures sociales importantes. A titre d'exemple, l'Ouest du pays fait face à de nombreux litiges fonciers, en constante évolution, nés entre les populations autochtones et les allochtones et entre les autochtones et les allogènes, mais également entre populations autochtones elles-mêmes. Les conflits crises commencent à se manifester dès les années 80 en parallèle avec la crise économique, la raréfaction des terres cultivables et le phénomène des flux migratoires (Fofana, Traore, 2015). Le déplacement vers le Sud des populations musulmanes d'éleveurs peuls crée ainsi de nombreuses tensions liées à la

destruction des cultures, à l'absence de zones de cantonnement du bétail et de routes de transhumance.

Le bon déroulement des élections en 2015 (que M. Ouattara a remportées à une majorité de 83.6 %) a bien marqué une rupture avec les violences associées aux élections passées. Cependant, les résultats soulignent le maintien de divisions régionales avec un taux d'abstention de plus de 50% dans certaines zones qui, dans le contexte de la Côte d'Ivoire, est illustratif des clivages ethno-régionaux et du sentiment de marginalisation partagé par une partie de la population, notamment dans le Sud du pays, « considéré pro-Gbagbo et par extension pro-Front Populaire Ivoirien » (DFJP SEM, 2015 ; UQAM, Centre FrancoPaix, 2016).

Le tissu social reste fragile et les conflits liés à l'identité demeurent probables, surtout tant que la confiance des victimes dans les institutions et mécanismes de réponse de l'Etat, notamment la Commission Nationale pour la réconciliation et l'Indemnisation des Victimes (CONARIV) et le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS), n'est pas établie (Lopes, 2015). D'importantes réserves sont exprimées par les analyses disponibles quant au système de justice transitionnelle et de réconciliation actuel (manque apparent de décisions permettant de dépasser l'impunité de certains acteurs, quelle que soit leur affiliation). La prévention et réparation des dommages sociaux et psychologiques des communautés et groupes vulnérables (jeunes, femmes, personnes déplacées et ex-combattants) reste une condition essentielle pour la cohésion sociale. La légitimité des institutions passe aussi par la crédibilité et la transparence du système politique en place, et le renforcement de la gouvernance démocratique. La réinsertion communautaire et l'insertion sociale passent également par un accès pleinement réalisé (sensibilisation des populations et formations des acteurs locaux compris) à l'état civil (UNICEF, 2014).

Renforcer la gestion des mouvements de populations et la sécurité pour pallier les risques sécuritaires qui subsistent

Si ces dernières années la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire s'est améliorée¹, ce qui a permis le retour de nombreux réfugiés et déplacés internes, la mise en sécurité du pays reste un défi, notamment en raison du déficit de moyens et de capacité des éléments de police et de gendarmerie pour répondre aux besoins en matière de sécurité locale (ONUCI, HCDH, 2016). Certaines régions sont plus vulnérables à des risques sécuritaires spécifiques (DFJP SEM, 2015). La région ouest du pays se démarque par exemple par la présence de groupes armés en provenance du Libéria, tandis qu'un grand nombre d'ex-combattants et d'armes circulent toujours au nord (ancien fief de la rébellion).

Les capacités nationales en matière de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS), de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR), et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) restent à renforcer (Charbonneau, 2013) et à équilibrer. La perception d'un déséquilibre dans le processus de DDR risque d'être renforcée si de nombreux ex-combattants des anciens groupes pro-Gbagbo s'y sentent marginalisés (UQAM, Centre FrancoPaix, 2016).

Au delà du besoin de consolider et d'étendre les efforts réalisés à d'autres zones, d'autres défis majeurs à une pacification durable en Côte d'Ivoire se présentent : la corruption, les limites dans l'inclusion du genre et des droits de l'homme dans les politiques et programmes du gouvernement, « le spectre de la conflictualité [qui] s'élargit avec l'apparition de nouvelles opportunités économiques, notamment minières »². Le contexte sanitaire que traversent les pays voisins peut également mettre en danger les acquis de la reconstruction sociale et

¹ Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) de mai 2015

² PBSO/PBF, deuxième plan de priorités pour la consolidation de la paix, 2014

physique du pays. Enfin, la perspective de l'élection présidentielle de 2020 constitue une échéance essentielle puisque les tensions dormantes pourraient être ravivées.

Initiatives pour la sortie de la crise de 2010-2011 sur la période 2012-2015

Dans le cadre du dénouement de la crise de 2010-2011, de nombreux documents stratégiques, mécanismes et entités ont été établis. Sans décrire leur hiérarchie et fonctions respectives, il convient de mentionner le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU), le premier Plan National de Développement (PND, 2012-2015), le PNCS (créé en 2012), la Commission Nationale d'Enquête (CNE) transformée en Cellule spéciale d'enquête et d'instruction (CSEI) en 2013 (groupe de travail de juges et de procureurs chargé d'instruire les crimes de la crise postélectorale), et la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR, responsable de l'audition des victimes, dont le mandat s'est terminé en 2014).

La CONARIV a vu le jour plus récemment (mars 2015) afin de procéder à l'indemnisation des victimes grâce à un nouveau fond de réparation. Le gouvernement a en parallèle élaboré un plan de RSS et a créé l'Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (ADDR), dont les activités de réinsertion des ex-combattants démobilisés ont été reprises de façon transitoire par la Cellule de Coordination, de Suivi et de Réinsertion (CCSR). La commission électorale indépendante a été restructurée par la Loi 2014-335 du 5 juin 2014 (Gros, Santopinto, 2015).

Si cet ensemble d'initiatives a impulsé une dynamique de consolidation de la paix, certains défis ciblés par les initiatives du gouvernement en partenariat avec des bailleurs internationaux restent à l'ordre du jour en 2017. La liste des interventions en matière d'aide internationale dans les domaines qui concernent le PBF se trouve en annexe 7.

3. Rappel des objectifs de l'étude

Cette étude vise à analyser l'évaluabilité des interventions conduites dans le cadre du Plan prioritaire de Consolidation de la Paix en RCI, qui couvre la période 2015-2017. Le premier Plan de consolidation de la paix avait été mis en œuvre de 2011 à 2014 et ciblait : i) la restauration de l'autorité de l'Etat, ii) l'amélioration de l'environnement sécuritaire, iii) l'identification des populations, iv) la réconciliation nationale, cohésion sociale et réduction du nombre de conflits liés à l'accès à la terre, v) la réintégration économique des personnes affectées par la crise postélectorale.

Les objectifs de l'étude sont définis ainsi dans les termes de référence et figurent dans les parties correspondantes du rapport:

Objectifs des TdR	Section correspondante
• Examiner la formulation du programme, incluant la théorie du changement, le cadre logique et les indicateurs de performance.	Cohérence
• Examiner la mise en œuvre du programme. Analyser la plausibilité que les objectifs et résultats du programme soient atteints compte tenu de la structure du programme et sa réalité	Mise en œuvre et faisabilité
• Analyser le système de données et la capacité en suivi-évaluation.	Suivi / évaluation
• Développer une chaîne d'impact du programme qui illustre les relations entre les ressources, activités, produits, résultats et les facteurs externes et hypothèses.	Cohérence

• Déterminer l'évaluabilité et les façons de renforcer la structure du programme et le cadre de suivi-évaluation. L'équipe devra pour ce faire développer un mécanisme tel des checklists ou autres méthodes d'analyse.	Ensemble des sections
• Obtenir un consensus sur la formulation du programme et les changements requis, ainsi que pour le cadre de suivi-évaluation.	Ensemble des sections
• Obtenir un consensus sur les priorités et usages pour une évaluation finale et développer les options pour les stratégies d'évaluation finale et les éléments à considérer pour les TdR de cette évaluation.	Paramètres d'une évaluation

4. Méthodologie

L'étude a été conduite selon la grille d'analyse développée dans le rapport préparatoire, sur base des questions indiquées dans les termes de référence, couvrant différents aspects de l'évaluabilité : la cohérence, le niveau de mise en œuvre, le système de suivi / évaluation et la prise en compte du genre et sensibilité aux conflits. L'étude combine analyse d'ensemble, et par projets, afin d'établir les niveaux de résultats pour chaque élément.

Après une phase d'analyse documentaire, sur base des documents disponibles sur internet, qui a abouti à la rédaction d'un rapport préparatoire précisant la méthodologie, la mission en Côte d'Ivoire a mobilisé deux consultantes :

- Cécile Collin, du 5 au 16 décembre 2016
- Juana de Catheu, du 5 au 13 décembre 2016

La mission a eu des séances de travail avec (i) l'équipe de coordination du PBF, (ii) les coordonnateurs des programmes et projets PBF, et (iii) le comité technique d'experts. Ces différentes sessions de travail et groupes de discussion ont permis aux consultantes d'échanger avec les acteurs de la coordination et mise en œuvre du projet sur les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les stratégies développées pour les surmonter, la méthodologie de mise en œuvre du plan de consolidation de la paix, et la conduite de la mission d'évaluabilité.

Une deuxième série de séances de travail s'est tenue entre les consultantes et les responsables des ministères techniques en charge de la mise en œuvre des programmes et projets afin d'examiner le niveau d'appropriation nationale des initiatives de prévention et de gestion pacifique des conflits et de promotion de la cohésion sociale appuyées par le PBF.

Les consultantes ont pu visiter ensemble plusieurs zones géographiques concernées par le financement et qui correspondent à un large éventail de contextes d'intervention : Gagnoa, Bayota, Guiglo, pour la partie Ouest qui avaient déjà bénéficié du premier Plan prioritaire, et Bouna au Nord-Est, une zone nouvelle d'intervention, où est notamment mis en place le projet de la FAO développant une approche pilote d'information, de sensibilisation et de formation sur la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural. Le plan de travail figure en annexe. Une séance de restitution a eu lieu au Ministère du Plan avec les partenaires concernés, et un rapport de restitution a été soumis au PBSO à l'issue de la mission.

En termes d'outils de collecte de données, les consultantes ont associé entretiens semi-dirigés, focus groups, visites de sites de projets et observations directes avec le Secrétariat technique. Les acteurs rencontrés comprennent :

- Secrétariat technique du PBF

- Agences des Nations Unies récipiendaires (RUNO)
- Partenaires étatiques au niveau national et décentralisé
- ONG impliquées
- Autorités traditionnelles (chefs communautaires et roi de Bouna)
- Communautés bénéficiaires (notamment groupements appuyés, animateurs sociaux, et Comité de Paix)

Lors des focus groups avec les bénéficiaires, la technique du changement le plus significatif a été utilisée afin de déterminer les effets des interventions à leur niveau, dans des contextes d'intervention spécifiques. Leur appréciation de la performance du projet a ensuite été triangulée avec les autres participants des focus groups ou d'autres sources. Les témoignages afférents figurent dans diverses sections du rapport.



5. Cohérence

Le tableau ci-dessous résume l'appréciation des différents programmes et projets à l'aune des questions de l'étude relatives à la cohérence, développée après le tableau (section 5.1 et suivantes):

	PBF/CIV.B-3 Elections apaisées	PBF/CIV.A-3 Prévention et gestion pacifique des conflits	PBF/CIV.E- 2 Etat civil	PBF/CIV.H-2 Appui au Plan prioritaire
Théorie du changement				
Cohérence de la chaîne de résultats				
Lien projet / programme et Plan prioritaire				
Convergence				
Gestion des risques pour le portefeuille PBF				

5.1. Théorie du changement

La théorie du changement est bien explicitée pour chaque type d'intervention, ainsi qu'au niveau du Plan prioritaire dans son ensemble, et globalement validée par la présente étude, avec les remarques qui suivent concernant les hypothèses et facteurs externes.

Logique d'intervention générale

La logique d'intervention est validée au niveau général notamment avec :

- Une pertinence par rapport au contexte : les interventions répondent globalement aux priorités, même dans un contexte où les facteurs et manifestations des conflits sont multiformes et évolutifs. Ceci inclut notamment : héritage de la crise post-électorale ; tensions identitaires ; méfiance envers/tensions avec les « corps habillés » ; conflits fonciers ; tensions autour du retour des déplacés et réfugiés et immigration « du Nord » ; conflits agriculteurs-éleveurs ; gouvernance et représentativité des partis politiques ; dans une certaine mesure sous-emploi & criminalité ; violences faites aux femmes et enfants...). Par ailleurs, les conflits fonciers peuvent devenir intercommunautaires, etc.

L'une des personnes rencontrées indique ainsi « *Nous avons obtenu la paix des armes, mais pas la paix des cœurs* ».

- Une complémentarité entre des interventions locales (sensibilisation ; dialogue socio-sécuritaire, activités génératrices de revenus, comités locaux et appuis aux groupements...) et des appuis au niveau central (capacités institutionnelles ; lois, stratégies et plans...), dans la majorité des secteurs couverts par le PBF (cf. Tableau 1). Ceci constitue un facteur critique de succès. Au niveau local également, on retrouve une certaine complémentarité thématique, quand les activités incluent pour les mêmes bénéficiaires une sensibilisation, une formation, et des Activités Génératrices de Revenus (AGR), même si celles-ci sont limitées. Notons que les projets du Plan prioritaire 2 n'avaient pas pour vocation d'adresser directement l'amélioration des moyens de subsistance via des AGR, mais que les AGR servent de levier à une dynamique de consolidation de la cohésion sociale au niveau local. L'effet de la sensibilisation et la formation est renforcé par les AGR, si les principes enseignés sont mis en œuvre. Les AGR permettent l'autonomisation, et donc diminuent la manipulation (p.ex. des jeunes) et augmentent l'influence (p.ex. des femmes).
- Les interventions conjuguent appui aux institutions nationales pour la mise en place de réformes et le renforcement de l'Etat, dont les effets sont à moyen-long terme, avec des appuis locaux, qui permettent la gestion immédiate des risques de violence. L'accent est mis cependant au niveau communautaire, ce qui permet un renforcement du tissu social, la promotion d'une culture de paix, alors que les réformes structurelles et politiques sont moins visibles. La table ci-dessous illustre les actions au niveau local et central par projet / programme, ainsi qu'indiqué dans les documents de projet.

Table 1: Distinction niveau central / local par intervention

	Niveau Central	Niveau Local
Programme 1	Communication du rapport de la CDVR, appui à la formulation du programme, mise en œuvre des recommandations Stratégie de cohésion sociale Situation room Education à la paix (médias, écoles, OSC) Groupe de contact ; Appui à la RRS et à la formulation de lois et de politiques Appui à la formulation du PNCS	Appui à la police et gendarmerie & unité de maintien de l'ordre Comités Régionaux de Sécurité Dialogues socio-sécuritaires Plateformes de dialogues Appui à la participation des femmes Education citoyenne Réhabilitation communautaire Rapprochement communautaire
Programme 2	Appui au PNCS / Ministère de la Solidarité Appui à la formulation d'outils stratégiques de prévention et de gestion des conflits Système de communication sur le foncier rural	Renforcement des capacités des Autorités locales et leaders communautaires sur la prévention et la gestion des conflits Gestion des conflits par comités de paix, autorités et leaders communautaires Sensibilisation au foncier rural & gestion des conflits par les comités villageois AGR pour femmes et jeunes Appuis Espace Amis des Femmes pour la paix et micro-projets Relais communautaires avec actions communautaires de causerie éducatives sur la cohésion sociale Mise en place et fonctionnement des comités communautaires de paix Appuis aux Clubs de mères Appui aux groupements féminins et de jeunes pour la gestion de conflits

		Appui aux groupements d'éleveurs et agriculteurs (fonciers, gestion de conflits, cultures)
état civil	Plan d'action de réforme de l'état civil Projet de loi sur l'état civil Cahier des charges du fichier central	Sensibilisation des populations Capacités des centres d'état civil Production et diffusion de données

La participation de l'Etat n'est pas clairement prévue dans le Plan prioritaire, ce qui représente une certaine faiblesse logique, même si les institutions impliquées, au niveau technique, soutiennent clairement ce Plan et les interventions afférentes. L'ensemble des initiatives du PP est néanmoins mené avec une participation accrue des institutions étatiques au fil du temps. Une contribution financière de l'Etat à hauteur de 3 millions USD, a ainsi été mentionnée dans plusieurs documents en 2015³, mais elle n'a pas encore été rendue disponible. Le succès des interventions dépend aussi en grande partie des dynamiques politiques et réformes structurelles dans chaque secteur, signe aussi de l'engagement de l'Etat, dont on trouve les limites dans le niveau de mise en œuvre des interventions. Il importe donc d'intégrer ces hypothèses qui conditionnent les résultats des interventions.

Le PP2 n'a pas vocation à traiter toutes les questions régionales. Cependant, certains phénomènes clés liés à la stabilisation ne sont pas traités à ce jour, comme les mouvements de population, avec le retour éventuel des réfugiés basé au Libéria, l'occupation et le déguerpissement de zones protégées, l'arrivée croissante de populations des pays frontaliers du Nord sur des aires géographiques de plus en plus étendues, même si les réfugiés / retournés ont été ciblés dans le projet de la FAO. Le PBF ne couvre donc pas certains sujets clés dans un champ supranationale mais qui conditionnent la consolidation de la paix au niveau du pays. Ces dynamiques mixent problématiques conjoncturelles liées aux conséquences de la crise ainsi que les phénomènes sociodémographiques et économiques de long terme.

Revue des théories du changement par intervention

Les théories du changement reflètent de façon inégale les différents résultats attendus et prévus par les chaînes de résultat des différentes interventions. Ceci est compréhensible dans la mesure où ces théories sont censées couvrir seulement les éléments principaux de la chaîne d'impact des interventions et du plan. Les théories du changement sont rappelées ci-dessous, avec les hypothèses identifiées par l'équipe et les commentaires afférents.

Appui au renforcement de la confiance, la coexistence et à la stabilisation sécuritaire pour des élections apaisées en Côte d'Ivoire (PBF/CIV.B-3, appelé « Programme 1 »)

Dans un contexte fragile à l'approche des échéances électorales, si

- *les acteurs clés de la société ivoirienne (partis politiques, femmes, jeunes, médias, etc.) sont transformés en « agents de paix et de cohésion »*
 - *et mobilisés pour faire valoir leur contribution d'agent de paix et de cohésion et leur représentation dans les processus électoraux et de réconciliation nationale,*
 - *avec une confiance accrue entre eux et vis-à-vis des forces de sécurité dans leurs capacités à maintenir l'ordre dans le respect des droits de l'homme,*
- alors** *l'environnement sera apaisé pendant le cycle électoral.*

³ Mentionnée par exemple dans les compte-rendus de réunion du CTCT de sept. 2015, réunion du COPIL de mars 2016.

Hypothèses liées au Programme 1 et commentaires :

- L'hypothèse sous-jacente au Programme 1 est qu'une des principales sources d'instabilité demeure la tenue des élections puisqu'il s'agit de la composante principale du programme :
 - Les activités du PBF en amont du référendum (2016) et des élections locales (2016), qui avaient nécessité une sollicitation de la part du gouvernement et une autorisation du siège, ont notamment ciblé les organisations de la société civile, les femmes (candidates et électrices) et les jeunes.
 - Par ailleurs, la théorie du changement cible spécifiquement les partis politiques, quand les violences électorales sont liés à de multiples facteurs. Les violences électorales sont aussi liées aux évolutions démographiques (accroissement et mouvement vers le Sud de la population musulmane) et politiques (existence de réseaux, rôle des candidats et des partis, gestion démocratique), ainsi qu'à l'accès aux ressources qui restent partiellement traités dans les autres composantes, et avec des progrès relativement limités par rapport aux besoins.
- La question de l'ethnicité ne fait pas l'objet d'actions spécifiques, par exemple par des interventions qui fourniraient des cadres de médiation entre les différentes communautés ou partis politiques, en lien avec les élections (l'aspect communautaire est toutefois traité dans le cadre du résultat, par l'intermédiaire des leaders communautaires).
 - Cette approche indirecte se justifie en partie pour éviter de cibler des groupes ethniques dans le cadre électoral, ce qui serait particulièrement délicat. La sensibilisation liée aux élections ne permet toutefois pas forcément de traiter les vecteurs de conflit, comme les conflits intercommunautaires et dialogues intercommunautaires, bien que cette sensibilisation ait lieu à deux niveaux, communautaire et politique.
- Les acteurs politiques ont intérêt à la résolution pacifique des conflits et à promouvoir la cohésion.
 - En réalité, les sanctions prévues par la loi pour les comportements incitant à la violence, voire à la haine raciale, ne sont pas appliquées, alors que les intérêts pour conserver le pouvoir restent majeurs, d'où les manipulations de groupes de jeunes.
 - La population n'a pas non plus de structures ou plateformes pour exiger une certaine forme de redevabilité de leurs hommes politiques et cadres et ainsi influencer leur comportement et les rendre redevable au sujet de la stabilisation du pays.
- Les acteurs de la cohésion sociale, dont les femmes et les jeunes, peuvent effectivement faire valoir leurs droits dans le contexte des communautés ivoiriennes où le patriarcat reste prédominant (p.ex. sur les questions foncières : HRW, 2015).
 - Cette hypothèse trouve ces limites dans la mesure où les jeunes sont parfois peu intégrés dans la gouvernance locale / communautaire.
- Le cadre juridique et les modalités de mise en place des élections (bureaux de vote, fichier électoral) permettent la représentativité.
- Les femmes jouent un rôle majeur par rapport aux élections.
 - Ce rôle tient en premier chef à leur capacité d'influence au sein de leur famille, et de façon plus large à soutenir la demande pour la promotion de la démocratie et la stabilisation du pays.
- La confiance envers les forces de défense et de sécurité (FDS) dépend essentiellement de leur capacité d'action, ainsi que de leur connaissance et mise en œuvre des droits humains, ce qui inclut aussi la représentativité des femmes dans les « corps habillés » et un traitement accru des Violences Sexuelles Basées sur le Genre (VSBG) par les FDS.
 - Néanmoins, outre cela, la confiance envers les FDS dépend également de plusieurs facteurs qui ne sont pas tous traités à ce jour:

- de la connaissance des populations du rôle des FDS et de leurs devoirs envers ces derniers ;
- de l'entente entre les FDS elles-mêmes d'où la pertinence des dialogues socio-sécuritaires ;
- de la qualité des relations intercommunautaires généralement ;
- des biais communautaires qui demeurent au sein des FDS dans certaines zones, notamment à l'Ouest ;
- des abus commis par les forces de sécurité, peu documentés.

Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire (PBF/CIV.A-3)

Au niveau global,

Si les capacités des agents territoriaux et des mécanismes en places sont renforcées dans la médiation et la gestion pacifique des conflits locaux

et si les populations sont sensibilisées et ont accès à leurs droits

alors les risques de conflits locaux seront atténués et la cohésion sociale renforcée.

Ce résultat peut être atteint car, (i) les leaders locaux assurent efficacement la prévention et le règlement pacifique des conflits et (ii) l'application de la loi sur le foncier rural bénéficie de l'adhésion des populations et (iii) favorise l'avènement de la cohésion sociale au sein de la population où les différents groupes sociaux collaborent à la mise en œuvre d'activités communautaires de rapprochement. Ainsi les mécanismes de résolution des conflits sont fonctionnels et, intègrent désormais le genre, sont plus inclusifs puisqu'ils impliquent les acteurs clés pouvant influencer le changement notamment les autorités locales, les chefs traditionnels, les leaders Communautaires femmes et jeunes.

Hypothèses sous-jacentes liées au Programme 2 (produits vers résultats et résultats vers objectif général), et commentaires :

- L'hypothèse centrale qui est faite est que la cohésion sociale et le taux de conflictualité dans les régions dépendent essentiellement des dynamiques locales et que le renforcement de l'Etat au niveau local permet la médiation et la gestion des conflits locaux.
 - Cette intervention diminue les risques de violences mais ne permet pas le traitement de certaines causes récurrentes des conflits. Comme les visites de terrain l'ont révélé et confirmé, que cela soit à l'Ouest ou au Nord-Est, les « cadres » (notables issus des localités et qui mobilisent les populations locales depuis Abidjan ou l'étranger, appelés aussi « tiers absents ») sont un facteur de conflit de premier rang (voir également la section 6.4).
 - Il existe d'autres problèmes structurels contre lesquels la cohésion sociale au plan local est un rempart fragile : citons la gouvernance des partis politiques ; un système réglementaire et institutionnel inadapté et inappliqué pour gérer les conflits agriculteurs/éleveurs ; un processus vérité et réconciliation encore peu réalisé ; le chômage/sous-emploi massif des jeunes ; l'absence de décentralisation, notamment pour les services fonciers, et parfois un manque de couverture de l'administration. La théorie du changement n'indique pas explicitement les problèmes structurels que le PBF (ou d'autres partenaires de la Côte d'Ivoire) peuvent influencer, et comment. L'hypothèse est souvent, quelle que soit la thématique, que des réformes « vont venir », sans que soit clarifié comment le PBF (avec le Système des Nations Unies -SNU- et les autres PTF) œuvre à cela. Le programme inclut dans une certaine mesure la question foncière, essentiellement au niveau local.

- Plus généralement, le second Plan prioritaire (2015-2017) identifie de nouvelles populations à risque (orpailleurs, nouvelles communautés forestières), ainsi que de nouveaux facteurs de conflits, qui ne semblent pas avoir fait l'objet de projets dédiés. Il existerait ainsi un décalage entre la programmation et les facteurs de fragilité, limitant les impacts potentiels en matière de consolidation de la paix.
- Au-delà de leurs capacités améliorées, les acteurs locaux ont intérêt à la résolution pacifique des conflits.
 - La faible implication des acteurs locaux est un problème structurel que le Programme 2 vise (outre la question foncière qui reste l'un des grands enjeux de la consolidation de la paix) ;
 - Les dividendes de la paix ne sont cependant pas toujours visibles pour tous les groupes dont les moyens de subsistance restent éminemment précaires. Certains relais communautaires expriment ainsi leurs difficultés à sensibiliser certains habitants particulièrement touchés qui leur répondent « *La paix, cela va nous donner quoi ? Sortez ! On n'a pas à manger !* ».
- Les activités économiques des groupes « à risques » augmentent leurs capacités à gérer les conflits et leur intégration sociale, plutôt qu'elles ne ravivent les tensions.
 - L'articulation entre activités génératrices de revenu / appui aux moyens de subsistance et cohésion sociale crée immédiatement des dividendes de la paix et rassemble des communautés différentes autour d'objectifs communs, tout en fournissant des occupations et en encadrant les jeunes désœuvrés. Cette approche indirecte semble donc particulièrement pertinente, y compris dans le cadre d'interventions de consolidation de la paix.
- Les populations rurales comprennent la loi sur le domaine foncier et deviennent des parties prenantes à la gestion du foncier.
 - Cet aspect est essentiel car il s'agit d'un vecteur de conflit majeur. La gestion des populations d'éleveurs et de migrants n'est cependant pas du ressort des populations rurales puisqu'elle nécessite des politiques et directives nationales claires, même si la clarification de la loi facilite la gouvernance locale et si certains conflits peuvent être gérés au niveau communautaire.
 - Le PBF a par ailleurs contribué à mettre en avant les autorités coutumières, incluant la Chambre des Rois, en matière de foncier et règlement des conflits, ce qui est pertinent puisqu'ils sont influenceurs mais également décideurs en première instance.
- Les recommandations de la CDVR sont acceptées.
 - Le rapport de la CDVR avec les recommandations a en effet été rendu public en octobre 2016. Un processus de vulgarisation du rapport et des recommandations a été engagé depuis lors. Le rapport a été mis en ligne sur le site du PNCS et du Gouvernement. Un atelier de suivi des recommandations de la CDVR sera organisé par le MFPEs.
- Les autres niveaux de résultats comprennent l'augmentation du niveau de vie des groupements appuyés, le développement des échanges économiques, et un sens accru de la communauté, en alliant ainsi effets de court terme et de plus long terme.
 - Les communautés rencontrées indiquent ainsi que les AGR contribuent aussi à la réduction des opportunités de manipulation des jeunes car « *ventre affamé n'a pas d'oreilles* ». Elles mentionnent également « *nous avons compris que nous sommes comme une bouche, il y a des éléments différents, la langue, les dents et parfois les dents peuvent mordre la langue mais tous fonctionnent ensemble pour parler* ».

Appui à l'enregistrement des naissances et des décès dans les délais et à la réforme de l'état civil en Côte d'Ivoire (PBF/CIV.E-2)

Si les populations, notamment les femmes, savent les enjeux et procédures relatif à l'état civil et en particulier (i) que la déclaration des naissances est gratuite, (ii) que la loi fait obligation aux parents de

déclarer leurs enfants à l'état civil, (iii) que la naissance doit être déclarée dans les trois mois qui suivent,

alors elles seraient encouragées à prendre les dispositions adéquates pour faire enregistrer leurs enfants à l'état civil dans les délais

et si les capacités des centres d'état civil, à fournir un service de qualité, sont renforcées notamment par la formation du personnel sur les procédures d'enregistrement et par la fourniture d'équipements, alors la satisfaction des « client(e)s » qui découlerait des prestations fournies motiverait les populations à recourir davantage aux services d'état civil dans les délais requis en réduisant ainsi le sentiment d'exclusion, le risque d'apatridie ainsi que la perception de risque de conflits liés à l'identité.

Hypothèses sous-jacentes liées au Programme (produits vers résultats et résultats vers objectif général) et commentaires:

- La question de l'identité est centrale aux dynamiques de conflits en RCI, des problématiques politiques et d'accès aux ressources. Y remédier contribuera à l'atténuation des conflits.
 - Le conflit est dans une large mesure lié aux enjeux liés à la définition de l'ivoirité en lien avec les dynamiques démographiques et les conflits identitaires, ou pour l'accès aux ressources entre autochtones, allochtones et allogènes. De nombreux mouvements de population ont par ailleurs eu lieu, et de nombreux Ivoiriens se sont déplacés à l'étranger, alors que de nombreux ressortissants des pays frontaliers du Nord continuent à migrer vers la Côte d'Ivoire.
- Les politiques sur l'état civil sont effectivement mises en œuvre et de manière harmonisée.
 - Le document de projet souligne effectivement bien que « les acquis seront éphémères s'ils ne sont pas consolidés dans une dynamique plus globale de réforme de l'ensemble du système de l'état civil ». La théorie du changement prévoit d'agir sur deux obstacles à la mise en œuvre des politiques sur l'état civil et, au fil du temps, un apaisement des questions identitaires: l'ignorance des populations et l'insuffisance des capacités des services d'état civil à délivrer des prestations de qualité. La théorie du changement telle qu'explicitée dans les documents de projet ne fait pas référence à certains résultats attendus du projet, comme la régularisation, l'appui à la réforme et à la diffusion des données. Ceci est significatif dans la mesure où les résultats sont limités par de tels maillons faibles.
 - Par ailleurs, les gestionnaires du projet rapportent certains effets négatifs possibles, liés aux opérations de régularisation. Les populations des zones où il y a très souvent des audiences foraines auraient tendance à ne pas faire enregistrer leurs enfants en considérant qu'une régularisation aura lieu.

Appui à la planification, la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du PPP (PBF/CIV.H-2)

Si, avec l'appui du Secrétariat technique, le Comité de Pilotage et le Comité Technique Conjoint tiennent régulièrement leurs rencontres, statuent et approuvent les documents techniques

et si les différentes missions de terrain ont lieu, que les recommandations qui en découlent sont mises en œuvre,

alors la Coordination, le Suivi-Evaluation et la Communication sur les objectifs et les résultats du Plan prioritaire seront assurés de manière efficace pour une consolidation de la paix réussie en Côte d'Ivoire.

Si les capacités de coordination, de communication et de suivi et évaluation du Secrétariat technique sont renforcées,

alors le Comité de Pilotage Conjoint sera fonctionnel et ainsi le suivi de la mise en œuvre du Plan prioritaire de Consolidation de la Paix ainsi que la prise en compte des priorités de consolidation de la paix dans les documents de stratégies nationales seront assurées et les résultats du Plan prioritaire seront atteints.

Hypothèses sous-jacentes liées au Projet et commentaires:

- Le Secrétariat technique (ST) est bien placé en termes organisationnels dans le SNU, et les capacités du ST sont renforcées pour lui permettre d'exercer un certain leadership dans le suivi-évaluation, soutenir les prises de décisions du Comité de Pilotage, jouer un rôle de supervision de la mise en œuvre et communiquer de manière stratégique sur la mise en œuvre du Plan prioritaire.
 - La théorie du changement repose plus sur le processus que sur les livrables. Ni cette théorie du changement – formulée de façon assez compliquée –, ni le document de projet plus généralement, ni les « Guidelines PBF » d'ailleurs, ne spécifient d'attentes particulières (qualité, livrables) concernant le Secrétariat technique, alors que les parties prenantes interviewées, elles, ont des attentes claires. Cela concerne par exemple un certain leadership dans le suivi-évaluation, pour la définition d'indicateurs simples, significatifs et pour lesquelles les données sont relativement disponibles, ainsi que, au-delà de la simple compilation de données, un contrôle qualité et une synthèse analytique des données compilées (voir chapitres 3.2 et 3.3).
- Il existe un consensus suffisant entre membres du Comité de Pilotage pour définir les orientations stratégiques de la mise en œuvre du Plan prioritaire.

La table ci-dessous reprend la logique d'intervention du Plan prioritaire de façon synthétique, dont les résultats correspondent aux programmes / projet mises en place, la composante état civil figurant dans le résultat 2. Il est structuré par résultats du Plan prioritaire. Les hypothèses recensées par programme s'appliquent aux différents niveaux de résultat.

Table 2 – Logique d'intervention reconstituée du Plan prioritaire et des hypothèses principales par niveau de résultat

Objectif du Plan prioritaire	Appuyer la tenue d'élections apaisées et la consolidation de la paix en renforçant la confiance, la coexistence pacifique et la stabilisation de la sécurité, ainsi que la prévention et la résolution pacifique des conflits à travers la consolidation des capacités de l'Etat et d'autres mécanismes en place		
Hypothèses	1. La première source d'instabilité était les élections. 2. La question de la confiance envers les forces de sécurité et entre les groupes sociaux (appartenances ethniques et régionales, appartenance politique) est essentielle mais la question de l'ethnicité ne nécessite pas d'être traitée directement.	1. La cohésion sociale et le taux de conflictualité dans les provinces dépendent essentiellement de dynamiques locales 2. Au-delà de leurs capacités améliorées, les acteurs locaux ont un intérêt à la résolution pacifique des conflits	1. Il existe un consensus suffisant entre membres du Comité de Pilotage pour définir les orientations stratégiques de la mise en œuvre du Plan prioritaire.
Résultats	Renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et de la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées en RCI	Prévention et résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'Etat et d'autres mécanismes en place	Planification, coordination, mise en œuvre suivi-évaluation et communication sur les résultats du Plan prioritaire assurés de manière efficace
Hypothèses	1. La question de la confiance envers les forces de sécurité et entre les groupes sociaux	1. Les agents territoriaux sont les acteurs principaux de la médiation et gestion des conflits locaux	1. Le ST est bien placé en termes organisationnels dans le SNU, et les capacités du ST sont renforcées pour lui permettre d'exercer un certain

	(appartenances ethniques et régionales, appartenance politique) est essentielle mais la question de l'ethnicité ne nécessite pas d'être traitée directement. 2. Les recommandations de la CDVR sont acceptées. 3. Au-delà du dialogue, les acteurs politiques font effectivement valoir leurs droits et ont intérêt à la résolution pacifique des conflits 4. Le cadre juridique et les modalités de mise en place des élections (bureaux de vote, fichier électoral) permet la représentativité.	leadership dans le suivi-évaluation, soutenir les prises de décisions du Comité de Pilotage, et communiquer de manière stratégique sur la mise en œuvre du Plan prioritaire. 2. Au-delà des capacités, les autorités locales et coutumières et les groupes « à risque » ont un intérêt à la résolution pacifique des conflits 3. Les politiques sur l'état civil sont effectivement mises en œuvre de manière harmonisée 4. Les activités économiques des groupes « à risques » augmentent leur capacité à gérer les conflits et leur intégration sociale, plutôt qu'elles n'avivent les tensions 5. Les populations rurales comprennent la loi sur le domaine foncier et deviennent des parties prenantes à la gestion du foncier	
Produits	1. Confiance renforcée entre populations et services de sécurité 2. Soutien au développement d'un cadre stratégique pour la mise en œuvre des recommandations de la CDVR 3. Dialogue et confiance entre acteurs politiques, notamment femmes, jeunes et société civile renforcés pour des élections apaisées	1. Capacités des autorités locales et coutumières renforcées en matière de médiation et de gestion des conflits inter- et intra-communautaires 2. Politiques sur l'enregistrement des naissances et la réforme de l'état-civil consolidée au niveau national pour prévenir les conflits liés à ces questions 3. Activités économiques impliquant des groupes à risques contribuant à la résolution pacifique de conflits locaux 4. Populations rurales mieux informées de la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural	1. Planification, coordination de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix assurées efficacement par le Comité de Pilotage conjoint 2. Suivi-évaluation et communication sur les résultats du Plan prioritaire assurés de manière efficace
Intrants	Projets (i) initiatives communautaires des femmes ; (ii) RSS ; (iii) confiance pour des élections apaisées ; (iv) prévention et gestion pacifique des conflits ; (v) état civil ; et (vi) appui à la planification, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan prioritaire- En conjonction avec l'appui des NU par ailleurs (ONUCI et SNU)		
Contexte	Clivages ethno-régionaux; processus de réconciliation nationale en cours; conflits fonciers; politique de développement territorial inégale; inégalités liées au genre; risques sécuritaires et sanitaires ; gouvernance des ressources naturelles et orpaillage		

Au niveau général, la **réhabilitation d'infrastructures** n'apparaît pas dans les théories du changement, mais représente plusieurs interventions, dont le budget final n'est pas encore connu. Cela couvre la réhabilitation des 15 commissariats et 15 postes de police, la construction d'Espaces Amis des Femmes, dans certains cas de salles de conférence à la préfecture (Guiglo) et la reconstruction de maisons suite aux émeutes de Bayota. Cette approche a certaines limites dans le cadre de la consolidation de la paix.

Les réhabilitations d'infrastructures sécuritaires dans le cadre du Programme 1 cadrent avec le Produit 2 du Programme qui vise à améliorer la qualité des services rendus aux femmes, aux jeunes et aux communautés par les forces de défense et de sécurité. En effet, l'évaluation menée par l'équipe du programme a révélé que l'une des conditions pour délivrer des services de qualité aux populations était de travailler soi-même dans de bonnes conditions. Ce prérequis est étayé par cette unanime interrogation de la quasi-totalité des agents de police et de gendarmerie des zones d'intervention : *Comment pouvez-vous nous demander de délivrer des services de qualité si nous-mêmes nous œuvrons dans des conditions peu adéquates ?* Les réhabilitations menées font donc parties d'un package global qui vise à améliorer la qualité des services délivrés aux populations et, par ricochet, à renforcer la confiance entre les forces de sécurité et les populations. Il ne s'agit donc pas de réhabilitations isolées. A ce jour, il s'agit d'infrastructures clés en main, qui ne nécessitent pas d'engagement ou participation des bénéficiaires et communautés. A Bayota, de telles réhabilitations ont permis de baisser les tensions intercommunautaires et de consolider la cohésion sociale au niveau local. Ces interventions ont eu dans une certaine mesure un caractère catalytique car elles ont permis à l'Etat d'adresser par la même occasion l'épineuse question d'indemnisation des victimes dans cette localité. Le Ministère de la Cohésion sociale a d'ailleurs communiqué au PNUD et à l'ONUCI sa satisfaction pour ces appuis. Dans le même ordre d'idées, à Guiglo, la salle de réunion est certes logée à la Préfecture dans un souci d'appropriation par les autorités locales, mais sert de cadre d'échanges et d'actions pour l'ensemble des acteurs intervenant dans la cohésion sociale dans la localité, et contribue à renforcer les liens entre les autorités et la population. Ceci confirme la solidité de l'hypothèse. Toutefois, le rôle des infrastructures dans la transformation du conflit pourrait être beaucoup plus direct, s'il y avait une contribution des différentes communautés dans les travaux ou la fourniture de matériel. Ceci permettrait une meilleure appropriation des réalisations et faciliterait l'engagement communautaire dans la maintenance, tout en favorisant les interactions entre les différents groupes ethniques autour d'objectifs communs. Aux réhabilitations, on pourrait ajouter un appui en matière de gouvernance communautaire pour la planification des réhabilitations par les communautés ou une formation en gestion des conflits.

Par ailleurs, selon les RUNO, bien que les AGR participent à la consolidation de la cohésion, les bénéficiaires des AGR appartiennent très souvent à la même communauté avec le même intérêt économique alors que les problèmes de cohésion se posent souvent entre les différentes communautés. Appuyer les infrastructures communautaires de base qui n'appartiennent pas à une seule communauté ou un groupe ethnique est ainsi souvent meilleur car toutes les communautés les utilisent.

En outre, l'étude MARP (FNUAP, 2015) montre qu'il y a un besoin pour les femmes d'avoir un espace physique et conceptuel qu'elles n'ont pas eu jusque-là afin de construire la paix et la cohésion sociale. Il s'agit d'échanger entre elles, de se préparer à assurer un leadership en tant que médiatrices, de renforcer leur autonomisation, de se coordonner et de rendre compte sur les activités économiques de rapprochement communautaire. Toutefois, selon les focus groups conduits par l'équipe, la priorisation de salles de conférences ou Espaces Amis des Femmes pour la paix, quand plusieurs salles de réunion publiques existent déjà dans certaines localités, à Guiglo par exemple, peut être sujette à question, alors que les femmes bénéficiaires indiquent qu'elles-mêmes donneraient la priorité aux activités génératrices de revenus.

Compte tenu du niveau de besoin, les projets ne semblent pas toujours avoir la **masse critique** pour des résultats significatifs. Les groupements appuyés ne représentent qu'une partie très limitée du nombre total de groupements d'une zone. Dans le cas de l'état civil, seuls 20 000 cas de risque d'apatridie peuvent être aujourd'hui traités par le projet quand les besoins concerneraient 700 000 individus. Ainsi, le ciblage des projets et l'effet catalytique, qui devrait justifier l'approche plurisectorielle du PBF, méritent une attention particulière.

Plus généralement, l'hypothèse d'un **effet catalytique à différents niveaux** en allouant des financements dans plusieurs secteurs, de multiples zones géographiques, et à plusieurs niveaux, créant des effets d'entraînements, se vérifie en partie à plusieurs titres. En premier lieu, selon les personnes interrogées, le PBF a fortement contribué à soutenir une analyse et une programmation conjointe entre les agences des Nations-Unies, ce qui favorise un traitement global des différents vecteurs de conflits. Des effets d'entraînement sont par ailleurs visibles, tels que la mobilisation de financements par d'autres bailleurs, comme la BAD, favorisée par une première expérience concluante de projets avec le PBF. Les composantes appuyées sont par ailleurs généralement soutenues par de nombreux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) : JICA et UE qui ont initié les dialogues socio-sécuritaires en prenant en charge uniquement la composante police, FAO pour les AGR, ONUCI pour les violences électorales. Au niveau institutionnel, certaines composantes financées par le PBF sont reprises par les autorités, comme les dialogues socio-sécuritaires. La création du Ministère de la Cohésion Sociale et de ses entités décentralisées peut être aussi considérée comme un effet catalytique, même si le rôle de ces entités n'est pas encore clair, notamment par rapport aux préfets et structures qui mettent déjà en place les interventions de cohésion sociale. Il y a eu peu de formations de formateurs cependant, ou d'intégration dans les curriculums des écoles de nouveaux aspects véhiculés par le PBF, même si les formations de police et gendarmerie dans les trois écoles ciblées EGA, ENP et EGT ont eu lieu et des modules spécifiques ont été dispensés à tous les nouveaux élèves gendarmes et policiers. D'autres interventions sont par ailleurs développées, avec une extension prévue pour la gestion des conflits en milieu urbain (UNICEF/PNUD).

En réalité, dans plusieurs cas, le PBF a pris le relais d'approches prometteuses, plutôt que l'inverse (p. ex. Comités consultatifs d'éthique de la police appuyés par l'EU, puis comités civilo-militaires, appuyés par le PBF, compte tenu du fait que l'UE ne finance pas les forces de défense). Il a donc parfois agi comme agent de complémentarité plutôt que catalyseur. Le PBF finance également des programmes déjà en cours pour certaines agences des Nations Unies (par exemple les cliniques juridiques de l'UNICEF), sans que sa valeur ajoutée ne soit très claire, outre celle d'assurer la pérennité des appuis déjà apportés dans le cadre du premier Plan prioritaire. En outre, dans certains cas, par exemple l'appui au Programme National de Cohésion Sociale, les cliniques juridiques, l'appui à la réforme de l'état civil le PBF représente un financement additionnel aux programmes nationaux existant au niveau d'agences des Nations Unies, sans qu'une spécificité de ce financement ne soit réellement visible. Les effets catalytiques sont diversement visibles au niveau du gouvernement : faibles pour l'état civil comme mentionné ; plus visible concernant les dialogues socio-sécuritaires, puisque l'Etat à travers le Conseil National de Sécurité a manifesté son appropriation des dialogues socio-sécuritaires en y contribuant financièrement et en finançant entièrement les dialogues dans les zones hors PBF).

Au niveau de la **répartition géographique**, le PP2 a priorisé onze régions. Le PBF a démontré une certaine adaptabilité, passant d'un focus Ouest et Nord à un focus Ouest, Nord et Nord-Est. La question du ciblage des onze zones prioritaires a cependant été évoquée par les parties prenantes, certaines régions importantes comme le Sud-Ouest n'étant pas incluses. Le fait de restreindre le ciblage géographique du PP2 a du sens afin d'avoir un appui multidimensionnel intégré susceptible d'un plus grand impact, et dans la mesure où certains facteurs d'insécurité sont relativement standards dans les zones fragiles du pays. Cependant, cela nécessiterait une analyse plus précise des zones prioritaires par les différentes parties prenantes, une mise à jour peut-être plus fréquente des zones prioritaires, et le respect d'un chronogramme d'exécution court, compte tenu de la volatilité du contexte. Une cartographie des interventions au niveau des villages et campements permettrait de s'assurer de l'absence de duplications, d'un ciblage des facteurs de conflit les plus critiques, et donc d'un effet transformateur. Les interventions ont en effet en pratique et jusque-là mis un accent sur les centres urbains des différentes régions, quand les problèmes sont les plus aigus dans les zones rurales, s'agissant de l'état civil, des questions foncières, ou de la confiance dans les FDS. Cependant, les agents de sécurité qui participent aux

dialogues socio-sécuritaires incluent gendarmes, agents des eaux et forêts, etc., qui travaillent au-delà des zones urbaines.

5.2. Cohérence de la chaîne de résultats

Le contenu des programmes et projet, tel qu'exprimé dans les documents de projets est, au niveau de la conception, globalement cohérent avec les résultats attendus du Plan prioritaire (cf. Table 1) : les étapes entre intrants-extrants-résultats intermédiaires-impact sont claires et logiques, avec les réserves ci-dessus. En revanche, au niveau de la mise en œuvre (voir chapitre 6), cette chaîne de résultats est beaucoup moins claire : absence de détails sur l'état d'avancement des activités et les extrants produits (y compris parce que les canevas du PBF ne permettent pas forcément d'aller dans des détails pour chaque activité en raison du nombre de caractères limité par paragraphe !); indicateurs sur les résultats intermédiaires et les impacts mal définis et mal renseignés. Sur base des cadres de résultats et plans de travail, certains points apparaissent, mais comme le détail des réalisations et dépenses n'est pas disponible, il est difficile de porter un jugement sur ce qui a été entrepris.

Programme 1

Le budget total est de 5 millions USD dans le document de projet⁴, dont 1,1 million USD pour l'appui aux forces de sécurité, incluant 500 000 USD pour la réhabilitation d'infrastructures, et 1,3 million USD pour l'appui pour le produit 3.3, appropriation nationale du processus électoral. La majeure partie des interventions concerne la réalisation et la mise en place de structures de suivi avec une définition très large des publics, nombre de bénéficiaires et zones d'intervention ciblées, ce qui peut donner l'impression d'une certaine redondance entre les composantes. Par exemple, dans le document de projet, les distinctions ne sont pas très claires entre plusieurs composantes : « 1.3 les capacités des leaders communautaires sur la cohésion sociale » et « 1.4 la réintégration socio-économique des groupes vulnérables », avec « 6.1 les leaders communautaires sont sensibilisés à la participation des femmes », ou « 6.2 les capacités femmes et des organisations féminines à base communautaires » et « 7.2 focus sur les groupements de femmes et les jeunes ». De même, au niveau des forces de sécurité « 1.1 infrastructures et capacité des acteurs préfectoraux et de sécurité » avec « 2.1 restaurer la sécurité », « 2.2 restaurer l'autorité de l'Etat ».

Programme 2

On peut trouver certaines redondances dans les différents produits et activités prévues du résultat 3, car les quatre produits incluent des soutiens en AGR et des appuis aux groupements, sans que la distinction des approches ou cibles soit claire, celle-ci tenant essentiellement aux agences de mise en œuvre, FNUAP, ONUFEMMES et FAO en fonction des produits.

Le montant du Programme 2 est de 3,85 millions USD, ce qui semble assez peu par rapport au Programme 1, et compte-tenu de son positionnement essentiellement au niveau local, qui cible donc le plus grand nombre de bénéficiaires avec un appui direct en moyens de production. Les interventions sembleraient aussi relativement efficaces, avec un appui à 92

⁴ Selon le PNUD, le détail du budget est : 1,7 million USD pour la Confiance entre FDS et Pop, 1,3 pour la Justice transitionnelle en lien avec la cohésion sociale, 1,5 pour le processus électoral. 0,2 pour ONUFEMMES et 0,3 pour UNESCO pour le processus électoral.

groupements, soit plus de 3200 personnes dont les conditions de vie et les ressources doivent être directement améliorées.

Appui dispensé par le Secrétariat technique

Le financement de 1,15 million USD inclue certaines dépenses dont la justification est imprécise, notamment 120 000 USD pour les réunions du Comité Technique d'Experts ou 53 000 USD pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication. En dépit des budgets alloués, certaines activités n'ont été que peu réalisées, comme des revues périodiques du Programme (45 000 USD), des missions de terrain (39 000 USD), ou l'élaboration d'une cartographie (30 018 USD). Le budget du Secrétariat semblait ainsi particulièrement confortable par rapport aux autres interventions et par rapport à ses besoins propres ou à ses capacités d'absorption.

En ce qui concerne les bénéficiaires ciblés par les différentes composantes du Plan prioritaire, l'accent mis sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix est justifié par leur capacité à influencer le rôle de leurs époux et enfants dans les dynamiques de conflit. Les jeunes sont cependant ciblés de façon inégale, alors qu'ils sont manipulables et acteurs principaux des conflits ivoiriens. Enfin, les Peuls (dans les zones où ils sont un acteur de conflit actuel ou potentiel) devraient être inclus de manière plus systématique, p.ex. dans les comités de paix, espaces amis des femmes, en tant que relais communautaires, etc.

S'agissant des modes d'intervention des différentes composantes du Plan prioritaire, on peut noter p. ex. la prolifération de comités qui se superposent, dont plusieurs existant avant l'appui du PBF : comités locaux de sécurité ; comités consultatifs d'éthique ; comités socio-sécuritaires ; comités de paix ; comités de veille. Les rôles et responsabilités ainsi que les acteurs de ces différents comités sont certes définis et validés par les partenaires étatiques. Cependant, il n'y a pas d'harmonisation et unification de ces comités autour d'une approche nationale qui regrouperait ces différentes structures, et ils restent peu lisibles pour la population (« *Nous avons des comités en pagaille, nous sommes gavés de comités* » dit une femme leader à Gagnoa).

S'agissant des nouveaux projets, les théories du changement reprennent les approches existantes en termes de consolidation du tissu social et économique, ainsi que de la gestion sécuritaire, comme l'illustre l'analyse de ces projets.

Le « **Projet d'appui à l'engagement soutenu des femmes dans la consolidation de la paix et la sécurité à l'Ouest de la Côte d'Ivoire** », mis en œuvre par CARE, vise à renforcer la participation des citoyens dans la consolidation de la paix et de la sécurité à travers un engagement soutenu des femmes et des jeunes dans le suivi et rapportage des problèmes de sécurité et de coexistence pacifique qui affectent les activités économiques, la consolidation de la paix et confiance entre les citoyens et les autorités à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Il cible ainsi les dynamiques transfrontalières au niveau économique (très indirectement), social et politique, ce qui semble particulièrement opportun dans le contexte ivoirien et régional car il vise une zone stratégique au niveau sécuritaire en y ciblant à la fois les dynamiques criminelles qui affectent la population et politico-sécuritaires (des élections auront lieu en 2017 au Libéria). Le projet combine en fait les axes d'intervention des programmes 1 et 2, et reprend un certain nombre d'actions déjà réalisées. Il comporte donc un risque de duplication des analyses, notamment la cartographie de initiatives gouvernementales et institutions clés, qui devrait déjà être disponible en grande partie, ou une étude sur le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix. Le projet introduit cependant des innovations comme la carte communautaire de performance, et une approche soutenant l'appropriation locale de la gouvernance et la redevabilité, ce qui permet aussi de traiter des questions de transparence ou d'efficacité des programmes nationaux et réformes. Il comprend aussi la tenue de réunions entre forces de sécurité et communautés,

sans que les synergies ou risque de duplication avec les dialogues socio-sécuritaires institutionnalisés ne soient clairement mentionnés. Le projet inclut quasiment uniquement des composantes immatérielles. Il sera donc difficile d'en voir les bénéfices sur le terrain ou de soutenir les dynamiques de rassemblement par des intérêts mutuels bien compris, ou « dividendes de la paix ». Le projet vise une amélioration des services de l'Etat, mais il n'est pas précisé dans quelle mesure les institutions responsables ont les outils pour répondre aux attentes qui seront exprimées par les citoyens. Le projet a un budget de 1 million USD.

Le « **Projet de Coopération transfrontalière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire pour une Paix durable et la Cohésion Sociale** » reprend aussi les questions de confiance entre communautés et forces de sécurité, avec un accent particulier sur l'appui aux forces de sécurité au niveau transfrontalier. Conformément aux directives de PBSO, les actions sont essentiellement immatérielles, notamment pour les communautés, ce qui pose aussi la question de leurs intérêts directs à la cohésion sociale. Le budget requis est de 5,186 millions USD sur deux pays, mais le budget détaillé dans le document de projet couvre seulement 1,5 million USD, ce qui correspond au montant alloué à la Côte d'Ivoire dans le cadre du financement PBSO, le projet devant être aussi cofinancé par DPKO, qui n'a pas encore confirmé son financement à ce jour. Le lien avec les dialogues socio-sécuritaires déjà mis en place n'est pas clairement indiqué non plus, avec aussi des risques de duplication. Le projet ne cible pas que les zones prioritaires du PBF car cette initiative vise à compléter les zones du PP2.

Le **Projet « Les femmes et les jeunes filles, actrices de la prévention des conflits à travers l'alerte précoce et les réseaux d'information »**, avec ONUFEMMES et UNICEF vise à prévenir les conflits, consolider la paix et la cohésion sociale dans le Nord, l'Ouest et Abidjan en milieux communautaires, urbains, ruraux et scolaires à travers le renforcement du rôle des femmes et jeunes filles dans les mécanismes d'alerte précoce et la consolidation de la paix, avec un budget de 1 million USD. Il reprend les thèmes soulevés dans les deux autres nouveaux projets.

De façon plus générale, les interventions lancent de nombreuses dynamiques, en prenant le risque de la dispersion et d'un aboutissement limité, notamment quand elles ne sont pas clairement reprises par les trois nouveaux projets lancés début janvier 2017 (par exemple, rôle des entités du Ministère de la Solidarité dans la gestion des conflits, du système d'identification des conflits de la DGAT), traitant pourtant des mêmes thématiques.

5.3. Lien projet / programme

Les interventions sont de différentes natures : deux programmes et deux projets, dont l'un finalisé en juin 2016. Leur contenu tel qu'exprimé dans les documents de projets est cohérent avec les résultats attendus du Plan prioritaire (cf. Table 3). Les interactions entre les différentes composantes au sein du Plan prioritaire ne sont cependant pas définies précisément.

Table 3 Correspondance entre les résultats attendus du Plan prioritaire et du PBF

Résultats attendus pour le Plan prioritaire (source : Plan prioritaire)	Résultats attendus pour les programmes et projets (source : rapports annuels 2016)
Résultat stratégique 1. Renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et de la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées	PBF/CIV.B-3. Appui au renforcement de la confiance, la coexistence et à la stabilisation sécuritaire pour des élections apaisées

R1. Confiance des populations à l'égard des forces de défense et de sécurité renforcée	R1. La confiance au sein des forces de défense et de sécurité, d'une part et la confiance des populations à l'égard des forces de défense et de sécurité d'autre part, est renforcée pour des élections apaisées et sécurisées
R2. Appui à la définition du cadre stratégique de mise en œuvre des recommandations de la CDVR	R2. Confiance entre les populations en particulier les victimes de la crise post-électorale envers les institutions nationales renforcée à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre stratégique pour la cohésion sociale et la mise en œuvre des recommandations de la CDVR notamment celles relatives aux réparations des victimes
R3. Dialogue et confiance entre acteurs politiques et notamment les femmes, les jeunes, et la société civile renforcés, favorisant le déroulement d'élections apaisées	R3. Les partis politiques, les organisations de la société civile, les femmes, les jeunes et les médias sont transformés en « agent de paix et de cohésion » pour que le processus électoral se déroule de façon participative, démocratique, inclusive et sans violence
Résultat stratégique 2. Prévention et résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'Etat et d'autres mécanismes en places	PBF/CIV.A-3 Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire + PBF/CIV.E-2 Appui à l'enregistrement des naissances et des décès dans les délais et à la réforme de l'Etat civil en Côte d'Ivoire
R4. Autorités locales et communautaires renforcent leurs capacités de médiation et de gestion des conflits de nature intra et intercommunautaire par la formation et une meilleure analyse des zones de conflictualité locales	R4. Les autorités locales, communautaires et les comités de paix sont outillés et contribuent à la prévention et aux règlements pacifiques des conflits
R5. Politique d'enregistrement des naissances et de réforme de l'état civil consolidée au niveau national pour prévenir les conflits liés au manque d'identification comme de l'apatridie	R5. Les naissances déclarées et enregistrées à l'état civil dans les délais légaux contribuent à la prévention des conflits liés à l'identité
R6. Dans les zones caractérisées comme « sensibles », des activités économiques liées aux groupes à risques consolident les processus de résolution pacifiques locaux	R6. La cohésion sociale est manifeste au sein de la population et différents groupes sociaux collaborent à la mise en œuvre d'activités communautaires de rapprochement
R7. Populations rurales mieux informées sur les composantes de mise en œuvre de la loi sur le foncier rural.	R7. L'application de la loi sur le foncier rural bénéficie de l'adhésion des populations et favorise la prévention et la résolution des conflits
—	R8. Appui à la coordination, au suivi évaluation et à la communication sur les résultats du Programme 2
Coordination efficace, suivi, rapport, évaluation et communication sur les réalisations des objectifs du Plan de priorités et des projets s'y rattachant	PBF/CIV.H-2. Appui à la planification, la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan prioritaire de consolidation de la paix
—	R9. La planification des priorités de consolidation de la paix, la coordination, le suivi-évaluation de leur mise en œuvre, ainsi que la communication sur les résultats sont assurés de manière efficace

Les projets qui débutent en 2017 sont alignés également sur les résultats attendus du Plan prioritaire, même si la composante frontalière n'y est pas clairement mentionnée. Dans certains cas, les zones d'intervention dépassent le cadre des zones d'intervention prioritaires, mais cela peut se justifier car ces projets ont également d'autres sources de financement. En particulier, ils sont notamment en lien direct avec plusieurs résultats attendus du Plan prioritaire (R1/Confiance des populations à l'égard des forces de défense et de sécurité renforcée ; R3/Dialogue et confiance entre acteurs politiques et notamment les femmes, les jeunes, et la société civile renforcés, favorisant le déroulement d'élections apaisées). Ces projets sont également en lien indirect avec un résultat attendu du Plan prioritaire (R3/Dialogue et confiance entre acteurs politiques et notamment les femmes, les jeunes, et la société civile renforcés, favorisant le déroulement d'élections apaisées) et complète utilement les activités du Plan autour du résultat attendu R4 (Autorités locales et communautaires renforcent leurs capacités de médiation et de gestion des conflits de nature intra et intercommunautaires par la formation et une meilleure analyse des zones de conflictualité locales).

5.4. Convergence

Le PBF favorise la convergence entre agences des Nations Unies récipiendaires et membres du Comité de Suivi conjoint plus généralement (y compris Gouvernement et société civile) autour des programmes, avec une agence chef de file pour chaque type d'intervention et une complémentarité des acteurs. Il existe un bon niveau d'échanges et de compréhension commune du contexte, de la théorie du changement, du Plan prioritaire II et des projets. Plusieurs parties prenantes ousiennes sont même allées jusqu'à dire «l'instrument par excellence qui nous a regroupés, SNU et même ONUCI, c'est le PBF ». Cette approche collégiale s'est vérifiée pour l'ensemble des programmes et projets que l'équipe a pu étudier, et pour les actions tant au niveau communautaire qu'au niveau central. Cependant, une réserve demeure en lien avec le niveau d'engagement des acteurs locaux ; davantage de parties prenantes gagneraient à être engagées et à un niveau supérieur, pour faire avancer certains dossiers, comme la réforme et le fonctionnement de l'état civil, par exemple (besoin d'une nouvelle législation, besoin de budget pour l'équipement et les fournitures de base). Le Ministère de l'Intérieur est cependant représenté au Comité de Pilotage via sa cellule de coordination des SNU.

Les parties prenantes rencontrées (Gouvernement, société civile) semblaient généralement bien informées, y compris au niveau décentralisé (sous-préfectures). Le gouvernement a désigné des points focaux pour chaque thématique : dialogue socio-sécuritaire (et S-CNS); cohésion sociale et cartographie des conflits (DGAT)...

De façon générale, les interactions entre les différentes composantes d'un programme à l'autre ne sont pas définies (cf. section 5.3). Les synergies possibles pourraient être renforcées, avec une identification plus précise de la répartition des différentes activités des différents projets dans l'espace, dans le temps, en termes de bénéficiaires ciblés et en termes de modes d'intervention, ce qui n'apparaît pas dans des documents synthétiques.

En outre, la coordination avec les interventions d'autres PTF pourrait être renforcée pour assurer des synergies et un effet transformateur. L'évaluation finale du Plan prioritaire I (2014) notait déjà : « *Ce n'est pas tant la multiplicité d'acteurs intervenant sur le terrain de la cohésion sociale mais plutôt le manque de coordination des initiatives dans ce secteur. D'où la pertinence qu'un exercice de cartographie puisse être réalisé pour appréhender l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la réconciliation et la cohésion sociale* ». Depuis, deux cadres de coordination ont été mis en place, tant au niveau inter-ministériel qu'au niveau des acteurs intervenant dans le domaine de la cohésion sociale, témoignant donc d'une certaine coordination entre les comités. Cela est d'autant plus

impératif dans le contexte du retrait de l'ONUCI et de plusieurs agences et PTF du niveau décentralisé. Les premières interventions du PP1, dans les réhabilitations des infrastructures préfectorales et de sécurité auraient eu pour effet de mobiliser des ressources de l'UE pour étendre les interventions au niveau national—de même pour les dialogues socio-sécuritaires appuyés par le PBF. Néanmoins, l'UE lors de la mission en 2017 relevait toutefois pour sa part qu'il avait peu de coordination, et moins encore de synergies, alors que l'UE et le PBF travaillent sur beaucoup de domaines communs (p. ex. appui à la réhabilitation de commissariats, au dialogue inter-communautaire, aux comités locaux de sécurité). Pour être à l'échelle et avoir un impact à la hauteur de leurs ambitions, les interventions du PBF bénéficieraient d'une meilleure coordination avec d'autres PTF (complémentarités dans le dialogue politique ; dans les activités analytiques et opérationnelles...).

Au-delà d'Abidjan, c'est au niveau décentralisé (sous-préfectures) que la coordination est faible. Si l'équipe n'a pas trouvé de duplication ou contradiction majeure, soulignons à nouveau le manque de synergies identifiées et *a fortiori* exploitées sur le terrain (cf. ci-dessus, point sur la prolifération de comités autour de la sécurité, peu lisibles pour la population ; section 6.5 ci-dessous).

5.5. Gestion des risques

Il existe une matrice de suivi des risques dans les plans prioritaires. Cette matrice a bien identifié les risques manifestes et critiques, ainsi que les stratégies d'atténuation avec acteurs responsables, mais elle n'a pas été mise à jour depuis sa rédaction en 2014 (p.ex. le premier risque identifié dans la matrice, relatif à la CDVR, s'est concrétisé). Elle n'a pas non plus été clairement intégrée dans la programmation. Ainsi, pour faire avancer le dossier état civil en l'absence de signes de volonté politique (en dehors des agents gouvernementaux directement concernés), les responsabilités mutuelles des RUNO et du Gouvernement pour l'exécution des interventions n'ont pas été explicitées. L'essentiel des risques identifiés est de nature politique, alors que les risques programmatiques, fiduciaires et sécuritaires, sont peu mentionnés. Ceci indique certaines lacunes dans leur analyse et intégration, alors que cette analyse pourrait contribuer à orienter les stratégies et la programmation en étant plus étoffée et suivie. Par ailleurs, les risques de duplication / multiplication des formations ou ateliers de sensibilisation auprès des mêmes acteurs sont peu pris en compte, quand des participants indiquent avoir déjà assisté à de nombreuses activités de ce type.

Au niveau de chaque projet, le constat est similaire :

Pour le **Programme 1** « Appui au renforcement de la confiance, la coexistence et à la stabilisation sécuritaire pour des élections apaisées » il existe une matrice de suivi des risques, assortie d'une stratégie d'atténuation des risques et de l'identification des acteurs responsables. Les risques identifiés sont manifestes et critiques, avec toutefois un grand absent : les risques liés aux élections locales de 2016, non mentionnés. Les stratégies d'atténuation reposent sur le plaidoyer auprès du gouvernement et des initiatives prévues en matière de dialogue direct dans le cadre des activités programmatiques à travers les ateliers et autres cadres d'échanges planifiés et mis en œuvre, mais les activités avec des *spoilers* potentiels ou l'appui à des forums où ces *spoilers* sont engagés dans un dialogue (éléments « réfractaires » des FDS ; cadres ; groupes d'opposition) gagneraient à être renforcés.

Pour le **Programme 2** « Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire », en plus des constats établis précédemment, le risque d'un manque de financement sur les programmes de délimitation des terres est, au moment de la mission d'évaluabilité, avéré, mais l'équipe n'a pas connaissance de changements de stratégie. De même les lacunes de financement pour la réalisation des activités économiques de rapprochement communautaire méritent une attention particulière car ces activités soutiennent les mécanismes communautaires de prévention et de gestion pacifique des conflits déjà établis. La stratégie d'appui aux activités économiques constitue pourtant une

porte d'entrée pour la promotion du genre et l'ancrage communautaire des initiatives de paix et de cohésion sociale. Ceci devrait figurer dans une matrice de risques mise à jour.

En lien avec le projet « Appui à l'enregistrement des naissances et des décès dans les délais et à la réforme de l'État civil en Côte d'Ivoire », la République de Côte d'Ivoire (RCI) est engagée actuellement dans le processus de réforme de son état civil qui aboutira à la révision de sa législation et à l'élaboration d'un plan d'action budgétisé. Mais comme mentionné plus haut, le problème d'équipement des bureaux, qui semble relativement élémentaire, montre la lenteur de la réforme en œuvre. En outre, la stratégie d'atténuation identifiée (« renforcement des politiques de sensibilisation des populations et des autorités préfectorales ») ne semble pas suffisamment robuste : il est fort probable que le plaidoyer doive être fait avec les autorités centrales, et que des responsabilités mutuelles soient identifiées (p. ex. décaissements liés aux progrès en matière de législation sur l'état civil).

Enfin, pour le projet « Appui à la planification, la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan prioritaire de consolidation de la paix », les risques identifiés sont similaires à ceux du Plan prioritaire. Il n'y a pas de risque identifié du type « influence limitée du ST sur les RUNO » mais, de fait, la position de la Coordinatrice du ST, également Chef du Bureau du Coordonnateur résident, a facilité son travail – un modèle qui pourrait être applicable dans d'autres pays.

6. Mise en œuvre et faisabilité des objectifs

Résumé évaluabilité (vert, jaune, orange, rouge)

	PBF/CIV.B-3 Elections apaisées	PBF/CIV.A-3 Prévention et gestion pacifique des conflits	PBF/CIV.E-2 état civil	PBF/CIV.H-2 Appui au Plan prioritaire
Potentiel d'atteinte des résultats				
Besoins et dynamiques contextuelles				
Intégration des acteurs				
Communication et coordination				

6.1. Potentiel d'atteinte des résultats

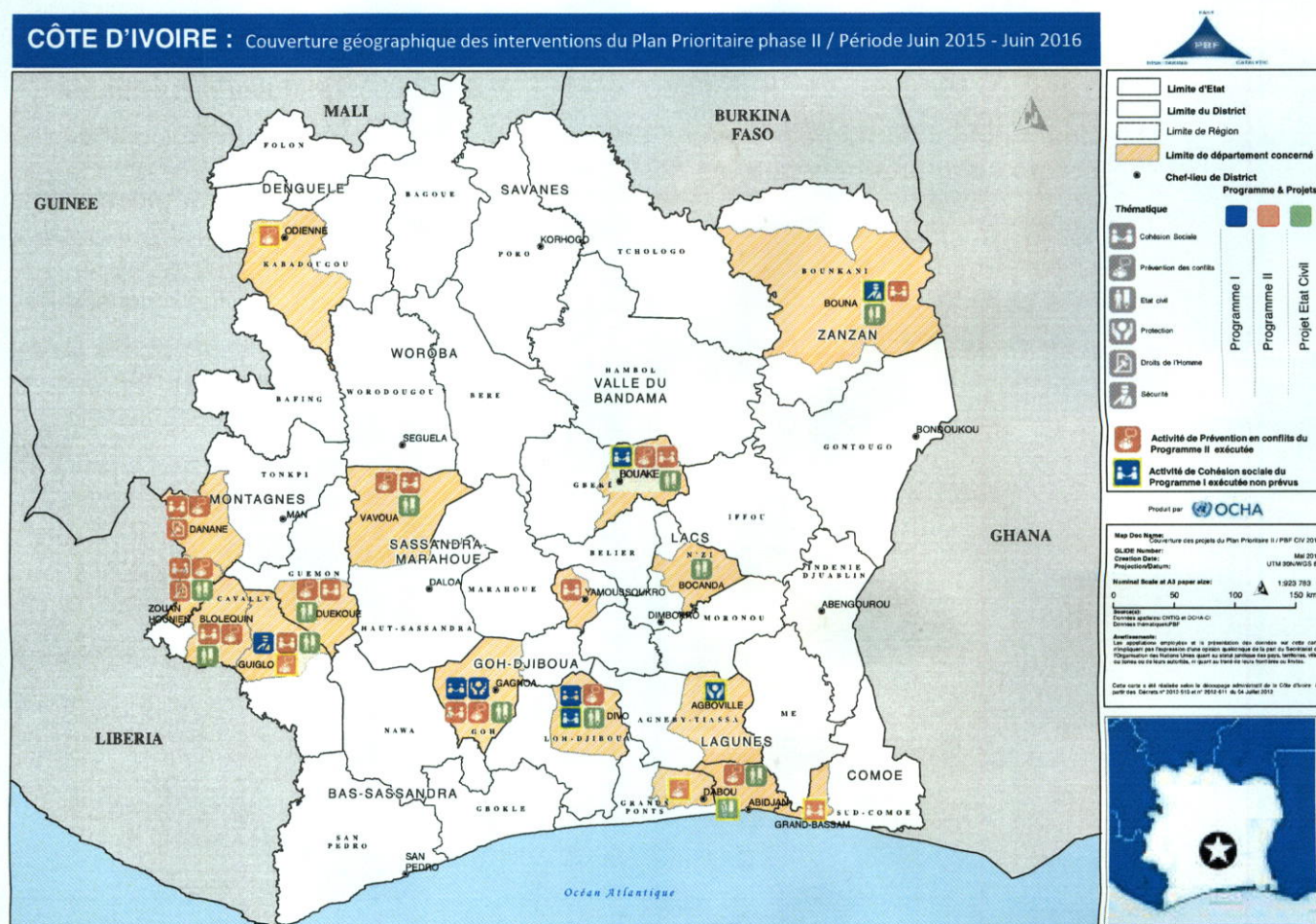
De nombreux effets du Plan prioritaire sont déjà visibles, avec la production de multiples analyses dans les différents secteurs, la réalisation d'activités de dialogue et de renforcement des capacités, et l'appui aux communautés notamment. Toutefois, l'analyse du

niveau de mise en œuvre est fortement compromise par un manque de lisibilité des interventions exécutées.

Limites à la lisibilité des résultats

Hors des données financières, le Secrétariat technique n'a **pas de vision d'ensemble des activités prévues dans les projets / programmes, du niveau de mise en œuvre et des réalisations détaillées**, même si les plans de travail sont communiqués annuellement pour chaque composante. Les comptes rendus des comités de pilotage, plutôt brefs, ne remplissent pas cette fonction et ne sont pas suffisamment détaillés pour assurer le pilotage des interventions.

Une carte (ci-dessous) réalisée par OCHA, recense certaines activités entreprises au niveau local (sous-préfectures), mais elle ne reprend pas les interventions nationales, ne détaille pas les communautés bénéficiaires, et date de juin 2016.



Le rapport annuel reste également très général, notamment car le nombre de caractère est limité dans les différents canevas du PBF. Ainsi, le Rapport annuel 2016 du Programme 1 stipule « *Les services rendus aux femmes, jeunes et aux populations par les acteurs de sécurité sont plus efficaces grâce aux appuis techniques et matériels apportés dans le cadre du programme: le programme a initié un processus de réhabilitation et d'équipement de 30 commissariats et brigade qui est toujours en cours* », ce qui ne précise pas à quel stade sont ces réhabilitations et quels sont les services rendus aux femmes et jeunes spécifiquement. Pour certains niveaux d'intervention cependant, le rapport indique le nombre de personne

formées, qui correspond à des indicateurs d'activité. Ceci indique un manque d'homogénéité et de cohérence dans la rédaction des rapports, trop généraux, ou au niveau de détail inapproprié pour le suivi des résultats. Sauf exception, les rapports annuels du programme ne précisent pas non plus les activités entreprises, ou même les grands axes d'intervention, par rapport au plan de travail et au cadre de résultats notamment. Il est ainsi difficile d'identifier les écarts et trianguler les éléments repris dans le rapport annuel du PBF, qui reste très général. En outre, les deux programmes et deux projets pris en compte couvrent de nombreux aspects, secteurs et zones géographiques. Il est donc compliqué d'avoir une vision complète du niveau d'atteinte des résultats, des actions entreprises et leurs effets, car les entretiens n'ont pas permis de compenser ce manque de clarté et de précision. Certaines activités bénéficient par ailleurs de **financements ad hoc**, qui ne sont pas clairement documentés.

Cette absence de système de suivi détaillé peut conduire à certaines dérives. Dans certains cas, pour la réhabilitation d'infrastructures notamment, des actions étaient envisagées hors des zones prioritaires du plan, et cela n'a été identifié par le Secrétariat que lors de la participation à d'autres réunions de coordination des agences des Nations Unies.

Les rapports rédigés dans le cadre du PBF ne reflètent par ailleurs pas toujours la réalité des actions sur le terrain. Par exemple, le rapport transmis à l'équipe « Exécution budgétaire des programmes et projets du Plan prioritaire pour la consolidation de la paix à fin octobre 2016 » indique comme résultat clé et en cours pour la composante 1, la réhabilitation de 30 infrastructures, quand il s'agit de résultats escomptés, et qu'il n'y a pas de données sur le niveau actuel des réalisations.

Enfin, aucun rapport financier détaillé n'a pu être obtenu à ce stade, y compris de la part du Secrétariat, ce qui aurait permis de recenser les interventions effectivement financées dans le cadre des différents programmes et projets.

Niveau d'atteinte des résultats

Un certain nombre de progrès ont cependant été identifiés lors de la mission.

De façon générale, certains résultats en matière de **contribution à la cohésion sociale** et à la consolidation de la paix sont indéniables. Ceux-ci peuvent se mesurer notamment par les interactions qui existent entre les communautés. Par exemple, à Bouna, suite aux tensions intercommunautaires, une communauté avait cessé d'aller au marché central et utilisait son propre marché, mais utilise de nouveau un unique marché dans la ville, conjointement avec les autres communautés. Les membres des communautés indiquent ainsi des changements de comportement et le développement de la communication entre les groupes ethniques qui auparavant se regardaient « en chien de faïence ». Le fait d'avoir des objectifs et intérêts communs, autour des interventions (AGR, infrastructures) rassemble ces communautés.

Un certain nombre de témoignages ont été collectés à ce sujet :

Membre des FDS, Gagnoa: *“Ce qui a changé le plus pour moi (grâce au dialogue socio-sécuritaire), c'est que je sais enfin ce que les gens pensent de nous. Sinon, on se côtoie seulement dans des moments de tension, et on n'a pas un dialogue ouvert. Maintenant, on a une compréhension partagée des problèmes du coin. Ce qui a changé aussi pour moi, c'est aussi que je connais maintenant des gendarmes et cadres pénitentiaires. Avant, je ne savais pas vraiment ce qu'ils faisaient.”*

Commerçante, participante au dialogue socio-sécuritaire à Gagnoa: *“Ce qui a vraiment changé pour nous tous, c'est les jeunes qui entendent le message qu'il ne faut pas détruire les biens de ta propre communauté. Ce n'est pas parce que tu as faim que tu vas vendre tes dents. Il faut qu'ils pensent au futur!”*

Femme leader de paix, Gagnoa: *“Le changement? C’est que la paix est revenue à Gagnoa. Parce que nous cherchons la sécurité ensemble”.*

Secrétaire générale de l'Espace ami des femmes pour la paix, Guiglo: *“Avant, c’était ‘chacun son champ’. Maintenant, on voit des femmes burkinabè, maliennes, malinke et guere ensemble dans le même champ”.*

Dans certains cas, les activités sont également vues comme des mesures de prévention de conflits, ce qui n’est pas non plus négligeable :

“Directrice régionale”, ‘Espace ami des femmes pour la paix, Guiglo: *“Non, je ne vois pas beaucoup de changement. Mais en fait c’est bien! On aurait pu basculer dans le conflit chrétien-musulman, et on ne l’a pas fait”.*

Les interventions participent au **renforcement de l’administration** et de la couverture de l’Etat, tout en développant parfois de nouveaux angles d’approche. Elles contribuent à la création de nombreuses structures, au niveau national (Ministère de la Cohésion Sociale et structures déconcentrées) et local (Comités de Paix, de veille, socio-sécuritaires, relais communautaires). Leur durabilité reste néanmoins incertaine compte tenu des faibles ressources financières de l’Etat pour prendre en charge certaines actions de base, comme la construction de nouveaux commissariats ou l’octroi de budget de fonctionnement suffisants aux institutions locales. Néanmoins, le fait d’inscrire ces besoins dans les priorités de l’Etat constitue déjà un début d’appropriation indispensable à la durabilité. Le programme a aussi renforcé le **cadre démocratique et la gouvernance**, via le renforcement des capacités de contre-pouvoirs, médias, société civile, citoyens.

Certains **retards** ont eu lieu au début, car la rédaction du Plan prioritaire, et les interventions ont commencé relativement tardivement en juin-juillet 2015. Certaines agences ont par ailleurs rencontré des difficultés administratives qui ont retardé le processus. Les retards occasionnés ont toutefois été rattrapés selon elles. Cependant, les appuis en lien avec les élections ont été dispensés trop tard pour avoir de véritables effets sur les violences électorales potentielles. Enfin, les différences entre le temps du Plan prioritaire et les dynamiques politiques ont également créé des délais, notamment en matière de justice transitionnelle (le rapport de la CDVR a été rendu public en octobre 2016, quand sa rédaction courrait depuis 2014).

Les **capacités des services de l’Etat demeurent relativement faibles**, ce qui peut compromettre les résultats escomptés. Ainsi, les trois bureaux d’état civil rencontrés indiquent par exemple être parfois à cours de registres d’état civil, qui doivent leur être fournis par l’UNICEF, comme l’Etat ne peut assurer cet approvisionnement. Le système d’état civil n’est par ailleurs pas informatisé, ce qui crée des possibilités de doublons. Les moyens de communication et de transport des agents appuyés pour la résolution des conflits sont par ailleurs limités, ce qui contraint souvent leur accès aux zones les plus isolées. Ceci pose la question du partenariat avec l’Etat : les responsabilités mutuelles ne sont pas explicitées. On pourrait considérer l’approche du PBF dans d’autres pays, par exemple au Burundi, où l’appui en équipement était sujet à l’adoption préalable de réformes et donc le partenariat avec les structures de l’Etat devrait être renforcé, dans une optique de planification interdépendante.

Les différentes réformes en cours souffrent toujours également d’un **déficit de sensibilisation** et d’information, comme ce fut le cas notamment du référendum sur la constitution (2016), et des réformes foncières encore mal connues (certains acteurs sur le terrain font référence à des taux d’indemnisation datant de plusieurs décennies alors que ces taux ont été revus en 2014 par exemple).

Enfin, la qualité des infrastructures réhabilitées est parfois faible (problème d’isolation de bureaux climatisés par exemple) ou peu durable (la Direction Générale de la Police

Nationale avait à l'origine requis dans le deuxième plan la réhabilitation d'infrastructures déjà traitées dans le premier Plan prioritaire car elles étaient de nouveau dégradées).

Le tableau ci-dessous montre des exemples de réalisation de chaque intervention par rapport aux résultats attendus.

RESULTATS ATTENDUS	
Le renforcement de la confiance dans les autorités, de la coexistence pacifique, la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées en Côte d'Ivoire. Programme 1 - « Appui au Renforcement de la confiance de la coexistence pacifique et de la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées en Côte d'Ivoire »	
Résultat 1 : La confiance au sein des forces de défense et de sécurité, d'une part et la confiance des populations à l'égard des forces de défense et de sécurité d'autre part, est renforcée pour des élections apaisées et sécurisées	Dialogues socio-sécuritaires institutionnalisés, mais données encore limitées sur les effets du mécanisme. Bon potentiel d'atteinte des résultats cependant : canaux de dialogue entre membres des communautés et FDS, entre FDS, meilleure connaissance de leurs responsabilités réciproques, de leur perceptions réciproques, accord sur des principes d'engagement et des normes de conduite... Début de réhabilitation des 30 infrastructures. Formations de 4 femmes officiers gendarmes. Plusieurs formations de forces de sécurité. Conduite de 6 dialogues socio-sécuritaires
Résultat 2 : La confiance entre les populations en particulier les victimes de la crise postélectorale envers les institutions nationales est renforcée à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre stratégique pour la cohésion sociale et la mise en œuvre des recommandations de la CDVR notamment celles relatives à la réparation des victimes	Progrès limités à cause du retard de publication du rapport. Atteinte des objectifs peu probable. Néanmoins : Le MSCSIV, la CDVR et la CONARIV en charge de la justice transitionnelle sont techniquement assistés / Expertises Techniques pour les auditions des victimes, l'établissement de la base de données sur les victimes Appuis à la validation de la grille d'indemnisation ayant permis de démarrer le processus à travers 2 ateliers et élaboration du mode opératoire du processus d'indemnisation Appui à l'archivage des fonds documentaires de la CDVR et de la CONARIV Appui à la publication du rapport de la CDVR avec plus de 80% des recommandations qui connaissent un début de mise en œuvre Formation de magistrats, avocats et greffiers sur la justice transitionnelle avec l'OHCHR pour faciliter la mise en œuvre des recommandations à caractère judiciaire de la CDVR Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale et le nouveau Programme National de Cohésion Sociale (2016-2020) validés
Résultat 3 : Les partis politiques, les organisations de la société civile, les femmes, les jeunes et les médias sont transformés en « agents de paix et de cohésion » pour que le processus électoral se déroule de façon participative, démocratique, inclusive et sans violence	Absence de données - à ce jour - sur la représentation des femmes et jeunes dans le processus électoral par rapport aux indicateurs de performance Des résultats certains en matière de sensibilisation des femmes et des jeunes dans les zones 7 plateformes de dialogue créées 60 femmes leaders de différents partis formées; 1 avant projet de loi élaboré pour accroître le taux de représentativité des femmes. 155 représentants des médias formés. 200 jeunes sensibilisés sur la citoyenneté Formation de 95% du corps préfectoral Les campagnes d'éducation civique et de sensibilisation de masse ont contribué à mobiliser en plus des 820 000 personnes directement

RESULTATS ATTENDUS	
	touchées, 74 relais et leaders communautaires et 430 leaders locaux (religieux, chefs de communautés, jeunes, femmes) autour des enjeux de la participation citoyenne et de l'organisation d'élections apaisées et inclusives. Renforcement des compétences des femmes candidates, avec un engagement réaffirmé à briguer un poste électif. Les actions ont contribué à une meilleure préparation et une participation active des femmes candidates et permis d'obtenir une légère augmentation des femmes au Parlement. A noter que des résultats en la matière ont eu lieu dans le cadre d'un autre projet.
La prévention et la résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'état et d'autres mécanismes en place. Programme 2 - « Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire »	
Résultat 1 : Les autorités locales, communautaires et les comités de paix assurent efficacement la prévention et le règlement pacifique des conflits	Renforcement des capacités des acteurs locaux. Bon potentiel d'atteinte des résultats, mais certaines communautés fragiles non ciblées, et des vecteurs de conflits structurels non traités (gouvernance des ressources naturelles, cantonnement du bétail, mécanisme de réparation en cas de dommages agriculteurs / éleveurs) 352 acteurs locaux de 14 régions dont (i) 152 membres du Corps préfectoral et (ii) 200 leaders communautaires et membres des Organisations de la Société Civile formés sur la prévention et la gestion des conflits au cours de 13 ateliers de formation avec l'appui technique du PNUD, de l'ONUCI et de la DGAT La DGAT s'est par ailleurs équipée d'une base de données des conflits et avec un système de remontée de l'information
Résultat 2 : L'application de la loi sur le foncier rural bénéficie de l'adhésion des populations et favorise la prévention et la résolution des conflits	Documents supports de communication et renforcement des capacités des acteurs sociaux sur la loi de 1998 du foncier rural actuellement en phase pilote, concernant 207 villages du département de Bouna 445 participants chefs traditionnels (dont 155 femmes) provenant des 104 villages de Bocanda et 404 participants (dont 121 femmes) provenant de 215 ressorts territoriaux de Bouna engagés dans la gestion des conflits fonciers, la certification des terres et la délimitation des villages. L'adhésion des populations à l'application de la loi sur le foncier reste toujours à construire en 2017, au plan national car cela nécessite des moyens additionnels conséquents A Bocanda, contractualisation avec des sociétés agro-industrielles et des particuliers pour une durée d'exploitation de 35 à 50 ans sur 8250 ha avec certificat foncier pour 4 entreprises.
Résultat 3 : La cohésion sociale est manifeste au sein de la population et différents groupes sociaux collaborent à la mise en œuvre d'activités communautaires de rapprochement	Actions d'appuis en matière d'AGR parfois quasiment finalisées (ONUFEMMES), et de nombreux exemples de changements de comportement. 92 groupements féminins et 40 groupements de jeunes sont en cours de constitution dans les zones du Programme 2. Les membres desdits groupements ont été formés: 280 femmes, formées en comptabilité simplifiées et gestion associative; 210 jeunes formés en gestion associative. Sur tous les sites, des activités de sensibilisation sur la cohésion sociale menées au rythme de 2 séances par mois. A Bouna spécifiquement un appui en kits dignité et une sensibilisation a été apporté par le FNUAP/Centre social aux populations affectées par le conflit

RESULTATS ATTENDUS	
	communautaire. 240 personnes issues de 105 groupements ont été formées en prévention des conflits. 40 comités de paix installés et comités de pérennisation mis en place avec l'appui du FNUAP et du Ministère de la solidarité constituent des mécanismes de suivi post-formation et d'appropriation nationale et communautaire des initiatives de paix. Le fonctionnement des Espaces amis des femmes pour la paix participe à cette approche de promotion du genre et de durabilité des infrastructures de paix notamment au niveau local et communautaire. Avec la FAO à l'ouest, l'exploitation commune de 72 ha de bas-fonds de manière intensive et durable (2 cycles de riz/an ciblés associés aux exploitations maraîchères) par 635 personnes de différentes communautés, dont 330 hommes, 305 femmes, parmi lesquels l'on compte 344 jeunes. Les intrants agricoles (semences et engrais), des équipements (motoculteurs, vanneuse, moto tricycles) et des conseils techniques ont constitué l'essentiel de l'appui. Onze champs écoles paysans installés dans les 8 localités des départements de Guiglo, Bloléquin et Duekoué regroupant les producteurs de différentes communautés, ont servi de lieu de restitution au niveau communautaire d'un atelier de formation sur la nutrition et l'hygiène alimentaire. Au nord-ouest, suite à la crise survenue à Bouna, 200 ménages dont 166 femmes et 34 jeunes hommes des communautés rurales vulnérables de 10 villages ont bénéficié de 13 ha de cultures maraîchères et 7200 kg d'engrais.
Projet conjoint - « Appui à l'enregistrement des naissances et des décès dans les délais et à la réforme de l'État civil en Côte d'Ivoire »	
Résultat : Les naissances déclarées et enregistrées à l'état civil dans les délais légaux contribuent à la prévention des conflits liés à l'identité	Potentiel d'atteinte des objectifs au niveau des activités mais objectif d'augmentation de 10% de déclaration du taux des naissances dans les délais ambitieux. 92 000 personnes sensibilisées par le projet et près de 11 000 enfants régularisés

Taux de décaissement

Les taux de décaissement peuvent être utilisés pour donner des indications du niveau de réalisation (détails en annexe). Le taux moyen est de 54%, soit 6,4 millions USD des 12 millions USD alloués, ce qui semble satisfaisant surtout en tenant compte des délais dans le démarrage des activités. Le Plan prioritaire est valable jusqu'en décembre 2017. Le taux de décaissement du Programme 1 était de 11 % en juin 2016, et est passé à 56,43% en octobre 2016. En ce qui concerne le Programme 2, le taux de d'exécution est de 53,41% (sur les 3 850 000 USD) actuellement. Le taux le plus faible concerne les interventions du PNUD dans le cadre du Programme 2, avec 30,61% des 800 000 USD alloués dépensés, quand les taux les plus importants concernent l'ONUFEMMES avec 74,72% de décaissement pour le Programme 2 et l'UNICEF avec 73,12% dans le cadre du programme d'appui à l'enregistrement des naissances.

A noter que le Secrétariat technique a déjà dépensé près de 45% des 1,5 million USD quand l'ONP doit être en charge à l'avenir de la collecte de données de routine, ce qui représentera un coût non négligeable.

6.2. Prise en compte des besoins et dynamiques contextuelles

Plusieurs documents ou données ont contribué à l'analyse des besoins, des dynamiques contextuelles et à la formulation des programmes. Une mission conjointe d'identification a été réalisée⁵. En outre, les rapports de l'ONUCI sur la situation dans le pays, ainsi que la matrice de conflits du département affaires civiles de l'ONUCI ont été utilisés. D'autres études ont été conduites dans le cadre du PBF :

Programme 1 :

- Analyse situationnelle des comités et mécanismes locaux de prévention et de gestion pacifique à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, FNUAP, Sept. 2015 ;

Programme 2 :

- Diagnostic communautaire à travers la méthode active de recherche participative (MARF) pour la mise en place des « Espace Ami des Femmes pour la Paix » dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire (Duekoue, Guiglo, Danane, Zouan-Hounien), FNUAP, Sept. 2015
- Analyse situationnelle de référence dans les départements de Bouna et de Bocanda en mars 2016, réalisée par la FAO et l'UNESCO avec le concours des Ministères de l'Intérieur, de la Culture et de la Francophonie, de l'Agriculture et du Développement Rural.
- Interpeace, étude sur les obstacles à la cohésion sociale et dynamiques de violence impliquant les jeunes dans l'espace urbain, Juillet 2015.

Projet état civil :

- Etude de base relative aux centres d'état civil et aux connaissances, attitudes et pratiques des populations des régions du Gbeke, du Guémon, du Kabadougou, du Tonkpi et du Worodougou en matière d'état civil, FNUAP, UNICEF, UNHCR, INS, 2013.
- Etude TRAC 2015 FNUAP sur les déterminants de la déclaration des enfants de moins de 5 ans à l'état civil, dans les délais.

Appui du Secrétariat : pas d'analyse de base, ce qui est compréhensible

Les bénéficiaires ont été identifiés par les communautés afin de garantir leur légitimité, et par les agences dans le cas des groupements, avec comme critère principal une structure mixte d'ethnies (mais sans recours à des quotas, qui seraient dommageables). Ceci illustre des efforts pour se fonder sur les dynamiques locales.

Des délais ont pu avoir lieu en raison d'écarts entre les interventions requises par les bénéficiaires et les modalités de financement ou l'approbation par le PBF. Certains partenaires étatiques, la police par exemple, estiment que les zones prioritaires ne correspondent pas toujours à leurs besoins en matière de réhabilitation d'infrastructures. Le rapport annuel 2016 du Programme 1 indique ainsi « En effet, après plusieurs missions de terrain, 7 sites parmi les 15 proposés par la police avaient déjà fait l'objet de réhabilitation par d'autres partenaires financiers. Au niveau de la gendarmerie, les besoins urgents en matière de brigades à réhabiliter ne correspondaient pas toujours aux contraintes de zones d'intervention du Plan prioritaire 2 ». Des parties prenantes à Bayota s'étonnent du ciblage d'un seul canton sur deux, celui qui n'est pas ciblé ayant connu des affrontements et les risques y demeurent élevés. En revanche, le ciblage des activités mises en œuvre par la FAO à Guiglo est fondé sur un critère clair : la concentration des retours des personnes déplacées et réfugiées.

⁵ Mission conjointe sur les défis de la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, Juin 2014

6.3. Mode d'exécution

Le rôle du Secrétariat technique est majeur pour l'organisation du pilotage du PBF. Il consiste essentiellement en l'organisation de réunions - souvent avec un délai très court qui limite la capacité des acteurs à assurer une véritable préparation pour ces rencontres - ou à la revue des rapports semestriels. Le ST appuie aussi le Comité de Pilotage pour le plaidoyer dans la mobilisation des ressources additionnelles dans le cadre de la formulation de nouvelles initiatives du PBF.

Plusieurs comités sont par ailleurs en charge de la gouvernance du Plan prioritaire et des interventions, avec des rôles complémentaires, et les acteurs au sein de chaque programme mènent des actions coordonnées.

Le Comité de Pilotage, qui porte la responsabilité du Plan et interventions afférentes et assure la direction stratégique, est la seule structure – avec le Secrétariat technique – dont le rôle est détaillé dans le Plan prioritaire. Il s'est réuni de façon semestrielle. Le Comité Technique d'Experts, qui fournit un appui programmatique, s'est rassemblé à dix reprises entre avril 2014 et décembre 2016. Le Comité de Coordination des Programmes s'est tenu en revanche très irrégulièrement, ce qui, selon le Secrétariat, a contribué à limiter les synergies entre les programmes et projets. Il était en effet prévu qu'il se réunisse de façon trimestrielle. Les comptes rendus de réunion n'étaient pas disponibles.

Les capacités d'exécution sont essentiellement au niveau des agences, alors que le rôle du Secrétariat n'est pas toujours très clair pour les différentes parties prenantes, notamment par rapport au suivi-évaluation.

Par ailleurs, le PBF a inclus la mise en œuvre d'actions avec des finalités similaires, comme par exemple les AGR par plusieurs agences des Nations Unies (FNUAP, ONUFEMMES), ou les structures communautaires (Comités de veille, Comités de paix, réseau d'animateurs). Ces agences ont parfois structuré leurs interventions de façon différente, bien qu'opérant dans la même zone, ce qui contribue à créer certains déséquilibres ou confusions, comme l'ont rapporté les bénéficiaires qui ne comprennent pas pourquoi les interventions d'AGR diffèrent par exemple.

6.4. Intégration des acteurs pertinents

De façon quasi unanime, comme indiqué au 5.1, les bénéficiaires interrogés soulèvent le rôle joué par certains hommes politiques et cadres dans la manipulation des jeunes et débordements éventuels qui s'ensuivent. Ces interventions répétitives, surtout en période électorale, menacent la cohésion sociale et donc les résultats sur le long terme des actions entreprises. Des efforts sont réalisés, par les autorités gouvernementales notamment, pour sensibiliser et inclure ces hommes politiques et cadres dans les mécanismes de règlement de conflits, et ils sont également invités lors de certaines réunions de formation ou sensibilisation. Toutefois, dans certains cas, ces acteurs se trouvent en exil à l'étranger (au Libéria notamment). Le besoin de les sensibiliser et impliquer davantage lors de réunions avec les jeunes et les femmes par exemple, a été indiqué par les communautés, compte tenu de la menace potentielle qu'ils représentent. Ceci est particulièrement valable dans le cadre du Programme 1 sur les violences liées aux élections.

Les besoins restent en outre essentiels s'agissant de l'emploi des jeunes, et dans certains cas de sensibilisation des jeunes, comme l'ont exprimé certains relais communautaires à Bouna. Il leur est en effet parfois difficile d'expliquer quels seront les dividendes de la paix. Certains vecteurs pourraient être utilisés à cet effet, comme le sport ou la musique. Les Agences Emplois Jeunes pourraient également constituer un relai intéressant. Cet aspect s'applique avant tout au Programme 2.

Concernant les ethnies, dans certains cas les groupes peuls semblent moins insérés dans les activités que les autres, ce qui a été identifié à Bouna notamment.

6.5. Communication / coordination

Des interactions fréquentes existent entre les différents acteurs concernés et le niveau de mobilisation des parties prenantes semble satisfaisant. Les échanges d'informations sont parfois inégaux cependant, notamment dans la transmission des rapports au Secrétariat par les agences. Celles-ci peuvent être un peu démotivées car le niveau de retour ou d'intérêt porté à ces données se serait avéré faible dans le passé.

La coordination a essentiellement lieu au niveau central. Au niveau local, les agences partagent cependant parfois les mêmes bâtiments, mais il n'existe pas de mécanisme effectif à cet effet, comme des points focaux pour le PBF ou pour le système des Nations Unies par exemple, qui s'assureraient des synergies et de l'absence de duplication entre projets au niveau des sous-préfectures concernées. OCHA n'est notamment plus actif. La coordination avec les partenaires étatiques semble aussi satisfaisante, même si ceux-ci n'ont pas tous été impliqués dans la définition du Plan prioritaire et des programmes / projets au stade de la formulation.

S'il existe des mécanismes de coordination au sein de chaque programme / projet, les synergies entre les composantes sont peu exploitées. Le PBF a cependant facilité une approche coordonnée, en utilisant certains relais - les comités de paix - pour la sensibilisation sur des sujets traités par plusieurs projets/programmes. Le caractère conjoint des programmes a également été exploité avec des missions de suivi qui rassemblent généralement plusieurs agences. La multiplication des structures de base en matière de consolidation de la paix reste toutefois un enjeu, celles-ci étant essentiellement liées à des interventions spécifiques. A cet effet, une coordination accrue entre les différentes organisations au niveau des RUNO et de l'ensemble des agences et ONG, serait pertinente pour limiter le nombre de structures par communauté, si possible les institutionnaliser, et assurer la cohérence des approches. On peut également noter que les deux programmes 1 et 2 comprennent des formations à la gestion des conflits, cohésion sociale etc... avec parfois des recoupements possibles en termes de public : leaders, femmes, jeunes. Les risques de duplication ne doivent pas être négligés, quand les besoins sont par ailleurs loin d'être couverts.

Au niveau de la communication, un chargé de communication est actif au sein du Secrétariat, et une stratégie dédiée a été élaborée, mais il n'y a pas eu réellement d'actions de communication spécifiques. La visibilité du PBF devait être renforcée avec des supports visuels spécifiques car dans certains cas, des autocollants PNUD ont été apposés car il n'y avait pas d'autocollants PBF. La couverture médiatique des activités du PP2 (TV, Radio, presse écrite, presse en ligne) est assurée, des visuels de communication sont conçus, des publications régulières sont effectives (Reflète(01), Newsletters(03), Twitter, Facebook), une banque de données "Photos" et "Vidéos" est mise en place.

Le Secrétariat technique joue un rôle important comme agent de liaison entre les agences récipiendaires des fonds et le gouvernement à travers l'assistance technique pour le renforcement des capacités en gestion des projets, ainsi que le suivi et le reporting. Il veille également à la synergie et complémentarité des actions menées par différents partenaires dans la consolidation de la paix. Au cours des six mois écoulés pour la formulation des projets, le Secrétariat a organisé la mise en place des groupes de travail, conduit et encadré le processus de formulation des programmes et projets. Récemment, il a aussi appuyé le processus de formulation du projet transfrontalier Côte d'Ivoire / Libéria sur le renforcement

de la sécurité et de la cohésion sociale et des 2 projets lancées par PBSO sur les initiatives de promotion du genre (GPI).

La dissémination de l'information serait toutefois assez irrégulière, en l'absence notamment de liste de distribution mise à jour, selon les RUNO. Certains acteurs déplorent l'implication insuffisante du Secrétariat dans les aspects techniques au cours des six mois qu'a duré la formulation des interventions. Pour que la circulation d'information évoquée par les RUNO soit améliorée, il serait utile que les agences tiennent les réunions du Comité de Coordination des Programmes initialement prévu, qui constituent des cadres d'échanges d'informations facilitant les décisions lors des réunions du comité et les synergies opérationnelles.

Cette étude n'a pas identifié de différences majeures liées à la communication et à la coordination en fonction des interventions.

7. Suivi-Evaluation

Le tableau ci-dessous résume l'appréciation des différents programmes et projets à l'aune des questions de l'étude relatives au suivi-évaluation, développée après le tableau (section 7.1 et suivantes):

	PBF/CIV.B-3 Elections apaisées	PBF/CIV.A-3 Prévention et gestion pacifique des conflits	PBF/CIV.E-2 état civil	PBF/CIV.H-2 Appui au Plan prioritaire
Système de suivi-évaluation				
Qualité des indicateurs				
Données de base				
Groupe témoin				

7.1. Système de S&E

Le **système de S&E** au niveau du Secrétariat prend surtout la forme d'un suivi réalisé par le Comité de Pilotage, sur base d'un cadre de résultats très général. Des révisions sont en cours et deux ateliers ont eu lieu en novembre pour finaliser le plan de suivi-évaluation, soit un an et demi après le début du PP2, ce qui signifie que son utilité pour assurer le pilotage du projet sera fort limitée. Le plan de S&E finalisé en décembre 2016 avec les acteurs et les coordonnateurs et points focaux PBF inclut des cadres de suivi pour les différents programmes et projets, mais il reste certaines limites. Le plan de suivi pour le programme 1 n'inclut pas de données de base et objectifs, par exemple.

En matière de suivi-évaluation, le ST a initié avec le concours de l'Office National de la Population (ONP) la réalisation de deux enquêtes de perception⁶ (qualitatives et quantitatives) sur la fin du PP1 et ayant servi à l'obtention des données de base du PP2. Une cartographie des interventions a été réalisée. Deux missions de terrain impliquant le Secrétariat technique ont eu lieu depuis le lancement du second Plan prioritaire. Elles furent réalisées conjointement avec d'autres agences. D'autres missions ont eu lieu dans d'autres cadres de travail et ont permis à certains membres du Secrétariat technique de recueillir des informations relatives à la mise en œuvre des activités des projets, dans le cadre de sa participation à l'atelier d'élaboration de la grille de compensation des victimes de la crise, et aux ateliers d'élaboration des annuaires de l'état civil 2014 et 2015.

Les **rapports annuels** sont de plus réalisés lors d'ateliers regroupant les partenaires, dont les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par le projet *Appui à la coordination et au suivi-évaluation du PBF*, même si les frais de l'atelier ont été financés par le projet. L'inclusivité du processus a dans une certaine mesure contribué aux délais dans la finalisation du plan de travail, alors que le plan de suivi-évaluation et les missions de terrain n'étaient pas prévu au début des interventions.

Les lignes directrices du PBF définissent les responsabilités de transmission des rapports. Ceci comprend un rapport annuel par le Comité de Pilotage au niveau du cycle programmatique, la transmission de rapports sur le statut des résultats du projet par les agences des Nations Unies, et des bilans financiers à la fin de l'année, ainsi que des rapports trimestriels des partenaires de mise en œuvre. Seules quelques données financières générales ont pu être transmises, sans que les dépenses détaillées demandées à certaines agences ne soient communiquées, y compris par le Secrétariat.

Les différents types de rapport ont un format défini, ce qui contraint aussi le niveau et type de rapportage, et les différentes sections ne sont pas toujours renseignées de façon cohérente, certains éléments ne figurent pas dans les sections dédiées, ou des informations contradictoires sont parfois mentionnées.

Outre les rapports mandataires (semestriels et annuels des programmes et projets et rapports annuels du Comité de Pilotage sur le Plan prioritaire), le Secrétariat ne possède pas l'ensemble des rapports réalisés par les parties prenantes, y compris à des fins de suivi, quand il pourrait jouer un rôle utile de capitalisation des données.

Un tableau de suivi des rapports a cependant été réalisé par le Secrétariat, de même qu'une structure de tableau de bord pour le suivi des indicateurs (mais pas de la réalisation des activités). D'autres outils ont été développés :

- Des fiches de collecte des indicateurs par programme
- Un plan opérationnel de mise en œuvre des activités
- Un tableau de suivi des tâches du mois, très détaillé
- Un tableau de suivi du coût des activités du mois
- Une matrice de suivi de la mise en œuvre des activités
- Une matrice d'analyse des réalisations par projets et programmes
- Un plan intégré de mission / visites de terrain
- Un plan intégré de suivi / évaluation et de recherche (PISER) de 2014 à 2018
- Une matrice de suivi de mise en œuvre des recommandations.

Ces différents outils ne sont pas encore tous utilisés. Ils seraient utiles, mais semblent aussi très ambitieux. Pour le suivi des activités et coûts, il suffirait par exemple d'utiliser la structure Excel du plan de travail, en ajoutant quelques colonnes et lignes pour indiquer si l'activité a été exécutée et son coût réel, notamment comme le Plan prioritaire doit aboutir en

⁶ Etude pour la mesure de la perception de l'impact du Plan Prioritaire I et du niveau de base des indicateurs du plan prioritaire II pour la consolidation de la paix. Volet Qualitatif et Volet Quantitatif, Juin 2016.

2017. L'utilisation d'Atlas et des logiciels de suivi du PNUD (ROAR par exemple) pourraient également être une option.

Le nouveau plan de suivi/ évaluation prévoit de **sous-traiter la fonction de suivi à l'Office National de la Population**, qui a réalisé l'enquête de perception publiée en juillet 2016, d'après la Note Méthodologique pour la collecte des données de routine pour le suivi des indicateurs du Plan prioritaire d'octobre 2016. Cette note constitue une bonne base pour cadrer la collecte et assurer que les données pertinentes soient reçues. Toutefois, elle demande à l'ONP de collecter certains indicateurs initialement prévus dans le cadre de résultats et qui sont disponibles chez les partenaires étatiques, et donc pour lesquels l'ONP n'a pas de valeur ajoutée. Ceci concerne les données de la DGAT sur les conflits ou le nombre de femmes et jeunes participant aux élections pour la CEI, le nombre de plaintes auprès du conseil constitutionnel, ou de femmes candidates. En outre, la note comporte des indicateurs ajoutés au cadre de résultats, qui sont aussi directement disponibles au sein des différentes institutions (par exemple « Nombre de victimes enregistrées auprès des Services de police et de gendarmerie suite à une élection présidentielle de 2015 ou législative de 2016 » ou le « Nombre de réponses favorables par nature du climat existant durant les élections »).

Cette note couvre différents niveaux d'indicateurs mais ne recense pas tous les indicateurs des cadres de résultats. La base sur laquelle certains indicateurs ont été privilégiés au détriment d'autres dans ce système de collecte n'est pas claire. On retrouve également des indicateurs présents à l'origine et qui n'avaient pas pu être renseignés faute de données suffisantes, mais il n'y a pas d'éléments qui permettraient d'indiquer un changement de disponibilité des données à ce niveau.

L'enquête de perception réalisée appelle aussi quelques commentaires. L'approche était pertinente avec une méthodologie d'enquête, de codage et d'analyse des résultats solide. Les outils de collecte ne figurent pas cependant dans les rapports.

Le cadre de suivi-évaluation revu en décembre comprend par ailleurs des résultats devant être collectés lors d'une enquête de perception, mais qui ne sont pas repris dans la note méthodologique. Ainsi, par exemple, la « Proportion de personnes ne se sentant pas en sécurité au sortir de la crise postélectorale et qui se sentent maintenant en sécurité », « Proportion de personnes ayant déclaré être satisfaites des interventions des mécanismes de justice transitionnelle dont elles ont bénéficié ».

Cette sous-traitance semble pertinente pour ce qui concerne la collecte de données additionnelles, mais pose aussi la question de l'efficacité du système.

Outre ce niveau plus général, les agences ont parfois également un système de suivi spécifique de leurs interventions, et **plusieurs systèmes de suivi-évaluation se superposent** donc, sans que le suivi réalisé au niveau des agences ne soit systématiquement relayé au niveau du Secrétariat ou de l'ensemble du PBF. L'essentiel du travail de suivi-évaluation est effectué en interne au niveau des agences, sur la base d'indicateurs convenus avec le PBF mais en fonction de leur système propre. Elles sont responsables d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats des projets qui leur sont confiés : conception des indicateurs clés et rapportage, avant que le Secrétariat PBF ne joue son rôle de (i) liaison entre les agences bénéficiaires des fonds et de (ii) suivi et garantie de la qualité des rapports soumis au Comité de Pilotage ainsi qu'au PBF New York.

Au niveau du Programme 1, le plan d'évaluation du PNUD 2009-2016, disponible sur le site erc.undp.org, prévoyait une évaluation du programme pays en 2015, ainsi que du projet d'appui au processus électoral. Le Plan de Travail prévoyait une mission de suivi en 2016, dont l'équipe n'a pas eu connaissance à ce jour.

Dans le cadre du Programme 2, ONUFEMMES a réalisé des missions de suivi de ses partenaires. Une mission d'évaluation conjointe des besoins de cohésion sociale coordonnée

par le PNCS et le 'FNUAP en mai 2016 dans le Département de Bouna (Nord-Est) a été réalisée. Deux missions conjointes de suivi ont par ailleurs été effectuées.

S'agissant du projet état civil, des missions de suivi ont été réalisées⁷. Le PALAJ, Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux Droits et à la Justice, dans lequel s'ancrent les cliniques juridiques de l'UNICEF, a été évalué en 2014. Par ailleurs quatre missions de contrôle ont été effectuées par le Procureur du tribunal de première instance (Ministère de la Justice) de Man en 2015 dans la zone du Tonkpi, conformément à l'un des objectifs du résultat 2, qui est la réalisation de missions de supervision ou de contrôle dans les centres d'état civil.

Le niveau de solidité du suivi-évaluation varie donc en fonction des programmes et projets, y compris au niveau de la structure. Le Programme 2 inclut notamment un résultat 4 dédié à la coordination, au suivi et à la visibilité, avec des indicateurs de performance spécifiques en termes de missions et documents produits, contrairement au Programme 1. UNICEF, ONUFEMMES et le FNUAP ont par ailleurs des chargés de suivi-évaluation dédiés, ce qui n'est pas le cas des autres agences.

Le système général actuel pourrait capitaliser davantage sur ces différents éléments en les intégrant dans le plan de suivi-évaluation et dans la collecte des indicateurs, en vérifiant notamment que les partenaires étatiques ont une bonne connaissance et une capacité de pilotage des indicateurs de performance qui les concernent.

7.2. Qualité des indicateurs

Cette analyse se fonde sur les cadres de résultats révisés tels que détaillés dans le plan de suivi-évaluation de décembre 2016. Les ateliers de fin 2016 préoyaient de limiter le nombre d'indicateurs, de renforcer la différenciation des indicateurs de résultats et de produits, et de s'assurer qu'ils couvrent bien les différents aspects des résultats attendus. Les indicateurs des projets et programmes tels que révisés en décembre sont cohérents dans l'ensemble avec ceux du Plan prioritaire, mais ils sont plus nombreux et plus étoffés dans les cadres de résultat des programmes / projets (voir annexe 6). Certains indicateurs clés du Plan ne sont cependant pas repris, comme le niveau de violence liée aux élections. En revanche, les indicateurs révisés diffèrent entre le cadre de résultat des programmes et projets (dans le Plan de Suivi / Evaluation du 4 déc. 2016) et le cadre de suivi qui figure dans le même document.

Table 4 - Comparaison des cadres de suivi et de résultats

Cadre de suivi des indicateurs des programmes et projets		Cadre de résultat des Projets	
Effet 1 : La confiance au sein des forces de défense et de sécurité, d'une part et la confiance des populations à l'égard des forces de défense et de sécurité d'autre part, est renforcée et les élections se déroulent dans un	Indicateur 1.1 : Proportion de personnes (hommes, femmes, jeunes) satisfaites des services rendus par les acteurs de la sécurité	Résultat 1 : La confiance au sein des forces de défense et de sécurité, d'une part et la confiance des populations à l'égard des forces de défense et de sécurité d'autre part, est renforcée et les élections se déroulent dans un climat apaisé et	Indicateur de résultat 1 a : Nombre de régions disposant de mécanisme local opérationnel de mise en œuvre de la RSS

⁷ UNICEF, Trip Report, visit programmatique AFJC, avril 2015.

climat apaisé et sécurisé		sécurisé	
	Indicateur 1.2 : Proportion de la population ayant recours aux services de sécurité dans le règlement de leurs différends		Indicateur de résultat 1 b : Nombre de comités d'éthique rendus fonctionnels entre les populations et les acteurs en charge de la sécurité (police, gendarmerie, FRCI)
			Indicateur de résultat 1 c : Niveau de collaboration entre les populations et les acteurs en charge de la sécurité ;
Produit 1.1 : Les populations et autorités locales s'approprient le processus de la RSS	Indicateur 1.1.1a : Nombre de comités régionaux de sécurité mis en place et fonctionnels	Produit 1.1 : les populations et autorités locales s'approprient le processus de la RSS	Indicateur 1.1.1 : Nombre de comités régionaux de sécurité mis en place et fonctionnels avec au moins 30% des femmes
	Indicateur 1.1.1b : Nombre de comités régionaux de sécurité dont les femmes représentent au moins 30% des membres		
	Indicateur 1.1.2 : Niveau d'appropriation de la RSS par les différentes forces de sécurité		

Les indicateurs utilisés dans le cadre de résultat initial sont globalement pertinents, à différencier en fonction des interventions, mais sont **parfois peu liés aux activités ou ne sont toujours pas assez complets pour permettre un suivi de l'ensemble des résultats**. Par exemple, les indicateurs du résultat 2 du Plan prioritaire « Prévention et résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'Etat et d'autres mécanismes en place » ne couvrent pas l'aspect prévention, le renforcement des capacités de l'Etat, ou même le nombre de conflits locaux enregistrés par zone.

Les différences entre niveaux produits et résultats (outcomes) ne sont par ailleurs pas toujours reflétées dans les indicateurs. Ainsi, le résultat 1 / Programme 1 indique comme **Indicateur de résultat 1 c** : Niveau de collaboration entre les populations et les acteurs en charge de la sécurité ; alors que cela pourrait être considéré comme un produit.

Certains indicateurs semblent par ailleurs incohérents, par exemple l'indicateur de performance du Plan prioritaire mesurant la soumission par les agences de rapports moins de 7 jours après la date limite ! Ceci n'est par ailleurs pas mesuré précisément et les rapports du Secrétariat font mention d'un « petit retard » par rapport à cet indicateur.

Le référentiel des indicateurs est par ailleurs parfois imprécis, comme dans le Programme 1

- **Indicateur de résultat 1 c** : Niveau de collaboration entre les populations et les acteurs en charge de la sécurité ;

Niveau de référence : Faible niveau de collaboration entre les populations et les acteurs en charge de la sécurité

Cible : Forte collaboration entre les populations et les acteurs en charge de la sécurité

- **Indicateur de résultat 3** : Niveau de confiance des populations aux forces de sécurité ivoiriennes

Niveau de référence : perception mitigée des populations aux forces de sécurité dans les zones ciblées par le PP (Centre Ouest) (% AD : sondage de perception)

Cible : Existence d'un cadre de dialogue entre les populations et les forces de sécurité

Augmentation de 50% du pourcentage de la population se sentant en situation de sécurité grâce aux forces de sécurité

La mesure de la perception requiert une étude spécifique plus difficile à mettre en œuvre. Les données de base qui permettraient de juger d'une augmentation de 50% ne sont pas indiquées.

Il en est de même pour

Plan prioritaire : Indicateur de résultat 5 : Nombre de conflits locaux dans les zones « sensibles ciblées par le Plan prioritaire » résolus par les autorités et mécanismes locaux sans recours à la violence

Niveau de référence : La CI enregistre un nombre important de conflits locaux (fonciers, miniers, intertribaux, identitaires, agriculteurs-éleveurs) (voir cartographie du PNCS)

Cible : Diminution de 20% du nombre de conflits recensés dans les zones cibles

Augmentation de 50% de conflits résolus

Par ailleurs, dans certains cas, les liens entre interventions et indicateurs semblent confus.

Plan prioritaire : Indicateur de résultat 4 : Nombre/adoption de recommandations de la CDVR ayant fait l'objet d'un suivi de la part des autorités

Situation de référence : Rapport et recommandations de la CDVR en cours de finalisation

Existence de plusieurs mécanismes de réconciliation nationale

Cible : Cadre de coordination et de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CDVR existant et fonctionnel

Dans ce dernier cas, viser l'adoption d'un certain nombre de recommandations n'est pas cohérent avec la situation de référence et la cible indiquées.

Dans les programmes 1 et 2, les indicateurs ne semblent pas toujours cohérents avec le niveau de référence et la cible, même si l'atelier de décembre 2016 a permis de faire certains ajustements.

Indicateur de résultat 3 a : Nombre de plateformes de dialogue renforcées pour des élections apaisées	Niveau de référence : Besoins de renforcement des capacités des acteurs institutionnels pour des élections apaisées identifiés	Cible : Au moins deux (2) recommandations mises en œuvre
Indicateur de résultat 3b nombre d'organisations et d'institutions et structures étatiques impliquées dans le processus électoral et la coexistence pacifique sensibilisées et dont les capacités sont renforcées	Niveau de référence : existence d'un caucus de femmes parlementaires 24/254 femmes parlementaires, 10 / 197 femmes maires et 01/31 femme présidente de conseil régional	Cible : Au moins 75% des organisations et institutions ciblées sont renforcées et /ou mettent en œuvre des activités de consolidation de la paix pour des élections apaisées
Outcome : La prévention et la résolution pacifique des conflits améliorent et consolident la paix et la cohésion sociale dans un cadre coordonné en Côte d'Ivoire		
Indicateur 1 a : % de conflits locaux dans les zones d'intervention du programme du Plan prioritaire "résolus par les autorités et les mécanismes locaux sans recours à la violence	Niveau de référence : % (voir rapport projet CDVR, PP1, Sous-préfecture de Bolequin)	Cible : 70%
Indicateur 1 b : Nombre de conflits locaux dans les zones « sensibles ciblées par le Plan prioritaire » résolus par les autorités et mécanismes locaux sans recours à la	Niveau de référence : Niveau de référence : la CI enregistre un nombre important de conflits locaux (fonciers, minier, intertribaux, identitaires, agriculteur-éleveurs)	Cible : Diminution de 20% du nombre de conflits recensés dans les zones cible. Augmentation de 50% de conflits résolus

Dans certains cas, les indicateurs pour des produits différents se répètent presque :

Indicateur 3.2.4: Nombre d'organisations féminines à base	Niveau de référence : 45 (IRF)	Cible : 100
---	--------------------------------	-------------

communautaire réalisant des activités économiques inclusives et de consolidation de la paix		
Indicateur 3.3.1 : Nombre de groupements bénéficiaires d'intrants dont les responsables de production réalisent la collecte groupée, la commercialisation	Niveau de référence : AD	Cible : 20

Certains objectifs et indicateurs doivent encore être définis :

Indicateur 3.1.3 : Superficie mise en valeur par les populations vulnérables en production vivrière	Niveau de référence :	Cible
---	-----------------------	-------

Au niveau du projet état civil, les indicateurs sont pertinents et clairs.

S'agissant du projet couvrant l'appui du Secrétariat technique au PBF, les indicateurs de produits sont relativement clairs et mesurables, puisqu'ils couvrent la tenue des réunions et la production de plan de travail ou documents de suivi. Le niveau de qualité attendus des livrables n'est cependant pas clairement défini et il semblerait nécessaire qu'un indicateur de performance soit la remise dans les temps des livrables, et non après la date limite.

A noter que si le PBF prévoit la réalisation d'enquêtes de perception pour mesurer le sentiment de la population par rapport à la sécurité, les forces de sécurité ou certaines composantes de la cohésion sociale, **des indicateurs plus faciles d'accès pourraient être utilisés**. Ainsi, certains instituts réalisent régulièrement des études, par exemple Afrobaromètre ou la Fondation Mo Ibrahim. Par ailleurs, d'autres indicateurs, parfois spécifiques à ces communautés, illustrent aisément les changements en matière de cohésion sociale. Par exemple, à Bouna, suite aux violences intercommunautaires, les différentes communautés, chrétiennes et musulmanes, utilisaient chacune un marché distinct. Suite aux interventions en matière de dialogue social (par différents acteurs) la population n'utilise désormais plus qu'un seul marché. Le fait d'avoir des infrastructures et services de base utilisés par des communautés spécifiques est un exemple de marqueur de division. Enfin, les services étatiques pourraient communiquer des données utilisables en tant qu'indicateur de performance et qui ne sont pas encore intégrés dans le suivi, tels le nombre d'incidents entre les forces de sécurité et la population, ou le nombre de cas rapporté aux forces de sécurité par la population, le niveau d'utilisation de la hotline pour rapporter des cas d'abus et le niveau de fonctionnement des structures d'échange.

7.3. Données de base

Il existe peu de données de base disponibles pour les cadres de résultats précisés dans les documents de projets, comme indiqué ci-dessus. Ceci est cependant à nuancer en fonction des projets, dont certains se prêtent plus facilement que d'autres à une analyse quantitative sur base de données du gouvernement. L'enquête de perception devait fournir des données de base mais elle a seulement été finalisée en été 2016 (voir section Système de Suivi-Evaluation).

Au niveau des produits, les indicateurs sont souvent quantitatifs, ce qui facilite aussi le fait d'avoir des données de base. Dans certains cas, pour la production d'un document ou d'une institution, la donnée de base mentionnée est 0. Cette donnée pourrait être plus nuancée ou approfondie afin de mieux refléter la situation de départ (par exemple, l'absence de document dédié, quand des approches pertinentes peuvent déjà exister au sein de certaines institutions) et les résultats accomplis (par exemple, sur l'inclusivité du mode de formulation, le niveau de dissémination ou d'application).

Le Programme 1 utilise comme données de base le niveau de violences lors des élections de 2011. Ces données ont été actualisées au cours de l'atelier de décembre 2016 à Bassam. Des données de base existent aussi quand il s'agit de mesurer la mise en place de structures de concertation, le nombre de services équipés, notamment quand il s'agit du prolongement d'interventions en cours.

Le Programme 2 utilise les niveaux de conflits, mais les données de base ne sont pas précisément renseignées au niveau des résultats.

Le projet état civil se fonde sur les statistiques en matière d'enregistrement des naissances, et a des données de base constituées par l'étude de suivi du premier Plan prioritaire.

7.4. Groupe témoin

A ce stade, aucune approche impliquant une comparaison avec des groupes témoins n'a été identifiée, sauf dans le domaine de l'état civil, pour lequel la comparaison entre zones bénéficiaires et non bénéficiaires est plus aisée, même si les paramètres ethniques entrent en compte. Les données à ce sujet ne ressortent cependant pas des documents de projets.

Compte tenu de la nature des activités, des objectifs du projet et des spécificités contextuelles de chaque zone, cela n'est que peu envisageable. En effet, le Plan prioritaire cible normalement les régions qui sont les plus fragiles et sujettes à l'instabilité, et donc une comparaison avec les zones non couvertes aurait des résultats limités.

Toutefois, certaines comparaisons pourraient être entreprises entre les bénéficiaires et non-bénéficiaires, qu'il s'agisse par exemple de commissariats avec ou sans bureau genre, de groupements de femmes et de jeunes, de communautés avec ou sans comités de paix, espaces amis des femmes ou animateurs.

Par ailleurs, les études de l'ONP analysées ci-dessus ont ciblé, pour le volet quantitatif Bocanda et Abidjan, et pour le volet qualitatif, Abidjan, Bocanda, Bouna, Duékoué et Man. Toutes sont des zones du Plan prioritaire, donc il n'y a pas de « région » témoin, dans laquelle il n'y aurait pas d'interventions du PBF et avec laquelle une comparaison pourrait être faite, pour voir le différentiel de résultats. Ceci pourrait être pertinent pour d'autres zones frontalières fragiles. La méthodologie d'enquête ne fait pas non plus mention de groupes témoins au niveau des communautés, ce qui pourrait contribuer à l'évaluation des effets des programmes. Le fait d'avoir bénéficié ou non des interventions n'est en effet pas indiqué comme un critère d'échantillonnage.

8. Pertinence d'une évaluation

Le tableau ci-dessous résume l'appréciation des différents programmes et projets à l'aune des questions de l'étude relatives à la pertinence d'une évaluation, développée après le tableau (section 8.1 et suivantes):

	PBF/CIV.B-3 Elections apaisées	PBF/CIV.A-3 Prévention et gestion pacifique des conflits	PBF/CIV.E-2 état civil	PBF/CIV.H-2 Appui au Plan prioritaire
Gestion des risques pour une évaluation				

Implication des acteurs dans une évaluation				
Paramètres d'une évaluation				

8.1. Paramètres d'une évaluation

La réalisation d'une évaluation devrait prendre en compte les différences des chronogrammes de mise en œuvre des différents projets et programmes, notamment le fait que trois projets débuteront en janvier 2017, pour une période de 18 mois. Compte tenu des délais de démarrage des activités, il est possible aussi que certaines extensions des interventions en cours soient requises. L'équipe recommande donc une évaluation début 2018. Elle pourra ainsi prendre en compte les projets démarrés en 2017 et avoir une influence sur le programme de transition 2017-2019. L'évaluabilité serait plus grande en 2019, mais cela aurait une utilité limitée pour la formulation du programme de transition ou d'un troisième Plan prioritaire. Cette évaluation pourrait rencontrer certaines difficultés car les programmes et projets seront à des stades divers de réalisations, ce qui influencera le niveau d'analyse de l'efficacité et de l'impact. Pour certains projets clôturés, l'analyse de l'impact et de la durabilité seront envisageables quand dans d'autres cas, les trois projets qui débutent début 2017 notamment, il s'agirait probablement d'une évaluation en temps réel, sans compter la composante de coordination et planification. Le portefeuille à évaluer couvrira huit projets, et leur analyse combinée pourrait être déterminée par les axes d'interventions (effets au niveau des communautés rurales et urbaines, effets en termes de gouvernance locale, capacité de l'administration et renforcement des acteurs clés de changement, effets en matière d'appui et capacités des institutions nationales et appuis aux réformes et thématiques clés), ainsi que par les zones géographiques clés ce qui permettrait de juger de l'effet multisectoriel dans les zones prioritaires.

Concernant les modes de coordination, au-delà d'une planification en amont avec les différentes parties prenantes, un recensement des études ou évaluations prévues dans le cadre des différents programmes serait souhaitable car cela pourrait contribuer utilement à l'analyse, compte tenu des multiples zones et niveaux d'intervention. Il importera d'assurer également que tous les documents de base (notamment détails des activités entreprises et des données financières) soient disponibles pour chaque intervention. Par ailleurs, la coordination avec la collecte de données potentiellement réalisée par l'ONP sera aussi nécessaire. Outre les RUNO, les priorités et préoccupations des institutions bénéficiaires ou de tutelle devraient être prises en compte, afin de garantir l'appropriation.

Les acteurs ont indiqué être particulièrement intéressés par une analyse des effets et résultats des interventions, voire de leur impact (souhait du CNS notamment), ainsi que par une prise en compte du rôle du Secrétariat technique. Les données disponibles, collectées par l'équipe, permettent dans une certaine mesure un jugement sur la pertinence de l'appui PBF, mais ne permettent pas en l'état de juger de l'efficacité, de l'impact et de la durabilité des interventions puisque cela n'était pas l'objet de l'étude, qu'il manque certaines données, telles que le détail des activités et les décaissements, et que certaines interventions sont en phase pilote ou ne sont pas finalisées.

L'appui du PBF en RCI est essentiellement structuré autour des résultats attendus du Plan prioritaire. Ceci a deux implications pour une évaluation et pourrait engendrer à la fois la nécessité de se focaliser sur le niveau de résultats du Plan prioritaire, et de prendre en compte la dimension stratégique du fonds au niveau national, en termes de positionnement

par rapport aux autres bailleurs et programmes nationaux. Le rôle du PBF compte tenu du départ de l'ONUCI devrait aussi être considéré (au-delà des tâches très spécifiques identifiées dans le Plan de Transfert des Activités « Consolider les Acquis du Maintien de la Paix », version septembre 2016). Il importerait également de reconstruire les théories du changement à l'aune des actions réalisées et de leurs résultats, au niveau global et pour chacun des projets.

L'évaluation pourrait être :

- sommative, pour faire le point sur un programme presque terminé mais dont certains éléments pourraient être repris dans une nouvelle phase de coopération internationale avec la Côte d'Ivoire, après le retrait de l'ONUCI en 2017 et les élections de 2020 ; et dont certaines bonnes pratiques pourraient être applicable dans d'autres pays PBF.
- centrée sur les résultats (*outcomes*) plutôt que l'impact, étant donné le recul limité que les évaluateurs auraient en 2018. Il importe également d'analyser les dynamiques en cours dans les zones cibles et la contribution du PBF en la matière. Les processus devraient être analysés dans une moindre mesure, notamment la priorisation et sélection des interventions.

En termes de critères d'évaluation et afin de déterminer d'éventuelles questions concomitantes, les considérations suivantes gagneraient à être prises en compte lors d'une évaluation finale :

- **Pertinence** : Dans quelle mesure le PBF cible-t-il les vecteurs de conflit prioritaires compte tenu de l'évolution du contexte depuis 2015 et des interventions d'autres acteurs ? Dans quelle mesure les différents niveaux de théorie du changement se sont-ils vérifiés ? En cas de nouveau plan, comment les objectifs du PBF ont été adaptés au contexte au cours de la période (janvier 2015-2018) ? Les objectifs et résultats attendus ont-ils été définis de façon adéquate ? Quelle est la pertinence des stratégies d'interventions ? Dans quelle mesure les acteurs prioritaires sont-ils intégrés comme bénéficiaires ou partenaires ? Jusqu'à quel point les groupes les plus vulnérables ont-ils été intégrés ?
- **Cohérence interne** : complémentarités, synergies et duplication, validité des logiques d'intervention et chaînes de résultats.
- **Cohérence externe** : quelles ont été les synergies, duplications avec les actions similaires financées par d'autres bailleurs (UE, BAD, bailleurs bilatéraux, ONG et autres programmes des RUNO) ?
- **Efficience** : quelles sont les opportunités pour améliorer le ratio coûts-bénéfices au sein de chaque projet et pour maximiser les résultats en renforçant les synergies / approche conjointes ? dans quelle mesure le système de suivi-évaluation au niveau du PBF et des partenaires a-t-il permis le pilotage du Fonds ?
- **Efficacité** : quel est le niveau de réalisation (ou non) des objectifs du Plan, de ses programmes et projets, et quels sont les facteurs de succès ou de blocage, notamment en matière d'appui aux réformes et de renforcement des capacités ? Quelle est la valeur ajoutée du PBF et comment capitaliser sur les avantages comparatifs et les modalités de ce fonds par rapport à d'autres sources de financement ?
- **Impact** : le recul étant limité, l'impact du Plan prioritaire II ne saurait être apprécié qu'en partie. Toutefois, l'évaluation pourrait approfondir la réflexion en cours des partenaires du PBF sur les impacts positifs et négatifs de l'appui PBF, en particulier avec les vecteurs de conflits et logiques d'interventions choisies.
- **Durabilité** : dans quelle mesure les bénéfices des programmes et projets pourraient-ils continuer après la fin de l'appui PBF, et grâce à quels facteurs (ancrage communautaire, ancrage administratif local, ancrage administratif central, appui technique et/ou financier d'autres partenaires de développement...) ? Cet aspect couvrirait aussi les effets catalytiques du PBF, l'identification des dynamiques de

réplication / dissémination des connaissances, et l'institutionnalisation de certaines composantes des interventions.

- **Questions transversales** : genre (notamment en vérifiant que les femmes formées au sein des corps de l'Etat ne sont pas affectées à des tâches subalternes, le niveau de fonctionnement des bureaux genre et la prise en compte du genre au niveau des mécanismes locaux), *Do No Harm* (incluant diviseurs / connecteurs, transferts et messages implicites, éventuels effets différenciés en fonction des groupes sociaux).

8.2. Gestion des risques pour l'évaluation

Il n'existe pas de risques majeurs à la tenue d'une évaluation, hormis le manque de données disponibles au niveau du Secrétariat et le *turnover* possible du personnel impliqué, surtout international. Sauf si les événements sécuritaires de janvier 2017 précipitent une crise plus importante, il n'y a pas de risque logistique ou sécuritaire immédiat. Les risques pour l'évaluation sont pour la plupart bas :

Table 5: Risques liés à une évaluation

Risques pour l'évaluation	Niveau de risque	Mesure de mitigation
Détérioration de la situation sécuritaire empêchant la mission de terrain	Moyen	Communication fréquente avec le PBSO à New York, le Secrétariat à Abidjan et suivi du protocole UNDSS par les experts; suivi de la situation par des sources tierces. Concentration sur Abidjan et utilisation de consultants locaux connus par les évaluateurs en cas de détérioration.
Difficultés logistiques	Bas	Communication fréquente avec le PBSO à New York et le Secrétariat à Abidjan pour identifier les lieux à visiter hors d'Abidjan, notamment concernant le Grand Ouest. Vérification du niveau de contrainte avec les différents acteurs opérant sur le terrain.
Disponibilité insuffisante des données sur les activités et documents de base ainsi que des données secondaires ; absence de données sur groupes témoins	Haut	Demande de données dès la phase de démarrage. Identification des limites en termes de données et documents de base dès la phase préparatoire.
Manque de disponibilité des parties prenantes	Moyen	Communication avec le Secrétariat à Abidjan en amont de la mission terrain pour identifier et prendre RV avec les parties prenantes ; présentation des évaluateurs (par ailleurs équipés d'une lettre de mission) aux parties prenantes
Absence d'une bonne communication et compréhension réciproque	Bas	Communication fréquente avec le PBSO à New York et le Secrétariat à Abidjan pour

entre les évaluateurs, le PBSO New York et le Secrétariat PBF Abidjan.		comprendre et gérer les attentes respectives
Retards dans la fourniture de documents de base et retours sur l'étude	Moyen	Prise en compte de ce risque en amont par un travail préparatoire et la constitution d'une base de données documentaire. Redevabilité des différents acteurs concernés.

8.3. Implication des acteurs dans une évaluation

La plupart des acteurs étaient relativement disponibles et accessibles lors de cette étude, bien qu'ayant été prévenus très tardivement de la mission. Compte tenu de ceci et de leur intérêt à évaluer les résultats immédiats et l'impact de l'appui PBF, l'implication des parties prenantes dans l'évaluation est donc probable. Elles sont intéressées tant par le suivi des résultats immédiats (extrants) que par la contribution à la paix. Certains partenaires gouvernementaux souhaiteraient conduire par ailleurs une analyse de l'impact des activités dont ils ont bénéficié, les dialogues socio-sécuritaires notamment. Enfin, les RUNO ont elles-mêmes des évaluations en cours ou prévues, et pourront utilement contribuer à la définition et conduite de l'évaluation.

Les acteurs concernés par une évaluation seraient:

1. Primaires : Comité de Pilotage ; Comité technique d'Experts, partenaires étatiques et non-étatiques, Système des Nations Unies
2. Secondaires : Autres organisations internationales et acteurs étatiques, organisations travaillant dans le domaine de la consolidation de la paix
3. Tertiaires : leaders communautaires de base & communautés

Table 6: Intérêt des acteurs

Parties prenantes	Rôles/intérêts vis-à-vis du Fonds de Consolidation de la Paix	Intérêts probables vis-à-vis d'une évaluation
Groupe de contact pour la Consolidation de la Paix	Liaison avec les différents partis politiques, candidats et acteurs engagés dans le processus électoral afin de garantir la tenue de campagnes électorales apaisées, l'équité dans le traitement de tous les candidats et l'acceptation des résultats proclamés	Leçons apprises pour la suite du programme de transition 2017-2019 Utilisation possible à des fins de redevabilité du gouvernement.
Comité de Pilotage conjoint du Plan prioritaire, co-présidé par le Gouvernement et les Nations Unies	Direction stratégique et gestion du Fonds de Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire	
Comité Technique Conjoint d'Expert du	Appui technique	

Parties prenantes	Rôles/intérêts vis-à-vis du Fonds de Consolidation de la Paix	Intérêts probables vis-à-vis d'une évaluation
Plan prioritaire		
Comité de Coordinations des projets	Coordination, actualisation des plans de travail	
Structure de Suivi du Plan prioritaire (appuyé par un Secrétariat technique)	Direction opérationnelle	
Système des Nations Unies : FNUAP, ONU Femmes, PNUD, UNICEF, HCR, OHCHR, FAO, ONUCI (DDR, RSS, Affaires Politiques, Affaires civiles) à New York, Abidjan et bureaux locaux en régions	Partenaires de mise en œuvre du Plan prioritaire, récipiendaires de fonds PBF. Chargés du suivi-évaluation de leurs projets.	
Ministères, agences et autres entités gouvernementales : Ministères Intérieur et Sécurité ; Défense ; Plan et Développement ; Justice, Droits de l'homme et Libertés publiques ; Solidarité, Famille, Femme et Enfant ; Santé et Lutte contre le SIDA Agriculture et développement rural ; centres d'état civil ; structures de santé ; tribunaux de zones cibles ; armée ; police ; gendarmerie ; autorités préfectorales et sous-préfectorales ; Conseil national de Sécurité/Présidence de la République ; Programme National de Cohésion Sociale ; Commission National pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes ; Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation	Partenaires de mise en œuvre du Plan prioritaire et/ou co-exécutants (pas récipiendaires directs de fonds PBF) et bénéficiaires	
ONG locales, Leaders, groupements et associations communautaires (Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire ; femmes leaders communautaires ; leaders coutumiers ; ONG de développement local du type ODAFEM, OIS ; association de femmes et de jeunes ; Association nationale des Chefs, Reines et Rois de Côte d'Ivoire ; comité de paix ; comités de sécurité ; Comités de sensibilisation et de veille ; comités de veille et prévention des violences basées sur le genre)	Bénéficiaires directs (pas récipiendaires directs de fonds PBF)	

Parties prenantes	Rôles/intérêts vis-à-vis du Fonds de Consolidation de la Paix	Intérêts probables vis-à-vis d'une évaluation
Partis politiques et médias	Bénéficiaires directs (pas récipiendaires directs de fonds PBF) – ou indirect--TBC	
Victimes de la crise ; réfugiés ; femmes ; jeunes Ex-combattants Communautés affectées par la crise post-électorale Autres communautés	Bénéficiaires indirects	Meilleur ciblage, meilleur suivi et meilleur impact, à la suite de l'étude
Partenaires techniques et financiers	Co-financeurs de certaines activités (p. ex. UE co-financeur de cliniques juridiques avec le PBF) Financeurs d'appuis complémentaires (p. ex. appui de JICA à la police ivoirienne ; appui USAID à la CVDR ; appui UNICEF propre à l'état civil...)	Leçons apprises pour la conception et mise en œuvre de leurs programmes visant à la consolidation de la paix, notamment ceux co-financés avec le PBF ; prise en considération des recommandations de l'évaluation, le cas échéant, pour éventuellement informer des décisions de financement.

9. Aspects transversaux

	PBF/CIV.B-3 Elections apaisées	PBF/CIV.A-3 Prévention et gestion pacifique des conflits	PBF/CIV.E-2 état civil	PBF/CIV.H-2 Appui au Plan prioritaire
Genre				
Autres Groupes				



9.1. Genre

Le genre est pris en compte à différents degrés dans toutes les interventions :

- Au niveau du contenu, dans la conception et mise en œuvre du PP, des programmes et projets et en termes de composition du portefeuille PBF (projets AGR femmes, espaces amis des femmes pour la paix).
- En termes de rapportage : indicateurs par genre disponibles – sauf indicateurs clés élections ; notation genre dans les rapports annuels d'état d'avancement des projets généralement (mais pas toujours) renseigné.
- En termes d'effets, dans le renforcement des capacités des femmes à différents niveaux et d'une plus grande reconnaissance de leur rôle social, économique et politique, rôles de relais communautaires, de médiatrices dans les comités de paix installés par le FNUAP.

Contenu des interventions

Les femmes sont les bénéficiaires principales de la plupart des actions, notamment au niveau des groupements pour les AGR. La théorie sous-jacente pourrait être résumée ainsi : si leur leadership et autonomie financière sont renforcés, les femmes, bien qu'elles soient souvent « sans voix » dans l'espace public, exercent une influence positive et directe sur leurs maris et leurs enfants, dans la gestion non-violente des conflits, et deviennent elles-mêmes des moteurs de changement dans le renforcement de la cohésion sociale. Le bien-fondé de cette théorie a pu être vérifié en pratique par l'équipe dans plusieurs communautés : par exemple lors de la campagne initiée par le FNUAP et le ministère de la famille et les relais communautaires « zéro violence électorale » de 2015, et par les témoignages recueillis.

Cheffe communautaire, Espace ami des femmes pour la paix, Guiglo: "Guiglo a connu beaucoup de violence en 2011, et il y avait de la méfiance entre les communautés, y compris entre les femmes (de différentes communautés). Mais maintenant on arrive à échanger entre nous. Et on a pris confiance en nous. C'est nécessaire, car quand il y a un problème, c'est nous qui souffrons, ainsi que nos enfants. On est devenues autonomes. On a eu des surplus et mis en place une unité de fabrication de manioc. Et cela a accru l'écoute qu'ont nos maris et nos enfants. Moi, par exemple, je suis la première femme élue chef communautaire dans la région."

Les besoins des jeunes hommes paraissent cependant pris en compte de façon plus limitée, notamment par rapport au développement d'une certaine culture de la violence. Le rôle de la masculinité en tant que facteur de conflit et de paix respectivement n'est pas suffisamment pris en compte (p. ex. associations masculinité-groupes armés ; difficultés notamment économiques à passer à l'âge adulte socialement parlant, se traduisant par le refuge dans des schémas alternatifs). Une réflexion mériterait d'être engagée sur

- comment atteindre et influencer les jeunes spécifiquement, différemment des autres cibles
- comment promouvoir une masculinité positive, non violente et respectueuse de l'égalité des genres.

Au niveau de chaque programme/projet:

- Pour le **Programme 1 « Appui au renforcement de la confiance, la coexistence et à la stabilisation sécuritaire pour des élections apaisées »** : en plus des partis politiques, jeunes et médias, les femmes sont spécifiquement ciblées comme

« victimes mais aussi actrices de conflits », « acteurs clés de la société ivoirienne » et « agents de paix et de cohésion ». La participation active des femmes à la RSS, les services de sécurité rendus aux femmes, la confiance des femmes dans les FDS, la participation citoyenne des femmes, l'appui aux élues sont spécifiquement visés.

- Le **Programme 2 « Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire »** vise entre autres choses à la mise en place d'Espaces Amis des femmes dédiés au leadership des femmes, notamment dans la consolidation de la paix. Le genre fait également partie des formations en matière de foncier, conflits inter- et intracommunautaires.
- Le **projet « Appui à l'enregistrement des naissances et des décès dans les délais et à la réforme de l'État civil en Côte d'Ivoire »** prend en compte les différences de connaissances et de comportement des hommes et des femmes dans la déclaration des naissances. Ainsi, il cible une meilleure connaissance par les femmes des dispositions d'état civil.
- Le **projet « Appui à la planification, la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan prioritaire de consolidation de la paix »** souligne que le ST a pour rôle, entre autres, d'assurer l'intégration des questions d'égalité des genres et la participation des femmes dans les programmes et projets PBF.

Existence de données désagrégées

Les rapports du Comité de Pilotage et des différents programmes et projets comprennent généralement des données désagrégées par genre, ou sensible au genre. Par exemple,

- Les rapports du Comité de Pilotage contiennent un indicateur sur la participation des femmes à la politique (candidates, élues) et aux élections. Cela ne semble pas assez complet, pas à la hauteur des ambitions et activités effectives du Plan prioritaire.
- Pour le **Programme 1 « Appui au renforcement de la confiance, la coexistence et à la stabilisation sécuritaire pour des élections apaisées »**, les rapports annuels contiennent des indicateurs sur le « nombre d'unités de sécurité publique et de services de protection des femmes et enfants qui sont réhabilitées et équipées et dont le personnel est formé », mais les données correspondantes ne sont pas renseignées (rapport 2015).
- Le **Programme 2 « Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire »** a plusieurs indicateurs sensibles au genre, p. ex. « nombre de groupements féminins initialement antagonistes qui réalisent des activités de rapprochement communautaire » et « nombre d'Espaces Ami des Femmes pour la paix », « Proportion de personnes qui perçoivent positivement le rôle des femmes dans la résolution pacifique des conflits communautaires autres que le foncier ». Toutefois, les données pour ces indicateurs ne sont pas disponibles (rapport 2015).
- Le **projet « Appui à l'enregistrement des naissances et des décès dans les délais et à la réforme de l'état civil en Côte d'Ivoire »** a lui plusieurs indicateurs sensibles au genre, p. ex. « proportion de personnes, notamment de femmes, qui savent à la fois que la déclaration des naissances des enfants est obligatoire, gratuite et qu'elle doit intervenir dans les 3 mois qui suivent la naissance » et « proportion de personnes, notamment de femmes, qui savent que la mère est habilitée à déclarer la naissance de son enfant » et « Proportion de personnes, notamment de femmes qui savent qu'il faut recourir à la justice en cas de dépassement du délai prévu ». Toutefois, hors certaines données de base qui sont disponibles, les données pour ces indicateurs ne sont pas disponibles car elles sont prévues à la fin du projet lors de la réalisation de l'étude de suivi (rapport 2015).
- Le **projet « Appui à la planification, la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan prioritaire de consolidation de la paix »** ne contient pas d'indicateur spécifique/sensible au genre. Il est peu probable que sa performance pour

« assurer l'intégration des questions d'égalité des genres et la participation des femmes dans les programmes et projets PBF » puisse se mesurer par les seuls indicateurs genre du rapport du Comité de Pilotage (ci-dessus). Le rapport annuel 2015 du projet se limite à affirmer « Le Secrétariat technique a veillé régulièrement à la prise en compte du genre dans la mise en oeuvre des programmes et projets PBF ».

- Enfin, les scores en matière de genre sont renseignés de façon fort irrégulière (Table 7).

Table 7: Scores en matière de genre (gender marker)

	PBF/CIV.B-3 Elections apaisées	PBF/CIV.A-3 Prévention et gestion pacifique des conflits	PBF/CIV.E-2 état civil	PBF/CIV.H-2 Appui au Plan prioritaire
Note d'évaluation sur la parité	Prodoc : 2 Rapport annuel 2015 : 2	Prodoc : 2 Rapport annuel 2015 : pas de note	Prodoc : 2 Rapport annuel 2015 : pas de note	Prodoc : 1 Rapport annuel 2015 : pas de note

Effets en matière de genre

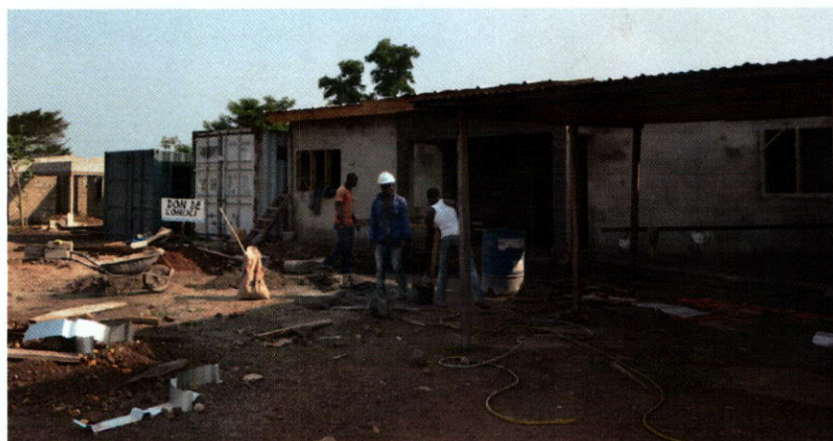
Les interventions contribuent à améliorer la situation des femmes dans le pays par la promotion du genre dans les dynamiques sécuritaires et politiques.

Les rapports du Comité de Pilotage et des différents programmes et projets reflètent des extrants et impacts positifs en matière de genre. Par exemple :

- Le rapport 2016 du Comité de Pilotage mentionne une hausse « d'au moins 20% » de la participation des femmes à la politique et aux élections, sans toutefois préciser la source. En termes qualitatifs, il mentionne aussi « la mise en place de *gender desks* au sein des unités de police et de gendarmerie, d'activités socio-économiques par des groupements féminins, l'appui à l'intégration des femmes au sein de la gendarmerie », ainsi que « la formation, le coaching des femmes leaders », un engagement accru dans les compétitions électorales, et la mise en place d'espaces « Amis des femmes » ayant renforcé la participation de femmes à la gestion des conflits locaux. La plupart de ces effets ont pu être constatés par l'équipe (échantillonnage, dans les lieux visités).
- Pour le **Programme 1** « Appui au renforcement de la confiance, la coexistence et à la stabilisation sécuritaire pour des élections apaisées », le rapport annuel 2015 note que « 70 femmes leaders issues de la classe politique, des forces de défense et de sécurité et des organisations de la société civile ont été sensibilisées sur la gestion sécuritaire ». Il conclut que « le renforcement des capacités des femmes leaders et leur sensibilisation quant à l'importance et la prise en compte du genre dans le secteur de la sécurité a permis, qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle de leadership dans le processus de réforme du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire, et d'exercer leurs rôles de contrôle démocratique sur le secteur de la sécurité ». Le PBF a en outre permis la formation des premières femmes gendarmes du pays. Par ailleurs, la cible de « 1 institution, 30 OSC femmes, 24 femmes élues députés et 10 partis politiques et organisations sensibilisés et renforcés » a été atteinte en 2016, et celle d'un « accroissement de 10% du niveau de participation et de 5% de représentativité des femmes et des jeunes dans le processus électoral » dépassée. Le rapport note aussi que la participation des femmes à l'élection présidentielle d'octobre 2015 est en progression de 29% comparée à 8% en 2010, sans toutefois identifier la contribution directe du PBF ni la source. Les activités de renforcement de la participation des femmes aux élections législatives ont permis une meilleure appropriation par les

femmes candidates de l'environnement juridique des élections et l'organisation réussie de la campagne électorale. Par ailleurs, la formation et le coaching des femmes leaders, ainsi que le plaidoyer pour une meilleure participation des femmes dans les sphères de décision politique ont contribué au renforcement des compétences des femmes candidates, avec un engagement réaffirmé à briguer un poste électif. Ces actions ont contribué à une meilleure préparation et une participation active des femmes candidates et ont permis d'obtenir une légère augmentation de Femmes Parlementaires. En dépit de la volonté affichée du gouvernement et malgré les divers appuis apportés dans le cadre de ces initiatives, la représentativité des femmes ivoirienne reste marginale quand on la compare à celle de certains pays africains. On peut citer parmi ces pays : le Rwanda : 63.8%, le Sénégal : 42.7%, l'Afrique du Sud : 42.0%, le Mozambique : 39.6%, le Cameroun : 31.1%, le Togo : 17.6%, etc. Ces pays connaissent des avancées notables en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, mais aussi dans la participation des femmes à tous les niveaux des sphères de décisions. Des défis importants sur les inégalités de genre demeurent encore et méritent une attention d'urgence.

- Le rapport annuel 2015 du **Programme 2** « Appui à la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire » relève que 360 femmes responsables et membres d'association à base communautaire dans 12 localités ont participé au diagnostic communautaire sur les besoins de mise en place d'Espaces Amis des femmes pour la paix (Bouna, Bocanda, Bouaké, Ouragahio, Bayota, Gagnoa, Vavoua, Divo, Toulepleu, Bolequin, Bangolo). Le rapport du Programme 2 indique également que 445 participants chefs traditionnels (dont 155 femmes) provenant des 104 villages de Bocanda et 404 participants (dont 121 femmes) provenant de 215 ressorts territoriaux de Bouna dont les capacités ont été renforcées sont engagés dans la gestion des conflits fonciers, certification des terres et délimitation des villages. Et le rapport Centre social et FNUAP 2016 indique que 6430 personnes dont 51% de femmes et 49% d'hommes ont participé aux causeries éducatives sur la paix et la cohésion sociale réalisée par 60 relais communautaire de Bouna.
- Le projet « **Appui à l'enregistrement des naissances et des décès dans les délais et à la réforme de l'état civil en Côte d'Ivoire** » n'a pas à ce stade de données sur ses effets en termes de genre. La connaissance des femmes et l'amélioration de leurs connaissances seront mesurés à la fin du projet par l'étude de suivi.
- Comme mentionné plus haut, le rapport annuel 2015 du projet « Appui à la planification, la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan prioritaire de consolidation de la paix » se limite à affirmer « Le Secrétariat technique a veillé régulièrement à la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des programmes et projets PBF ».



*Construction d'un bureau genre à la gendarmerie de Guiglo***9.2. Intégration d'autres groupes****Jeunes filles & hommes**

Le PBF contribue à l'intégration des jeunes dans les mécanismes de gouvernance, notamment en matière sécuritaire, mais ces effets demeurent plus limités qu'au niveau des groupes de femmes.

La catégorisation des jeunes filles et hommes apparaît peu dans la formulation du projet, hormis dans la composition des comités de gestion des conflits fonciers.

Les jeunes constituent cependant une catégorie spécifiquement ciblée explicitement dans plusieurs composantes du Plan prioritaire:

« P 1.1: Les femmes, les jeunes et les acteurs locaux participent activement à la RSS au niveau décentralisé et déconcentré: Le programme a appuyé le 'CNS pour l'organisation d'un atelier stratégique de mise en place des Comités Régionaux de Sécurité impliquant les autorités préfectorales et des acteurs locaux y compris les leaders de jeunes et de femmes.

P1.2: Les services rendus aux femmes, jeunes et aux populations par les acteurs de sécurité sont plus efficaces grâce aux appuis techniques et matériels apportés dans le cadre du programme: Le programme a initié un processus de réhabilitation et d'équipement de 30 commissariats et brigade qui est toujours en cours.

P 1.3: La confiance des femmes, des jeunes et la société civile à l'égard des forces de défense et de sécurité est accrue: Plus de 1200 leaders de jeunes, de femmes et de communautés et 300 agents des forces de sécurités ont été engagés dans 6 dialogues socio-sécuritaires à Bouaké, Bouna, Divo, Gagnoa et Guiglo. »

Les jeunes figurent également dans certains produits attendus du Programme 1, notamment pour tous les produits du résultat 1 et deux produits du résultat 3.

Cette désagrégation n'est cependant pas toujours retranscrite au niveau des indicateurs, notamment pour les produits (sauf pour le produit 3.2 : La participation citoyenne et plus particulièrement celles des femmes et des jeunes est en nette progression notamment grâce au soutien apporté à des initiatives menées en leur faveur).

Communautés rurales

La distinction entre communautés urbaines et rurales n'est pas toujours clairement définie, notamment dans le Programme 2 s'agissant des groupements agricoles et comités de paix, –qui ciblent a priori les zones rurales mais peuvent également concerner des agglomérations urbaines ou semi-urbaines.

Concernant Abidjan, la distinction est plus aisée comme les régions d'interventions sont mentionnées dans les documents de projet, mais aucune intervention spécifique n'y figure, sauf l'appui du Secrétariat et le projet clôturé d'appui aux initiatives féminines en faveur de la consolidation de la paix.

9.3. *Do No Harm*

Il n'y a pas d'analyse *Do No Harm* ou de sensibilité au conflit spécifiques même si ces différents aspects figurent indirectement dans les analyses de risques. Les effets négatifs possibles ne sont pas identifiés, par exemples les effets du renforcement de certains acteurs au niveau local par rapport à d'autres (comités de paix par rapport aux chefs coutumiers).

L'appui à certains groupements et la fourniture d'appuis différents en fonction des partenaires peut aussi contribuer à créer des frustrations parmi la population. En outre, le projet crée parfois certaines attentes qui restent difficiles à combler et les messages transmis ne sont pas toujours en rapport avec les difficultés rencontrées par les habitants. Ainsi, par exemple, les messages de paix et de cohésion sociale restent d'un appui limité quand la population fait face à la destruction d'une année de récolte par du bétail.

Un risque possible est notamment le fait de contribuer au renforcement d'acteurs – les FDS – commettant des abus de droits de l'homme, comme les rapports internationaux en la matière l'illustrent, ou au renforcement d'institutions dont le fonctionnement connaît certaines limites, notamment en matière de corruption. De nombreuses manifestations sont aussi interdites par les autorités, illustrant certaines limites possibles à l'expression démocratique. De façon plus générale, le risque de valider un discours officiel dominant sur la crise et ses conséquences doit être pris en compte. Ainsi, les positions du gouvernement sur la gestion des conséquences de la crise font parfois l'objet d'analyses contraires par la société civile. Il importe alors que le renforcement des acteurs s'accompagne pas de garanties en termes d'espace démocratique et de bonne gouvernance bénéficiant aux différents groupes de population ivoirienne.

Le niveau d'adhésion aux différentes interventions peut également varier en fonction des catégories de population. Par exemple, au niveau de l'état civil, le message est plus aisément disséminé dans les zones urbaines, quand les campements où vivent les populations les plus vulnérables, sont moins ciblées. Par ailleurs, certains groupes auraient tendance à comprendre plus facilement l'utilité de l'état civil que d'autres ayant moins de pression sur les questions identitaires. Ceci contribue à créer des écarts entre les différents groupes sociaux et aggraver les tensions déjà existantes dans le tissu social.

Certaines tâches nouvelles représentent une charge de travail additionnelle pour les agents de l'Etat, de même que pour les bénévoles mobilisés, ce qui doit également être pris en compte dans la planification, notamment en termes de communication / stratégie de mobilisation des acteurs et à des fins de durabilité, car cela implique une certaine pression matérielle ou externe.

10. Conclusions

De façon générale, les théories du changement développées et logiques d'intervention mises en œuvre sont pertinentes pour cibler les différents vecteurs de conflit et renforcer la stabilisation du pays. Les approches choisies se vérifient en grande partie.

Toutefois, certains sujets hautement politiques au niveau national, comme la réforme de l'état civil et la question foncière, et qui concernent les dynamiques structurelles menant à l'éruption de conflits (réconciliation nationale, gouvernance dans les différents secteurs et accès à l'emploi), restent traitées de manière trop oblique, bien que les projets PBF accompagnent les réformes et les réflexions stratégiques en cours, en lien avec le mandat des agences (par exemple la FAO pour la politique agricole et la gouvernance des régimes fonciers – terre et ressources naturelles). A ces questions, une gestion locale des conflits ne peut qu'apporter une réponse de court terme et d'ampleur limitée, qui devra être répétée en l'absence de progrès sur ces enjeux structurels et de leur traitement de fond avec les différentes parties concernées. Pour la suite du Plan prioritaire, il sera ainsi nécessaire

d'indiquer ce qui est prévu pour accompagner le dialogue politique national (y compris gouvernance des partis politiques et rôle des cadres) ; pour avoir un dialogue sur les politiques plus efficace avec le gouvernement (notamment en matière d'état civil et de justice transitionnelle) ; pour cibler spécifiquement les jeunes ; pour assurer la gestion des mouvements de population ; pour mettre en place des mécanismes de compensation éventuels agriculteurs / éleveurs et pour assurer la répartition équitable des ressources naturelles. La politique de l'élevage et l'aménagement du territoire et des espaces agro-sylvo-pastoraux et l'affectation des terres agricoles restent encore des défis. Le suivi de la mise en place des recommandations de la CDVR reste également essentiel.

Il existe également des limites dans les synergies opérationnelles entre composantes du Plan prioritaire, particulièrement au niveau local et du ciblage des sous-préfectures. Le PBF a pourtant contribué directement à une réflexion commune au système des Nations Unies sur le sujet de la consolidation de la paix, et a influencé les RUNO pour les projets financés/cofinancés par PBF et même le portefeuille des RUNO plus largement. Il est souhaitable que cette influence continue, compte tenu du fait que l'ONUCI est en phase de retrait et que la tentation est grande de retourner au « *business as usual* ».

D'un point de vue d'évaluabilité, la lisibilité des résultats reste limitée par l'absence d'outils de suivi précis de l'exécution des projets et programmes. Ceci empêche une vision synthétique de la performance du PBF et donc de sa contribution à la transformation de la Côte d'Ivoire post-crise. En particulier, compte tenu du niveau très général du rapportage, l'équipe n'a pu obtenir le détail des interventions et dépenses financées par le PBF, ne serait-ce que pour les actions du PNUD et du Secrétariat du PBF, et le taux de réalisation par rapport aux plans de travail ne peut être mesuré. Les outils existants mériteraient d'être revus afin de capter l'essentiel et le maximum de données et d'informations. Les canevas de rapport du PBF censés synthétiser les résultats de l'ensemble des projets et programme qui sont des initiatives conjointes devront être également revisités. Certains changements au niveau organisationnel, planification, coordination, communication, élaboration des rapports et suivi-évaluation sont requis afin de garantir la crédibilité du système auprès des partenaires.

Le pilotage pro-actif du PBF par le Secrétariat devrait être renforcé, notamment compte tenu du financement important alloué à la composante d'appui technique. Un suivi accru par PBSO à New York semblerait également pertinent afin d'assurer la valeur ajoutée du PBF par rapport à des financements des programmes conjoints aux agences des Nations Unies autour d'un plan gouvernemental, ou par rapport à d'autres sources de financement en général.

Il semble à cet effet qu'un plus grand partage des bonnes pratiques et leçons apprises dans la mise en œuvre des autres PBF serait pertinent, en faveur du Secrétariat du PBF mais également des partenaires de mise en œuvre, agences des Nations Unies et partenaires étatiques. Ceci contribuerait également à renforcer le rôle du PBF dans la capitalisation des expériences pour obtenir des effets catalytiques.

11. Recommandations

Au PBSO :

- Accompagner de manière plus active le Secrétariat technique sur les questions stratégiques, mais aussi pour la définition d'un système de Suivi Evaluation peut-être plus simple, moins ambitieux, mais qui aura plus de chance d'être utilisable et utilisé comme outil de gestion.
- Favoriser le partage des expériences entre pays PBC/PBF, bénéficiant également aux partenaires de mise en œuvre.

Au PBSO et au Comité de Pilotage

- Prendre en compte les besoins prioritaires tels qu'exprimés par les populations : (i) en matière d'AGR, car au-delà de l'autonomisation économique, elles sont « une application directe des formations en gestion des conflits » et représentent des « dividendes de la paix » ; (ii) en matière de ciblage des jeunes, qui restent vulnérables aux manipulations politiciennes et ont besoin de formes de communication spécifiques et d'activités spécifiques pour s'engager du côté de la paix ; (iii) d'une sensibilisation en amont de chaque échéance électorale.

Au Comité de Pilotage du Plan prioritaire II:

- Renforcer la prise en compte des dynamiques régionales, de la gestion de l'espace et gestion démographique, ainsi que des conséquences de la crise non-traitées.
- Expliciter quels problèmes structurels peuvent être influencés par le PBF et comment (p. ex. gouvernance des partis politiques/appui au dialogue politique ; loi sur la réforme de l'état civil ; justice transitionnelle ; abus de pouvoir par les FDS...).
- Clarifier les différentes formes d'engagement du gouvernement ivoirien pour soutenir les interventions du Plan prioritaire.
- Prendre en compte les interventions des autres PTF de manière beaucoup plus précise, à des fins de coordination, voire de synergies (p. ex. appuis UE dans presque tous les domaines PBF, notamment la réhabilitation d'infrastructures pour les forces de sécurité).
- Capitaliser sur certains autres projets, acteurs et dynamiques en cours : synergies avec p.ex. les Agences Emploi Jeunes.

Au Secrétariat technique du PBF :

- Permettre la lisibilité des interventions, au niveau technique et financier, conformément aux lignes directrices.
- Renforcer le pilotage, au moyen d'un tableau de bord et du suivi des plans de travail, ainsi que la coordination, notamment par l'organisation de réunions régulières du comité de coordination des programmes.
- Garantir la cohérence des indicateurs utilisés dans les rapports et les documents de suivi.
- Assurer l'utilisation des indicateurs et leur révision lorsque nécessaire. Certains indicateurs sont déjà collectés de manière routinière (exemple, Afrobaromètre, Ibrahim Index, ou sont aisés à identifier par communauté (exemple, existence d'infrastructures pour chaque groupe ethnique, ou mixage).
- En matière de suivi-évaluation, recenser et capitaliser les efforts entrepris par les RUNO et partenaires, et assurer que les partenaires étatiques s'impliquent dans le suivi des interventions dont ils bénéficient.

Aux partenaires de mise en œuvre :

- Une cartographie des interventions au niveau des villages et campements permettrait de s'assurer de l'absence de duplications, d'un ciblage des facteurs de conflit les plus critiques, et donc d'un effet transformateur.
- Repenser l'équilibre des activités entre urbain et rural, certaines régions nécessitant un déploiement plus net en zones rurales, d'autres un accent continu sur l'urbain, foyer de tensions.
- Renforcer la dimension « consolidation de la paix » / cohésion sociale des infrastructures en évoluant d'une approche « clé en mains » vers une approche plus participative, impliquant les membres de différentes communautés.
- Assurer la bonne tenue du Comité de Coordination des Projets et l'identification de synergies entre les programmes et projets.

Au Système des Nations Unies et sa Coordination :

- Assurer un appui par les niveaux stratégique et politique en cas de blocage ou de problème (Coordonnateur résident à Abidjan/Bureau politique à Dakar)
- Renforcer la coordination entre les programmes pour éviter la multiplication d'interventions sur les mêmes sujets, la duplication, et des participants ayant déjà bénéficié d'activités similaires
- Rester engagé : préférer des montants stables sur la durée pour la consolidation de la paix plutôt que des baisses ou augmentations soudaines
- Assurer l'intégration de la cohésion sociale de façon transversale par les effets catalytiques sur les autres interventions des RUNO, voire des autres partenaires de développement.
- Assurer l'utilisation et la durabilité des éléments mis en place par le PBF en évitant des approches concurrentes ou en créant des systèmes parallèles.
- Soutenir la formation de formateurs, dans le cadre des effets catalytiques recherchés.

Annexe 1. Plan de travail

Plan de travail - Abidjan			
Heure	Activités	Lieu/Institution	Personnes à rencontrer/Point focal
Lundi 05 décembre			
9h00 - 10h00	Séance de travail avec le Secrétariat technique du CoPil	ONUCI, Bureau Chef Unité de Coordination	Marie Goreth Nizigama Didier Semon
10h30 - 11h30	Séance de travail avec le Comité technique conjoint d'Experts PBF élargi (CTCE)	Ministère du Plan, salle de conférence	Membres du CTCE ; Coordonnateurs Prog et projet / Points focaux ; Unesco ; Fao
13h45 - 14h45	Séance de travail avec le SNU récipiendaires des fonds et responsables de l'exécution des projets /programmes, Programme 1, Projet genre et consolidation de la paix	ONUCI, salle 314	PNUD (Arsène Assandé) ONUCI / CA (Oulei Louis)
15h00 - 16h00	Séance de travail avec le SNU récipiendaires des fonds et responsables de l'exécution des projets /programmes,	ONUCI, (salle de réunion 340 /ODSRSG	FNUAP (N'da Constant) FAO (Fadiga Souleymane)
16h30 - 17h00	Prise de contact avec M. le CR	PNUD	Babacar Cissé Marie-Goreth Nizigama
Mardi 6 décembre			
9h00 - 10h30	Séance de travail avec le SNU récipiendaires des fonds et responsables de l'exécution des projets /programmes, Programme 2	ONUCI, salle 314	FNUAP (N'da Constant) PNUD (Arsène Assandé) FAO (Fadiga Souleymane)
11h00 - 12h30	Séance de travail avec le SNU récipiendaires des fonds et responsables de l'exécution des projets Projet Etat civil	ONUCI, salle 314	UNICEF (Hyacinthe Sigui) FNUAP (N'da Constant) UNHCR (Francis Djaha) UNESCO (Evelyne)
	Départ en mission de terrain		Didier Semon
Mardi 13 décembre			
	Séance de travail avec le ST /UC	Bureau MGN	Marie-Goreth Nizigama Didier Semon
11h00 - 12h30	S-CNS, partenaire dans le cadre du Programme 1	S-CNS	M. Kassi, chargé S&E, et Gabriel Ekanza, conseiller
13h00	Section coopération de l'UE	UE	Audrey Rochelemagne

Plan de travail - Abidjan			
Heure	Activités	Lieu/Institution	Personnes à rencontrer/Point focal
14h30	Section politique de l'UE	UE	Charles Girard
14h00-	AFJCI	Siège de l'AFJCI	Présidente
16h30 – 17h20	Observatoire Nationale de l'Equité et du Genre, partenaire étatique du Programme 2	Observatoire Nationale de l'Equité et du Genre	Représentant de l'Observatoire Mme Kaba
17h	Entretien avec le CR	PNUD	Boubacar Cissé
Mercredi 14 décembre			
9h00 – 10h00	DGPN /CE dans le cadre Programme 1	MEMIS DGPN	Commissaire Philippe Gnepa
10h30	Séance de travail avec les Affaires civiles (Programme 1 et Programme 2)	ONUCI Affaires Civiles et Droits de l'Homme	Maud Ropars Yacine Fall
12h00 – 12h45	Prise DE CONTACT Ministère de la Justice et des droits de l'Homme partenaire étatique du Projet Etat civil + ONI	Ministère de la Justice et des droits de l'Homme	Ouattara Souhalio Directeur DPS DG ONI
13h30	Direction du Foncier rural, partenaires étatiques du Programme 2	Ministère de l'Agriculture (Direction du Foncier rural)	Equipe cadastre
15h00 – 16h45	MSCSV, partenaire des Programme 1 et Programme 2	MSCSV PNCS	Directeur de Cabinet Kam Oleh N'Da Yao Ristide
17h30 – 18h30	Convention Nationale de la Société Civile	Siège de la CNSC	Présidente Convention Société civile
Jeudi 15 décembre			
9h30 – 10h30	Visite et entretien avec le Directeur de l'Ecole National de Police (ENP), bénéficiaire du Programme 1	ENP	Commissaire Touré Albert Directeur de l'ENP
11h30- 12h30	Séance de travail avec les Affaires civiles (Programme 1 et Programme 2)	UNPOL	Sossou Constant Prosper Oussen Mansah
15h00	Séance de travail ONUFEMMES	ONUFEMMES	Jean Jacques (S-E) Nicolas
16h15	Séance de travail l'ONP, partenaire étatique	MPD ONP	Dr Hinin
17h15	Séance de travail la DGAT, partenaire étatique du Programme 1 et du Projet Etat civil	MEMIS DGAT	Amani Felicien (DG) Koffi Kan (DRH) Poho innocent

Plan de travail - Abidjan			
Heure	Activités	Lieu/Institution	Personnes à rencontrer/Point focal
18h45	Visite et entretien avec le Directeur de l'Ecole Nationale de Gendarmerie, bénéficiaire du Programme 1	Gendarmerie	Directeur Col Touré Alexandre
Vendredi 16 décembre			
8h30 – 10h00	Entretien avec le Conseiller technique sécurité et Défense de la Présidence de la République	Présidence de la République	Paulin Yewe
11h00-13h00	Réunion de Restitution	MPD / PNUD	Comité de Pilotage Comité Technique d'Expert

Plan de travail – visite à l'intérieur du pays		
Date	Horaires	Activités
06-12-16	Après midi	Départ d'Abidjan pour Yamoussoukro
07-12-16	Matin (8h00)	Séance de travail avec le Coordonnateur de la cellule de projets SNU du MEMIS, partenaire étatique du Projet PBF Etat civil) Fidel Yapi Départ Yamoussoukro pour Gagnoa
07-12-16	10H00 – 20h00	Gagnoa / Bayota - Visite au Sous-Préfet de Bayota : Centre d'état civil de la sous-préfecture (Programme 1) - Visite d'activités de rapprochement communautaire et entretien avec les bénéficiaires et les membres des comités de paix (Programme 2) / (ONUFEMMES : Autonomisation économique des femmes et FNUAP) Village de Logouata - Rencontre et entretien avec des bénéficiaires des logements construits ou réhabilités (Programme 1) Gagnoa - Visite au Préfet : Briefing de la mission / échanges avec le préfet - Visite de l'activité de Dialogue socio –sécuritaire (Programme 1) et entretiens avec un imam, une femme leader, un membre des FDS - Directeur régional du MPFFPE - Entretiens (groupement de jeunes et de femmes réalisant des activités de rapprochement et animateur des comités de paix) (Programme 2)
08-12-16	Matin (8h00)	- Départ de Gagnoa pour Guiglo

	11H00-17H00	▪ Guiglo - Visite au Préfet : Briefing de la mission / échanges avec le préfet - Visite au Sous /préfet : échange avec les Chefs traditionnels - Visite des activités : 1/ Centre d'état civil de la sous-préfecture (Projet Enregistrement des naissances) 2/ Clinique juridique (Projet Enregistrement des naissances) 3/ Cohésion sociale / Entretien avec les bénéficiaires de l'Espace ami des femmes pour la paix et le Directeur du Complexe Socio-éducatif de Guiglo (Projet Genre et consolidation de la paix « Appui aux initiatives communautaires des femmes en faveur de la réconciliation et la paix en CI ») 4/ Visite des Activités en faveur du rapprochement communautaire mises en œuvre par la FAO/ANADER/ONG 5/ Bureau ANADER
09-12-16	Matin 8h00-9h30	- Séance de travail avec Responsable local des activités de la FAO (échanges sur les activités de rapprochement communautaire autour des AGR) - Visite de la Brigade de gendarmerie et échanges avec le Commandant de Brigade Départ de Guiglo pour Bouna
	Matin (8h00)	Voyage avec escale à Abengourou pour Bouna
10-12-16	13h00	Bouna - Visite au Préfet : Briefing de la mission / échanges avec le préfet - Visite au Commissaire de police (présence d'un membre du cabinet du DG PN) - Directeur du MPFFPE de Bondoukou - Visite au Directeur du Centre social de Bouna - Directeur régional de la culture et de la francophonie sécurisation foncière et gestion des conflits
	17H00	Départ de Bouna pour Bondoukou
	Matin (8h00)	Départ de Bondoukou pour Bouna
11-12-16	9h00-17h00	Bouna - Visite au Roi - Visite au Sous-préfet / échanges. Centre d'état civil de la sous-préfecture (Projet Enregistrement des naissances) - Deuxième visite du Centre Social Bouna : cohésion sociale / Entretien avec les relais communautaires et le Centre social (superviseur des relais communautaires) (Programme 2)

Annexe 2. Bibliographie

Babo Alfred, Droz Yvan, « Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et « ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire », *Cahiers d'études africaines* 4/2008 (n° 192), p. 741-764 URL : www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2008-4-page-741.htm.

Département fédéral de justice et police, Secrétariat d'Etat aux migrations SEM Section Analyses, Focus Côte d'Ivoire, Situation sécuritaire, 17 décembre 2015, <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/internationales/herkunftslander/afrika/civ/CIV-sicherheitslage-f.pdf>

Gros Léa, Santopinto Federico. Élections ivoiriennes de 2015 : l'UE aurait-elle dû observer le scrutin ?, Note d'Analyse du GRIP, 13 octobre 2015, Bruxelles.

Lopes Daniel, Côte d'Ivoire, la voie étroite vers la réconciliation, Note d'Analyse du GRIP, 17 juin 2016, Bruxelles.

Memon Fofana, Kassoum Traore, (2015): Analyse de la durabilité de la cohésion sociale dans l'ouest de la Côte d'Ivoire: une mise en œuvre empirique à partir du fonctionnement des relations autochtones et allogènes. *European Journal of Business and Social Sciences (EJBSS)*, Volume 4, Issue 09, décembre 2015, ISSN 2235-767X, pp 01-13, URL: <http://www.ejbss.com/recent.aspx/>

Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (Onuci) et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (Hcdh), 2016, Rapport sur les viols et leur répression en Côte d'Ivoire, URL : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2016-07-11_Rapport_viols_Cote_dIvoire.pdf

Uqam, Bulletin du Centre FrancoPaix Vol. 1, no. 6 – Juin 2016: Analyse comparative du DDR en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire : dynamiques post-conflit et réconciliation par Benjamin Olagboyé; Élections présidentielles 2015 : intérêts locaux et perspectives pour la paix par Kathleen Klaus et Patrick Anderson Zadi

Annexe 3. Taux de décaissement

Programme 1 : 5 000 000 USD de budget total : Appui au renforcement de la confiance, la coexistence et à la stabilisation sécuritaire pour des élections apaisées en Côte d'Ivoire			
5000 000 USD	Budget total approuvé :		
2 821 381 USD	Dépenses au 30 Octobre 2016		56,43%
Agences	Budget total alloué	Dépenses cumulées	%
PNUD	4 500 000 USD	2 485 381 USD	55,23 %
UNESCO	300 000 USD	200 000 USD	66,67 %
ONUFEMMES	200 000 USD	136 000 USD	68%
Programme 2 : Programme d'appui à la prévention et à la gestion des conflits			
3 850 000 USD USD	Budget total approuvé		
1 948 789 USD	Total des dépenses		50,61 %
Agence	Budget total alloué	Dépenses cumulées*	%
FNUAP	1 400,000 USD	867 831 USD	68,7%
FAO	1 150,000 USD	598 000 USD	52%
UNDP	800,000 USD	244 896 USD	30,61
ONUFEMMES	500, 000 USD	373 600 USD	74,72 %
Projet conjoint sur l'appui l'enregistrement des naissances et à la réforme d'état civil :			
2 000 000 USD	Budget total approuvé		
1 272 813,39 USD	Dépenses totales		63,64
Agences	Budget total alloué	Dépenses cumulées	%
UNICEF	1, 431,900 USD	1 047 085,39	73,12
FNUAP	306,452 USD	96 206 USD	42,26%
UNHCR	261,648 USD	129 522 USD	49,50%
Projet Secrétariat technique : 1 150 000 USD de budget total :			

1 150 000 USD	Budget total approuvé	
449 754,69 USD	Dépenses totales	49,45%

Annexe 4. Cadres de résultats (nouveau Plan de Suivi/Evaluation)

a. Cadre de résultats du Plan prioritaire

Résultat stratégique 1 du Plan de priorités	Indicateurs de résultat
Renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et de la situation sécuritaire en période pré-électorale	<u>Indicateur de résultat 1 : Niveau de violence et de tensions autour des élections de 2015</u> Niveau de référence : Crise postélectorale de 2011 ayant occasionné autour de 3000 morts et 600 plaintes Cible : Réduction de la violence et de tensions d'au moins 75% par rapport à 2011, Réduction de 50% des plaintes liées au processus électoral -société internationale déclare les élections comme paisible
	<u>Indicateur de résultat 2 Niveau de représentativité des électeurs et de candidats dans le processus électoral</u> Niveau de référence : Faible participation des femmes et des jeunes au processus électoral de 2011 (seulement 51% de femmes ont participé aux élections et seulement 11% femmes candidates députés AD pour les jeunes. Cible : Augmentation du nombre de femmes et jeunes électeurs et candidats d'au moins 20%
	<u>Indicateur de résultat 3 : Niveau de confiance des populations aux forces de sécurité ivoiriennes</u> Niveau de référence : perception mitigée des populations aux forces de sécurité dans les zones ciblées par le PP (Centre Ouest) (% AD : sondage de perception) Cible Existence d'un cadre de dialogue entre les populations et les forces de sécurité Augmentation de 50% du pourcentage de la population se sentant en situation de sécurité grâce aux forces de sécurité
	<u>Indicateur de résultat 4 : Nombre/adoption de recommandations de la CDVR ayant fait l'objet d'un suivi de la part des autorités</u> Situation de référence : Rapport et recommandations de la CDVR en cours de finalisation Existence de plusieurs mécanismes de réconciliation nationale Cible : Cadre de coordination et de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CDVR existant et fonctionnel

Résultat stratégique 2 du Plan prioritaire	Indicateurs de résultat
Prévention et résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'état et d'autres mécanismes en place	<u>Indicateur de résultat 5 : Nombre de conflits locaux dans les zones « sensibles ciblées par le Plan prioritaire » résolus par les autorités et mécanismes locaux sans recours à la violence</u> Niveau de référence : La CI enregistre un nombre important de conflits locaux (fonciers, miniers, intertribaux, identitaires, agriculteurs-éleveurs) (voir cartographie du PNCS) Cible : Diminution de 20% du nombre de conflits recensés dans les zones cibles Augmentation de 50% de conflits résolus
	<u>Indicateur 6 : Niveau de mise en œuvre du plan national de réforme du système d'état civil</u> Niveau de référence : Etat des lieux du système d'état civil et Etude sur les nouveaux mécanismes disponibles 55% du taux d'enregistrement des naissances au niveau national 2 millions d'enfants non enregistrés à l'état civil 700 000 personnes à risque d'apatridie Cible : Plan national de réforme de l'état civil budgétisé, validé et qui connaît un début de mise en œuvre Promotion de l'enregistrement à l'état civil (augmentation de 10% du taux d'enregistrement des naissances dans les délais, enregistrement de 200 000 personnes hors délais)
Coordination efficace, suivi, rapport, évaluation et communication sur les réalisations des objectifs du Plan de priorités et des projets s'y rattachant	Indicateurs de résultat
	<u>Indicateur de résultat 7</u> Rapport annuel du Comité mixte de pilotage soumis moins de 7 jours après la date limite Niveau de référence : Rapport soumis avec retard c'est-à-dire en décembre Cible : Rapport soumis dans les délais
	<u>Indicateur de résultat 8</u> Qualité des rapports annuels du Comité mixte de pilotage jugée « acceptable » par l'équipe d'examen du PBSO Niveau de référence : Rapport bon mais à améliorer avec un accent sur l'approche résultat et pas de feedback de PBSO Cible : Rapport axé sur les résultats atteints en termes de consolidation de la paix
	<u>Indicateur de résultat 9</u> Les projets du Plan de priorités remplissent tous les critères de sélection, y compris celui de rentabilité. Niveau de référence : Plusieurs projets avec des coûts de transaction élevés Cible : Approche programme en respect des critères de sélection et leur contribution à la consolidation de la paix
	<u>Indicateur de résultat 10</u> Principaux partenaires (par ex. entités de l'ONU bénéficiaires ainsi que parties prenantes hors ONU) satisfaits du niveau et de la rapidité de la communication et de la coordination du Bureau d'appui à la consolidation de la paix à travers le Secrétariat technique PBF Niveau de référence : Niveau de satisfaction des partenaires mitigée Cible : Mise en œuvre d'une stratégie de Communication Niveau de satisfaction qualifié de bon

b. Cadre de résultats du Programme 1 « appui au Renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et de la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées en Côte d'Ivoire »

Résultat 1 : La confiance au sein des forces de défense et de sécurité, d'une part et la confiance des populations à l'égard des forces de défense et de sécurité d'autre part, est renforcée et les élections se déroulent dans un climat apaisé et sécurisé			
Indicateur de résultat 1 a : Nombre de régions disposant de mécanisme local opérationnel de mise en œuvre de la RSS		Niveau de référence : La mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur la RSS est centralisée au niveau national	Cible : Au moins 10 (3 par an) régions disposent de mécanisme local opérationnel de mise en œuvre de la RSS
Indicateur de résultat 1 b : Nombre de comités d'éthique rendus fonctionnels entre les populations et les acteurs en charge de la sécurité (police, gendarmerie, FRCI)		Niveau de référence : Existence de 7 comités fonctionnels dans la préfecture de police d'Abidjan	Cible : 116 comités d'éthique rendus fonctionnels entre les populations et les acteurs en charge de la sécurité
Indicateur de résultat 1 c : Niveau de collaboration entre les populations et les acteurs en charge de la sécurité ;		Niveau de référence : Faible niveau de collaboration entre les populations et les acteurs en charge de la sécurité	Cible : Forte collaboration entre les populations et les acteurs en charge de la sécurité
Produit 1.1 : les populations et autorités locales s'approprient le processus de la RSS	Indicateur 1.1.1 : Nombre de comités régionaux de sécurité mis en place et fonctionnels avec au moins 30% des femmes	Niveau de référence : 2 CSR à Abengourou et à Adzopé	Cible : Au moins 11 fonctionnels avec au moins 30% de femmes
Produit 1.2 : Les services rendus aux femmes, jeunes et aux populations par les acteurs de sécurité (police, gendarmerie, FRCI) sont plus efficaces grâce aux appuis techniques et matériels apportés dans le cadre du programme	Indicateur 1.2.1 : Nombre d'unités de sécurité publique et de services de protection des femmes et enfants réhabilités et équipés et avec un personnel formé	Niveau de référence : 67 services de sécurité publique réhabilités et équipés 0 services de protection des femmes et enfants réhabilités et équipés	Cible : 97 services de sécurité publique dont 15 unités de police, 15 de gendarmerie additionnelle 12 services de protection des femmes et enfants réhabilités et équipés au moins 390 policiers et gendarmes formés
	Indicateur 1.2.2 : Nombre de structures de formation appuyées pour la pérennisation de la formation des nouveaux gendarmes et policiers en genre, ALPC, maintien de l'ordre, protection de l'enfant et VBG	Niveau de référence : 0 écoles de formation	Cible : 3 écoles (EPN, EGA, EGT)
Produit 1.3 : La confiance des femmes, des jeunes et la société civile à l'égard des forces de défense et de sécurité est accrue	Indicateur de résultat 1.3.1 : Nombre d'activités socio culturelles de rapprochement forces de défense et sécurité-population	Niveau de référence : 63 (PARPP)	Cible : Au moins 150 activités socio culturelles de rapprochement forces de défense et sécurité-population

Résultat 2 : La confiance entre les populations en particulier les victimes de la crise post-électorale envers les institutions nationales est renforcée à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre stratégique pour la cohésion sociale et la mise en œuvre des recommandations de la CDVR notamment celles relatives aux réparations des victimes			
<u>Indicateur de résultat 2 a :</u> Nombre de recommandations de la CDVR appuyées dans leur mise en œuvre		<u>Niveau de référence :</u> soumission du rapport final de la CDVR au gouvernement	<u>Cible :</u> Au moins deux (2) recommandations mises en œuvre
<u>Indicateur de résultat 2 b :</u> Nombre d'acteurs nationaux, d'institutions nationales et internationales, de commissions nationales et de plateformes de la société civile formés pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale		<u>Niveau de référence :</u> Rapport final CDVR disponible ; Avant-projet de stratégie nationale en cours de rédaction et d'adoption	<u>Cible :</u> 700 Acteurs nationaux, 70 Institutions nationales et internationales, 37 commissions nationales et plateformes de la société civile formées pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale
Produit 2.1 : Le gouvernement l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'indemnisation des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire	<u>Indicateur 2.1.1 :</u> Nombre d'exemplaires sur les recommandations validées de la CDVR édités, publiés et diffusés	<u>Niveau de référence :</u> 0	<u>Cible :</u> Au moins 1000 exemplaires
	<u>Indicateur 2.1.2 :</u> nombre de séminaires et ateliers tenus pour l'élaboration du programme national de réparation	<u>Niveau de référence :</u> 0	<u>Cible :</u> Au moins 10 ateliers / séminaires organisés
Produit 2.2 : Les synergies entre les mécanismes de justice transitionnelle, de réconciliation nationale et de cohésion sociale sont renforcées	<u>Indicateur 2.2.1 :</u> Une stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale et un plan d'intégration du genre sont disponibles et mise en œuvre	<u>Niveau de référence :</u> Non disponible	<u>Cible :</u> 1 document de stratégie et un plan d'intégration du genre sont disponibles
	<u>Indicateur 2.2.2 :</u> nombre de Commissions/structures Locales pilotes pour la mise en œuvre des activités de réconciliations intercommunautaires et cohésion sociale mis en place	<u>Niveau de référence :</u> Existence d'instruments et d'acteurs locaux pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie	<u>Cible :</u> Au moins 37 Commissions Locales et plateformes de la société civile fonctionnelles

Résultat 3 : Les acteurs contribuant au renforcement de la démocratie et à la promotion de la paix (les partis politiques, les organisations de la société civile, les femmes, les jeunes, les médias) jouent leur rôle pour que le processus électoral se déroule de façon démocratique, inclusive et sans violence			
Indicateur de résultat 3 a : Nombre de plateformes de dialogue renforcées pour des élections apaisées		Niveau de référence : Besoins de renforcement des capacités des acteurs institutionnels pour des élections apaisées identifiés	Cible : Au moins deux (2) recommandations mises en œuvre
Indicateur de résultat 3b : nombre d'organisations et d'institutions et structures étatiques impliquées dans le processus électoral et la coexistence pacifique sensibilisées et dont les capacités sont renforcées		Niveau de référence : existence d'un caucus de femmes parlementaires 24/254 femmes parlementaires, 10 / 197 femmes maires et 01/31 femme présidente de conseil régional	Cible : Au moins 75% des organisations et institutions ciblées sont renforcées et /ou mettent en œuvre des activités de consolidation de la paix pour des élections apaisées
Produit 3.1 : Les plateformes de dialogue entre les femmes, les jeunes, les partis politiques, les organisations de la société civile, les médias sont créés et renforcées en vue de créer les conditions optimales de prévention de la violence électorale et de la consolidation de la paix	Indicateur 3.1.1 : Nombre d'institutions étatiques, d'organisations de la société civile, de médias et de plateformes de jeunes, Corps de Volontaires formées, sensibilisés, outillées et engagés à travers des activités de réduction de la violence pré et post électorales (présidentielles, législatives et locales)	Niveau de référence : Existence au niveau local, d'organisations / plateformes de la jeunesse, scolaires et estudiantines, de radios locales ; Elections 2010 tenues avec des violences post électorales, reprises dans 7 localités en raison de violences électorales	Cible : Au moins 700 OSC et structures
	Indicateur de résultat 3.1.2 : Nombre de plates formes de dialogues appuyées	Niveau de référence : 5	Cible : Au moins 20 plateformes
Produit 3.2 : La participation citoyenne et plus particulièrement celles des femmes et des jeunes est en nette progression notamment grâce au soutien apporté à des initiatives menées en leur faveur	Indicateur de résultat 3.2.2 : Nombre de femmes, de jeunes, d'organisations féminines, d'OSC et de leaders communautaires, sensibilisés et accompagnés pour une plus grande participation des femmes au processus électoral.	Niveau de référence : Les femmes ont des capacités limitées qui font qu'elles ne sont pas suffisamment représentées dans les instances de prise de décisions 24/254 femmes parlementaires 1/31présidente de conseil régional 10/197 maires	Cible : Au moins 500 OSC et associations mettent en œuvre des actions de consolidation de la paix et de sensibilisation des femmes à la participation
	Indicateur 2.2.2 : nombre de Commissions/structures Locales pilotes pour la mise en œuvre des activités de réconciliations intercommunautaires et cohésion sociale mis en place	Niveau de référence : Existence d'instruments et d'acteurs locaux pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie	Cible : Au moins 37 Commissions Locales et plateformes de la société civile fonctionnelles
Produit 3.3 : Le processus électoral est appuyé et renforcé pour une participation inclusive et une appropriation locale et nationale accrue	Indicateur 3.3.1 : nombre d'agents et commissaires, électoraux et forces de sécurités formés	Niveau de référence : 0	Cible : au moins 500
	Indicateur 3.3.2 : nombre de campagnes de	Niveau de référence : 0	Cible : au moins 50

	sensibilisations		
--	------------------	--	--

c. Cadre de résultats du Programme 2 « appui à la prévention et gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire »

Outcome : La prévention et la résolution pacifique des conflits améliorent et consolident la paix et la cohésion sociale dans un cadre coordonné en Côte d'Ivoire			
Indicateur 1 a : % de conflits locaux dans les zones d'intervention du programme du Plan prioritaire "résolus par les autorités et les mécanismes locaux sans recours à la violence"	Niveau de référence : % (voir rapport projet CDVR, PP1, Sous-préfecture de Blolequin)	Cible : 70%	
Indicateur 1 b : Nombre de conflits locaux dans les zones « sensibles ciblées par le Plan prioritaire » résolus par les autorités et mécanismes locaux sans recours à la violence de référence : la CI enregistre un nombre important de conflits locaux (fonciers, minier, intertribaux, identitaires, agriculteur-éleveurs)	Niveau de référence :	Cible : Diminution de 20% du nombre de conflits recensés dans les zones cibles. Augmentation de 50% de conflits résolus	
Indicateur 1 c : Perception des populations des zones d'intervention sur les capacités des autorités, des leaders à contribuer à réduire les conflits (<i>foncier, communautaire, politique</i>)	Niveau de référence : Assez bonne (PP2, P7)	Cible : Bonne	
Résultat No.1 : Les autorités locales, communautaires et les comités de paix sont outillés et contribuent à la prévention et aux règlements pacifiques des conflits			
Produit 1.1 : Les autorités locales, chefs traditionnels et membres des comités de paix formés réalisent la prévention et la gestion pacifique des conflits dans leur zone d'intervention	Indicateur 1.1.1 : Nombre d'autorités administratives et membres de comités de paix formés en genre, à la prévention, la médiation et la gestion pacifique des conflits	Niveau de référence : 20% (acquis du PP1)	Cible : 70%
	Indicateur 1.1.2 : % des zones d'intervention du programme où les leaders communautaires (leaders femmes, leaders jeunes et traditionnels et religieux) sont outillés pour la prévention, la médiation et la gestion pacifique des conflits	Niveau de référence : 67 services de sécurité publique réhabilités et équipés 0 services de protection des femmes et enfants réhabilités et équipés	Cible : 97 services de sécurité publique dont 15 unités de police, 15 de gendarmerie additionnelle 12 services de protection des femmes et enfants réhabilités et équipés au moins 390 policiers et gendarmes formés
	Indicateur 1.1.3 : Nombre de rencontres trimestrielles organisées entre autorités administratives et les communautés sur la consolidation de la paix	Niveau de référence : 0	Cible : 8
Produit 1.2 : Une stratégie de coordination des structures et acteurs de paix est mise en œuvre	Indicateur 1.2.1 : Un document de stratégie de coordination des acteurs de paix existe	Niveau de référence : 0	Cible : 1
	Indicateur 1.2.2 : Un document de cartographie des conflits est disponible	Niveau de référence : 0	Cible : 1
	Indicateur 1.2.3 : Nombre de direction régionale du MSFFE et d'OSCS Equipés en ordinateurs	Niveau de référence : 0	Cible : 4

Résultat No 2 : Les connaissances des populations rurales, des comités villageois de gestion foncière et d'autres acteurs sont améliorées sur la loi de 1998 relative au foncier rural et le niveau d'adhésion à son application augmente dans les zones d'intervention du programme

Produit 2.1 : une stratégie de communication sur la loi 1998 du foncier rural ciblée sur les communautés est mise en œuvre	<u>Indicateur 2.1.1</u> : Un document de stratégie de communication sur le foncier est disponible	<u>Niveau de référence</u> 0)	<u>Cible</u> : 1
	<u>Indicateur 2.1.2</u> : Nombre de documents liés à la loi foncière rurale (livret et prospectus) traduits en langues locales et diffusés	<u>Niveau de référence</u> : 0	<u>Cible</u> : 30 000
	<u>Indicateur 1.1.3</u> : % de populations rurales et organisations des zones d'intervention du programme qui connaissent les modalités d'application de la loi de 1998 sur le foncier rural	<u>Niveau de référence</u> : 0	<u>Cible</u> 20%
	<u>Indicateur 1.1.4</u> : Proportion de la population dans les zones cibles ayant écouté et retenu les messages clés sur la loi de 1998 diffusés sur les ondes des radios de proximité des zones d'intervention du programme	<u>Niveau de référence</u> : 0	<u>Cible</u> 20%
Produit 2.2 : la prévention, la médiation et la gestion pacifique des conflits sont mieux appréhendées (managées) par les communautés notamment les comités villageois de gestion foncière fonctionnels	<u>Indicateur 2.2.1</u> : Nombre de leaders communautaires, de responsables locaux et de leaders féminins formés qui connaissent les modalités d'application de la loi de 1998 sur le foncier rural	<u>Niveau de référence</u> : 10	<u>Cible</u> : 200 (i) dont 125 hommes et (ii) 75 femmes
	<u>Indicateur 2.2.2</u> : Proportion de conflits fonciers résolus pacifiquement par le biais notamment des comités villageois de gestion foncière fonctionnels	<u>Niveau de référence</u> : 0%	<u>Cible</u> : 50%
	<u>Indicateur 2.2.3</u> : Proportion de la population dans les zones cibles ayant écouté et retenu les messages clés sur la loi de 1998 diffusés sur les ondes des radios de proximité des zones d'intervention du programme	<u>Niveau de référence</u> : 0%	<u>Cible</u> : 20%
	<u>Indicateur 2.2.4</u> : Proportion de conflits foncier résolus pacifiquement par le biais d'une intervention des Rois et Chefs coutumiers préalablement	<u>Niveau de référence</u> : 0%	<u>Cible</u> : 50%

	formés/sensibilisés		
--	---------------------	--	--

Résultat No 3 : Les capacités économiques inclusives et associatives des groupements féminins et de jeunes vulnérables sont renforcées et la cohésion sociale est améliorée dans les zones d'intervention

Produit 3.1 : Les capacités des femmes, et groupes de jeunes y compris des jeunes sont renforcées en vie associative, montage de projet en vue de la mise en œuvre des activités communautaires de rapprochement qui renforcent la cohésion sociale.	<u>Indicateur 3.1.1</u> : Nombre de femmes, membres de groupement formés en comptabilité simplifiée, vie associative, technique agricole et élevage et qui bénéficient d'AGR	<u>Niveau de référence</u> 1000	<u>Cible</u> : 4000
	<u>Indicateur 3.1.2</u> : Nombre de jeunes formés en comptabilité simplifiée, vie associative, technique agricole et élevage et qui réalisent l'auto-emploi	<u>Niveau de référence</u> : 100	<u>Cible</u> : 600
	<u>Indicateur 3.1.3</u> : Superficie mise en valeur par les populations vulnérables en production vivrière	<u>Niveau de référence</u> :	<u>Cible</u>
Produit 3.2 : Les plateformes et espaces d'échanges et de dialogue participatif sont fonctionnels et contribuent à la mise en œuvre des AGR et au rapprochement communautaire et à la cohésion sociale	<u>Indicateur 3.2.1</u> : Nombre de femmes et de jeunes bénéficiaires d'AGR formés à la prévention et à la résolution des conflits	<u>Niveau de référence</u> : 500 (IRF)	<u>Cible</u> : 3500 (dont 3000 femmes et 500 jeunes)
	<u>Indicateur 3.2.2</u> : Nombre d'Espace Ami des Femmes pour la paix ou womenfriendlyspace installés et fonctionnels	<u>Niveau de référence</u> : 06 (IRF)	<u>Cible</u> : 14
	<u>Indicateur 3.2.3</u> : Nombre de participants aux plateformes et sessions d'échanges du dialogue participatif selon l'approche Recherche Action Participative (RAP)	<u>Niveau de référence</u> : 300 (Rapport Interpeace, 2013)	<u>Cible</u> : 1000
	<u>Indicateur 3.2.4</u> : Nombre d'organisations féminines à base communautaire réalisant des activités économiques inclusive et de consolidation de la paix	<u>Niveau de référence</u> : 45 (IRF)	<u>Cible</u> : 100
Produit 3.3 : Des activités économiques ou de relèvement consolident la résolution pacifique des conflits locaux	<u>Indicateur 3.3.1</u> : Nombre de groupements bénéficiaires d'intrants dont les responsables de production réalisent la collecte groupée, la commercialisation	<u>Niveau de référence</u> : AD	<u>Cible</u> : 20

Cadre de résultats du Projet conjoint « appui à l'enregistrement des naissances et à la réforme de l'état civil »

Résultat : Les naissances déclarées et enregistrées à l'état civil dans les délais légaux contribuent à la prévention des conflits liés à l'identité			
Indicateur 1 a : Taux d'enregistrement des naissances dans les délais		<u>Niveau de référence :</u> 51% (2014)	<u>Cible :</u> 61% (2017)
Indicateur 1 b : Niveau de satisfaction des populations relative aux prestations des services d'état-civil		<u>Niveau de référence :</u> 33% (2014)	<u>Cible :</u> 43% (2017)
Produit 1 : Les connaissances des populations, notamment des femmes, sur les dispositions légales de déclaration des naissances à l'état-civil sont améliorées	Indicateur 1.1 : Proportion de personnes, notamment de femmes, qui savent à la fois que la déclaration des naissances des enfants est obligatoire, gratuite et qu'elle doit intervenir dans les 3 mois qui suivent la naissance	<u>Niveau de référence :</u> Ensemble (17%) Femmes (12%) (2014)	<u>Cible :</u> Ensemble (25%) Femmes (23%) (2017)
	Indicateur 1.2 : Proportion de personnes, notamment de femmes, qui savent que la mère est habilitée à déclarer la naissance de son enfant	<u>Niveau de référence :</u> Ensemble (20%) Femmes (17%) (2014)	<u>Cible :</u> Ensemble (30%) Femmes (28%) (2017)
	Indicateur 1.3 : Proportion de personnes, notamment de femmes qui savent qu'il faut recourir à la justice en cas de dépassement du délai prévu pour la déclaration d'un enfant à l'état-civil	<u>Niveau de référence :</u> Ensemble (48%) Femmes (39%)	<u>Cible :</u> Ensemble (55%) Femmes (52%)
	Indicateur 1.4 : Proportion de personnes, notamment de femmes qui savent que la déclaration de la naissance doit intervenir dans la circonscription du lieu de naissance	<u>Niveau de référence :</u> Ensemble (50%) Femmes (46%)	<u>Cible :</u> Ensemble (60%) Femmes (58%)
Produit 2 : Les capacités des services d'état-civil à délivrer des prestations de qualité sont améliorées	Indicateur 2.1 : Proportion de centre d'état-civil n'ayant pas enregistré de rupture en registres de naissance ou imprimés d'extrait d'acte de naissance	<u>Niveau de référence :</u> 55%	<u>Cible :</u> 100%
	Indicateur 2.2 : Proportion des acteurs (du personnel des services d'état-civil, personnel de contrôle et de supervision) ayant bénéficié d'une formation sur la pratique de l'état-civil y compris les aspects relatifs à la déclaration des naissances par les femmes	<u>Niveau de référence :</u> 13% (2014)	<u>Cible :</u> 50% (2017)
	Indicateur 2.3 : Proportion centres d'état-civil ayant reçu au moins une mission annuelle de supervision ou	<u>Niveau de référence :</u> 20% (2014)	<u>Cible :</u> 100% (2017)

	de contrôle		
--	-------------	--	--

Résultat : Les naissances déclarées et enregistrées à l'état civil dans les délais légaux contribuent à la prévention des conflits liés à l'identité

Produit 3 : Les mécanismes et outils de soutien à la réforme et à la diffusion de données de qualité en matière d'état civil sont développés	Indicateur 3.1 : Le plan d'action budgétisé de réforme de l'état-civil est disponible	<u>Niveau de référence :</u> Non (2014)	<u>Cible :</u> Oui (2017)
	Indicateur 3.2 : La proportion de centres d'état-civil qui transmettent des données désagrégées par sexe pour l'alimentation de la base de données de gestion de l'activité des centres d'état-civil	<u>Niveau de référence :</u> 44% (2014)	<u>Cible :</u> 100% (2017)
	Indicateur 3.3 : Existence d'un cahier de charges du fichier central	<u>Niveau de référence :</u> Non (2014)	<u>Cible :</u> Oui (2017)
Produit 4 : Des opérations de régularisation des enfants non déclarés et des réfugiés rapatriés sont conduites dans les sites du projet	Indicateur 4.1 : Nombre d'enfants réfugiés rapatriés à risque d'apatridie dont la situation est régularisée	<u>Niveau de référence :</u> 00	<u>Cible :</u> 22,000
	Indicateur 4.2 : Nombre d'enfants non déclarés dans les délais légaux dont la situation est régularisée	<u>Niveau de référence :</u> 308,602	<u>Cible :</u> 314,602

Annexe 5. Correspondance des indicateurs du Plan prioritaire avec les indicateurs des Programmes et Projets.

Indicateurs du Plan prioritaire	Indicateurs des Projets et Programmes (d'après les cadres de résultats des programmes et projets du Plan de Suivi / Evaluation du 4 déc.)
Renforcement de la confiance, de la coexistence pacifique et de la situation sécuritaire en période pré-électorale	Résultat 1 : La confiance au sein des forces de défense et de sécurité, d'une part et la confiance des populations à l'égard des forces de défense et de sécurité d'autre part, est renforcée et les élections se déroulent dans un climat apaisé et sécurisé
Indicateur de résultat 3 : Niveau de confiance des populations aux forces de sécurité ivoiriennes	Indicateur de résultat 1 a : Nombre de régions disposant de mécanisme local opérationnel de mise en œuvre de la RSS
	Indicateur de résultat 1 b : Nombre de comités d'éthique rendus fonctionnels entre les populations et les acteurs en charge de la sécurité (police, gendarmerie, FRCI)
	Indicateur de résultat 1 c : Niveau de collaboration entre les populations et les acteurs en charge de la sécurité ;
	Résultat 2 : La confiance entre les populations en particulier les victimes de la crise post-électorale envers les institutions nationales est renforcée à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre stratégique pour la cohésion sociale et la mise en œuvre des recommandations de la CDVR notamment celles relatives aux réparations des victimes
Indicateur de résultat 4 : Nombre/adoption de recommandations de la CDVR ayant fait l'objet d'un suivi de la part des autorités	Indicateur de résultat 2 a : Nombre de recommandations de la CDVR appuyées dans leur mise en œuvre
	Indicateur de résultat 2 b : Nombre d'acteurs nationaux, d'institutions nationales et internationales, de commissions nationales et de plateformes de la société civile formés pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale
	Résultat 3 : Les acteurs contribuant au renforcement de la démocratie et à la promotion de la paix (les partis politiques, les organisations de la société civile, les femmes, les jeunes, les médias) jouent leur rôle pour que le processus électoral se déroule de façon démocratique, inclusive et sans violence
Indicateur de résultat 1 : Niveau de violence et de tensions autour des élections de 2015	Indicateur de résultat 3 a : Nombre de plateformes de dialogue renforcées pour des élections apaisées
Indicateur de résultat 2 : Niveau de représentativité des électeurs et de candidats dans le processus électoral	Indicateur de résultat 3b : Nombre d'organisations et d'institutions et structures étatiques impliquées dans le processus électoral et la coexistence pacifique sensibilisées et dont les capacités sont renforcées
Prévention et résolution pacifique des conflits à travers le renforcement des capacités de l'état et d'autres mécanismes en place	Outcome : La prévention et la résolution pacifique des conflits améliorent et consolident la paix et la cohésion sociale dans un cadre coordonné en Côte d'Ivoire
Indicateur de résultat 5 : Nombre de conflits locaux dans les zones « sensibles ciblées par le Plan prioritaire » résolus par les autorités et mécanismes locaux sans recours à la violence	Indicateur 1 a : % de conflits locaux dans les zones d'intervention du programme du Plan prioritaire "résolus par les autorités et les mécanismes locaux sans recours à la violence
	Indicateur 1 b : Nombre de conflits locaux dans les zones « sensibles ciblées par le Plan prioritaire » résolus par les autorités et mécanismes locaux sans recours à la violence
	Indicateur 1 c : Perception des populations des zones d'intervention sur les capacités des autorités, des leaders à contribuer à réduire les conflits (foncier, communautaire, politique)
	Résultat : Les naissances déclarées et enregistrées à l'état civil dans les délais légaux contribuent à la prévention des conflits liés à l'identité
Indicateur 6 : Niveau de mise en œuvre du plan national de réforme du système d'état civil	Indicateur 1 a : Taux d'enregistrement des naissances dans les délais
	Indicateur 1 b : Niveau de satisfaction des populations relative aux prestations des services d'état-civil
Coordination efficace, suivi, rapport, évaluation et communication sur les réalisations des objectifs du Plan de priorités et des projets s'y rattachant	Résultat : La planification des priorités de consolidation de la paix, la coordination, le suivi-évaluation de leur mise en œuvre, ainsi que la communication sur les résultats sont assurés de manière efficace.
	Indicateur 1 a : Prise en compte des priorités de consolidation de la Paix dans le Plan National de Développement (PND) et dans le UNDAF
Indicateur de résultat 7 : Rapport annuel du Comité mixte de pilotage soumis moins de 7 jours après la	Indicateur 1 b : Rapport annuel du Comité Conjoint de Pilotage soumis dans les délais

date limite	
Indicateur de résultat 8 : Qualité des rapports annuels du Comité mixte de pilotage jugée « acceptable » par l'équipe d'examen du PBSO	Indicateur 1 c : Qualité des rapports annuels du Comité Conjoint de Pilotage
Indicateur de résultat 9 : Les projets du Plan de priorités remplissent tous les critères de sélection, y compris celui de rentabilité.	Indicateur 1 d : Les projets du Plan prioritaire remplissent tous les critères de sélection, y compris celui de rentabilité
Indicateur de résultat 10 : Principaux partenaires (par ex. entités de l'ONU bénéficiaires ainsi que parties prenantes hors ONU) satisfaits du niveau et de la rapidité de la communication et de la coordination du Bureau d'appui à la consolidation de la paix à travers le Secrétariat technique PBF	Indicateur 1 e : Niveau de satisfaction des principaux partenaires : Entités de l'ONU bénéficiaires et Structures Nationales (Gouvernement et ONG)

Annexe 6. Listes des projets recensés en matière de consolidation de la paix

Résultat ou thématique visée	Source de financement	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US
Appui à la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation	Gouvernement de Côte d'Ivoire Haut-Commissariat des NU aux Droits de l'Homme – ONUCI PBF	Gouvernement : déploiement de la CDVR à l'échelle nationale OHCHR/ONUCI : assistance technique et financière à la tenue des activités d'audition des victimes et rémois dans les 37 centres d'écoute de la CDVR	Diverses phases, la dernière allant d'avril 2013 à décembre 2014 (extension) Prolongation jusqu'au 15 aout 2014	2 millions (y compris la dernière extension)
Appui à la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat	Union Européenne et JICA	Appui au rétablissement de la sécurité (police) et de la cohésion sociale	Jusqu'en 2015	Extension de financement jusqu'à 5 millions d'euros (UE) et 1,5 millions de dollars (JICA)
Appui à la politique de DDR	Gouvernement de CI BAD UE	Finalisation du programme de DDR (74000 ex-combattants ciblés)	Jusqu'en 2015	30 milliards de CFA (BAD) 5 millions d'Euros (UE)
Appui à l'état civil – promotion de l'enregistrement des naissances et des personnes non déclarées dans les délais	Ministère d'Etat de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de la Justice et des Libertés publiques, Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	Gouvernement : enregistrement des naissances, renforcement de l'état civil, identification des populations UNICEF, FNUAP, UNHCR, NRC, DRC, Caritas	Mai 2012- décembre 2014	3 millions de dollars
Appui aux initiatives communautaires	UN PBF Ministère d'état, plan et		Juin 2014 – décembre 2015	1.5 million USD

Résultat ou thématique visée	Source de financement	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US
des femmes en faveur de la réconciliation et de la paix en CI	développement, ministère de la solidarité, d la famille, de la femme et de l'enfant FNUAP/ONUWOMEN/PNUD, ONUCI			
Appui à la définition de stratégies de mise en œuvre du foncier rural	Ministère de l'agriculture Multiples (UE, FAO, AFD, BAD, NRC)	Délimitation des terroirs villageois et amélioration des pratiques d'application de la loi de 1998	Depuis 2013 – en cours	Engagement de 30 millions d'Euros des partenaires du développement de CI
Formation sur la justice criminelle pour les pays d'Afrique francophone	Gouvernement ivoirien JICA	Formation sur la justice criminelle internationale (régionale)	2014-2015	2 millions de dollars
Renforcement des communautés pour la promotion de la cohésion sociale du Grand Abidjan	Maire d'Abidjan MEMIS Communes de Yopougon et Abobo JICA	Initiatives de renforcement des services sociaux de base	2013-2015 – étendu jusqu'en 2016 « Au regard des résultats satisfaisants obtenus au cours de cette phase pilote et compte tenu des besoins importants dans le domaine de la cohésion sociale qui est un processus de longue durée, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité souhaiterait que le projet COSAY soit poursuivi et étendu à d'autres	6 millions de dollars

Résultat ou thématique visée	Source de financement	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US
			collectivités territoriales »	
Projet d'appui à la réforme et modernisation du système judiciaire	Ministère de la Justice, droits de l'homme et libertés publiques Multiples (USAID, UE, ONUCI, GIZ, CICR, UNICEF et UNHCR)	Redressement et renforcement des capacités du système judiciaire Appui au déploiement de cliniques juridiques	Depuis 2011 – processus en cours (certains jusqu'en 2017)	Dizaines de millions au total (grands engagements de USAID et UE)
Développement des ressources humaines pour le renforcement de l'administration locale (Centre et Nord)	MEMIS JICA	Renforcement des capacités des administrations locales dans la gestion des affaires publiques	2013.11-2016.11	6 millions d'euros
Renforcement de la sécurité transfrontalière	Union du fleuve de Mano (dont fait partie la CI)	Développement de la sécurité et des échanges transfrontaliers	En cours	
Projets sur les droits de propriété et développement du diamant artisanal	Ministère de l'industrie et des mines UE et USA	Exploitation normalisée et traçabilité des anciens « diamants de sang » en CI	En démarrage	2 millions
Appui à la relance de la Formation professionnelle et à l'insertion des jeunes	JICA	Programme de relèvement et de réintégration communautaires (PRRC)	Mars 2014 – Février 2015	2 million

Résultat ou thématique visée	Source de financement	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US
Projet d'assistance post-conflit	Banque Mondiale	Améliorer les possibilités de réintégration économique et d'accès aux services sociaux qu'ont les communautés et les individus affectés par les conflits, ce qui accélérera le redressement de la Côte d'Ivoire après sa sortie de crise et renforcera les perspectives d'une paix durable sur le territoire ivoirien.	Octobre 2015- 30 Juin 2016	120 millions
From crisis to credibility in ivoirian elections	USAID	"The United States Agency for International Development (USAID) partnered with the Consortium for Elections and Political Process Strengthening (CEPPS) and 14 civil society organizations to form an independent platform to provide outside verification of the credibility of the election outcome. The organization, called the Platform of Organizations for Elections in Cote d'Ivoire (POECI), performed a parallel vote tabulation for the 2015 presidential election". [...] "Looking forward, the intention now is to keep POECI's technology-based model going, build on it, and deploy an observation mission for the legislative and local elections in 2016. The findings from the presidential election can be used as a baseline for statistical analysis to track political trends in the country".		
Improving cooperation between ivoirian magistrates and	USAID	"Funded by the U.S. Agency for International Development (USAID) through a cooperative agreement, the Justice Sector Support Program ("ProJustice") is a five-	2013 – en cours (à confirmer)	(à confirmer)

Résultat ou thématique visée	Source de financement	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US
<u>judicial police and increasing access to justice</u>		year judicial administration, accountability, and access-to-justice program that works with the Ministry of Justice, National Judicial Training Institutes, pilot courts, and civil society organizations. The program's overarching objective is to strengthen the delivery of justice services in Côte d'Ivoire, including improving administration and increasing access to justice. The expected results of the Justice Sector Support Program in Côte d'Ivoire include improved case management; more professional and effective judicial and other justice sector officials; wider understanding of justice issues; and fairer, more uniform adjudication of cases". lien 1 lien 2		
Strengthening representational government in côte d'ivoire	USAID	"Legislative Strengthening Program In 2011, after 12-years without a parliamentary election, the people of Côte d'Ivoire elected new representatives to the National Assembly. After that election, the new lawmakers required additional support because of the absence of a consistent, effective, and transparent government. The USAID Office of the Development Counselor launched a five-year, \$13 million Legislative Strengthening Project in December, 2012 to support the members of the National Assembly in their essential governing roles and functions. USAID in Côte d'Ivoire is providing expert guidance, training,	2012 – 2017	

Résultat ou thématique visée	Source de financement	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US
		resources and organization plans to help cement the National Assembly as an independent government branch able to carry out needed oversight, effective policy development, and responsive constituent representation". lien 1 lien 2		
Participation Suisse aux composantes police et civile de l'opération des nations unies en Côte d'Ivoire.	DFA (Suisse)	experts at the disposal of the (ONUCI) to help establish and support the country's police force. Switzerland also supports the civilian element of the ONUCI that is charged with advising Ivorian customs, in particular in Bouaké". lien 1 lien 2		0.13756831
Appui au processus de réconciliation en Côte d'Ivoire	Belgique EU	Programme d'appui au processus de réconciliation nationale dans le district autonome d'Abidjan ; installation des forums permanents de gouvernance identitaire lien 1	2014 – A confirmer	0.09950909 (Belgique) (EU - à confirmer)



Résultat ou thématique visée	Source de financement		Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US
Support to the SALW (Small Arms and Light Weapons), Commission Côte d'Ivoire	German Office	Federal	Foreign	« Support for the National Commission to fight against the Proliferation and Illicit Traffic of Small Arms and Light Weapons (Commission Nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre – ComNat ALPC-CI) » lien 1	2011 - 2016 0.46437575